

# L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

OCTOBRE 2020 - NUMÉRO 52



PORTEZ-VOUS  
BIEN,  
TENEZ-VOUS  
MAL!

ZÉ



# SOMMAIRE

## *L'Envolée* publie

Des lettres de prisonniers et de prisonnières, des récits de procès et des analyses sur la société et ses lois. Depuis 20 ans, le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire (AP). Le journal est réalisé par des ex-prisonnières ou des proches qui pensent qu'il est primordial de faire vivre une discussion entre intérieur et extérieur des murs. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leur conditions de détention, se battent contre l'enfermement sans que d'autres aient à parler à leur place. Une parole de prisonnière qui dénonce l'AP ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, n'a pas le droit de franchir les murs ! L'existence même de cette parole dérange l'ordre des choses. *L'Envolée* se veut un porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; nous ne sommes ni des porte-parole, ni même un syndicat de prisonniers. Nous faisons le pari que les mots nourrissent les luttes contre la justice et l'enfermement. Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Ce journal existe depuis 2001 malgré les censures et poursuites de l'AP, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner vos proches prisonnier.es en faisant parvenir leur numéro d'écrou : **l'abonnement est gratuit pour les enfermés.es.**

---

**Art. D 444 du CPPP** : Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires.

## **LES PRISONS CONFINÉES... / 6-28**

- \* Miradors d'une société toujours plus carcérale
- \* Mutinerie d'Uzerche : l'Etat veut effacer l'historique
- \* Carton écarlate à la MA de Seysses
- \* Toujours privé.es de parler
- \* « A force d'être trop tôt pour eux... », par Philippe
- \* « Je veux vous rendre hommage », par Cathy
- \* Les prisons pour sans-papiers n'ont jamais fermé

\* Brèves / 29

\* Les culottes d'Eliane / 30

\* Un nouveau code pénal pour enfermer les enfants / 31

## **ISOLEMENT CARCÉRAL, TORTURE BLANCHE / 32-39**

- \* « Guide de survie contre l'isolement », par Mounir
- \* Courriers de Bilal et Kémi
- \* « Ici c'est le terminus », par L'Infâme
- \* « Je veux juste voir le ciel », par Sam
- \* Trans et prisonnières : double peine !
- \* « Arrivé au QD, ils m'ont mis à genou... », par Abderazzak

## **SUPERDUPOND-MORETTI / 40-44**

- \* De qui le ministre des prisons est-il vraiment l'ami ?
- \* Demande de mise en liberté pour les prévenu.es : mode d'emploi et lettre type.

## **RÉVOLTES CONTRE LES PRISONS POUR SANS-PAPIERS / 45-47**

- \* Février 2020 : incendie ravage au CRA de Vincennes
- \* « On n'est pas libre quand on est privé de sa vie », par Carla
- \* « Si tu chantes pas, tu manges pas », par une prisonnière du CRA du Mesnil-Amelot

## **PEINE DE MORT EN PRISON / 48-56**

- \* Idir au mitard de Lyon-Corbas
- \* Jaouad au mitard de Seysses
- \* Khaled au QI de Villepinte
- \* Mohammed au CRA de Vincennes
- \* Sambaly à la centrale de Saint-Martin-de-Ré
- \* L'AP s'acharne sur Jean-Christophe Merlet

\* Brèves / 57

## **CONTRE UNE VENGEANCE D'ETAT**

### **AU PROCÈS DES RÉVOLTES**

### **DE BEAUMONT-SUR-OISE / 58-64**

\* À lire, à voir / 65

\* Coucou et mercis / 66

# Suerte, l'ami !

Olive,

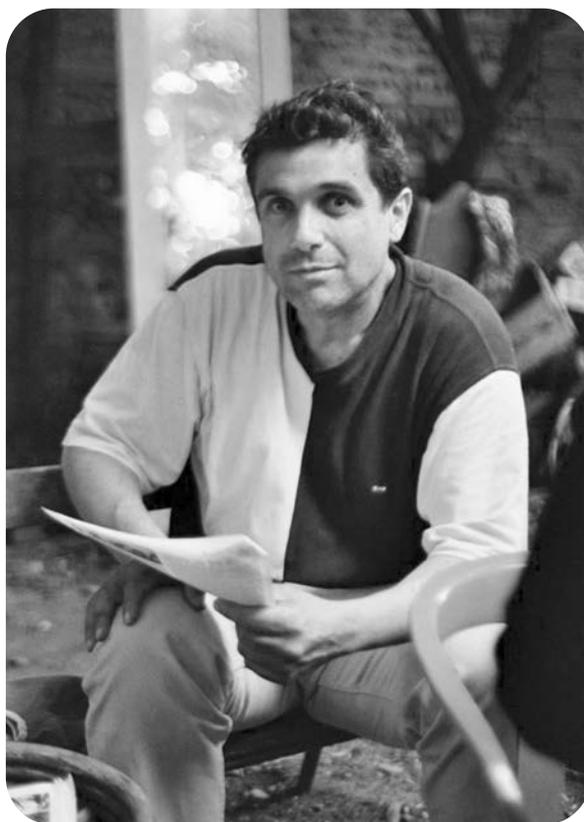
Quand Hafed est mort, tu as écrit : « *Nous avons perdu un ami, un camarade, un complice. Son esprit vif et malicieux était toujours d'une grande aide pour aborder la période plutôt confuse que nous traversons.* » On te renvoie la pareille, Gros. Ça nous fait foutrement bizarre d'écrire cet édito et de faire ce numéro sans toi. Tu es parti un peu vite, par surprise, en filou. Francine l'a bien dit, tu nous laisses orphelins, nous, et tous les prisonniers et prisonnières aux côtés de qui tu t'es battu durant toutes ces années.

Parce que la parole n'est pas donnée aux prisonniers, jamais, des dizaines de complices ont fait vivre L'Envolée depuis vingt ans, le journal et la radio, et alimenté cette « *entreprise de démolition* » des taules et de la justice.

Quand tu t'envoles fin mars 2020, t'as pas trop eu le temps de voir la période qui s'ouvre et ce qui se passe dans les prisons. Du feu ici et là, du baston dans la taule, des gars sur les toits, des blocages de promenade, des milliers de prisonniers et de prisonnières qui refusent d'être abandonnés au fond de leur cellule au prétexte d'un virus. L'administration pénitentiaire et la ministre des tribunaux et des prisons flippent. Belloubet brandit la carotte du siècle : des libérations par milliers. Et puis que dalle.

Et l'émission de radio qui est passée en quotidienne pendant les trois mois du confinement ! Un substitut de parloir, rediffusé sur une vingtaine de radios, pour faire circuler les infos entre les murs des prisons et les faire sortir. On en a profité pour caser quelques-unes de tes meilleures punchlines.

En prenant ton hélico un peu trop tôt, tu échappes à la nomination de « SuperDupond » Moretti, celui qu'on a toujours refusé d'appeler « *Acquittator* » au rang de ministre des tribunaux et des prisons. Ce baveux qu'on a vu en 2008 monter, bougon, dans son coupé sport après avoir perdu au procès de Pulp, un correspondant de L'Envolée... L'avocat poursuivait son ascension tandis que notre ami partait pour une de ces peines infinies dont la justice française a le secret.



Et puisque, toi, t'es plus là pour le rabâcher, nous, on continuera à dire que plus les peines s'allongent dans les prisons, plus la liberté s'amenuise dehors. Plus l'échelle des peines est longue, plus l'État peut punir de nouveaux délits. Plus il y a de pauvres en prison, et plus cette saloperie de droit peut contaminer d'autres pans de nos vies. Plus on accepte de laisser crever des gens vingt, trente, quarante ans derrière des grillages et du béton, plus la société se carcéralise et se déshumanise... T'as vu, toujours aussi pénible à expliquer, cette foutue échelle des peines !

Si, dehors comme dedans, certains attendent beaucoup de la nomination de « SuperDupond » – le Badinter de Macron –, ils risquent d'être salement déçus... « *L'espoir est un poison !* » C'est déjà à « *cet empaffé de Badinter* », Mōssieur J'ai-aboli-la-peine-de-mort-en-1981, qu'on doit l'allongement délirant des peines et le surenferment : le nombre de prisonniers a doublé en bientôt quarante ans... Et là, Olive, faut qu'on te dise que ça nous met carrément les glandes que tu sois pas là avec nous pour aller gâcher la fête comme en 2001 : gueuler une fois de plus que c'est la guillotine qui a été supprimée, pas la peine de mort – qu'on meurt à petit feu, à coups de code pénal ou à coups de trique. La vengeance sociale et la déshumanisation, voilà les ennemies ! « *Ils sont l'ordre, nous serons le bordel* », pote, comme tu l'écrivais si bien dans le premier numéro de ce vilain petit canard.

Tu as quitté la farce d'un monde toujours plus colonisé par le contrôle social, les petits juges, la morale et la « *booonne santé* »... Ce monde si bien réglé, « *usine, bureau, prison* », ce monde où on suffoque, où l'autre devient un ennemi. Tu nous laisses les quelques clefs bricolées ensemble au fil des années, le désir toujours chevillé au corps et au cœur de voir péter toutes les cellules, le goût de trouver des complices et de chercher des combines.

Tu n'as pratiquement jamais signé aucun texte, parce que pour toi, « *on n'écrit jamais seul* ». Tu aimais manier la plume et la gamberge à plusieurs ; tu nous as même fait promettre de ne pas réunir « tes écrits » le jour où tu calencheras. Il y aura juste une 4 de couv', Gros, et ici ces quelques mots d'Alexandre Marius Jacob que tu t'es employé à mettre en pratique : « *La société ne m'accordait que trois moyens d'existence : le travail, la mendicité, le vol. Le travail, loin de me répugner, me plaît, l'homme ne peut même pas se passer de travailler ; ses muscles, son cerveau possèdent une somme d'énergie à dépenser. Ce qui m'a répugné, c'est de suer sang et eau pour l'aumône d'un salaire, c'est de créer des richesses dont j'aurais été frustré. Tout homme a droit au banquet de la vie. Le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend.* »

Niveau banquet de la vie, tu t'es gavé !

On a encore dans les tripes les centaines d'heures passées à cogiter sur le journal, les milliers de kilomètres parcourus pour se retrouver en bande ici ou là ; les rencards du vendredi au studio pour qu'y ait « *du baston dans la taule* » ; les fous rires à tout bout de champ ; Denise, fière et droite directrice de publication en bouffeuse de juges au procès de L'Envolée pour diffamation ; les mains dans l'encre de Gambett' au Ravin bleu en passant par les Condos ; la campagne pour l'abolition des longues peines et des quartiers d'isolement avec Catherine et l'Arppi ; les évasions de Christophe, cette putain d'échelle trop courte à Fresnes et le procès de la belle de Moulins, « *pour que tout cela serve à quelque chose* » ; Ripert qui ne rate jamais une occase de foutre des bâtons dans les roues de « *cette putain de machine à broyer, super bien branlée, c'est ça, le truc* », qu'est la cour d'assises ; la lutte contre le QHS de Condé – parce que, oui, ils existent encore ; les manifs et les piquets de grève ; la tentative de réveiller les jurés au procès de Philippe, même si décidément « *c'est trop des crétiens* » ; wesh Momo ; les vinyles et les livres – ceux qui tiennent les murs de la maison dans les bois, et ceux qu'on a écrits ; les chansons brailées à toute heure ; empêcher les matons CGT qui se prennent pour des travailleurs comme les

autres de rentrer à la radio ; les tripes mijotées pendant des heures sous le nez des ami.es végétarien-ne-s ; et aussi la tournée de Singe des rues – y avait « *comme une odeur de pot-au-feu* », non ? ; les belotes au parloir ; la bagarre de Kaoutar pour faire tomber le directeur de la MAF de Versailles ; les blitz à Prisu ; le magnifique mépris de Marina et de ses coaccusés pour leurs juges ; les rock and roll endiablés, les valse aussi... Que des grands moments, parce qu'on les a vécus ensemble.

À tous ceux et à toutes celles qui ont partagé ces bagarres et les partagent encore,  
À Christophe,  
À Francine,  
Portez-vous bien, tenez-vous mal !  
Et comme tu croyais si fort aux fantômes, on sait que tu viendras nous hanter.

Suerte, Zé Migro !

PS : Et pour te citer encore une fois : « *les années passent et rien ne change* »... T'as qu'à voir le sommaire !

PPS : Comme t'es « *pas bien loin, mais pas tout près* », tout un tas de potos t'ont laissé des messages dans un puzzle sonore disponible sur le site de L'Envolée.



# Fais passer l'YOYO !



Le 17 juin 2020,

Merci les amis. Et oui, merci, encore merci. Je sais, c'est trois fois rien, mais trois fois vaut mieux que rien, comme je disais à Hafed. Je l'ai bien connu à une période à Fresnes. Nous avons parlé souvent ensemble à la fenêtre, car j'étais isolé à l'époque.

On aimait tous les deux les mots, tordre les expressions, les proverbes. C'est lui d'ailleurs qui m'a appris le mot « aphorisme ». Je n'ai pas pu le revoir à l'extérieur. Je le regrette.

Quand j'ai reçu votre bouquin, je me suis dit : « *Tiens, le destin vient frapper à ma porte et prendre de mes nouvelles* ». Il me disait souvent : « *Pourquoi tu n'écris pas un bouquin ?* », car je lui avais raconté ma vie, mes anecdotes. Il aimait aussi les sons « textes » que je composais, d'ailleurs Yoyo, il l'a écrit après un de mes délires à la fenêtre où je lui disais :

« Aya youye / aie ya aie / ça balance des yoyos / entre couilles / entre cailles / on attend tous la quille / morte couille / courte paille / pour savoir qui nettoye / C pas du français, mon cousin / Je dors toujours avec un 44 sous mon coussin »

Et Hafed m'a dit : « Attend ! Tu m'as inspiré, je vais écrire un son sur le yoyo. »

À vie, Hafed, dans mon cœur. Il avait une très belle plume.

Malgré les quinze ans qui nous séparaient, il m'appréciait car j'avais un mental d'ancien.

En ce qui me concerne, je suis actuellement en Suisse depuis trois ans pour « brigandage », c'est comme ça qu'ils appellent le braquage. Pourtant, je n'ai pas attaqué une diligence. Je devrais arriver sous peu en France car j'ai une autre affaire qui concerne la « place V », donc pour le moment je navigue dans le brouillard. Quand je serai chez nous, je vous enverrai des textes de mon crû, ce n'est pas du Bordelais, c'est du Don Pépé Mignon.

Dédicace à mon frère Hafed,

Ton p'tit frère de cœur No Name dit Abdoufou.

Voici quelques punchlines que je lui disais. Souvenir.

Elle sucebite des vocations. Euh, excuse-moi, elle suscite, ma langue a fourché.

Ah, là, là, je suis imbitoyable comme mec.

Comparaison n'est pas raison, et quand tu comparais t'as pas raison.

Le monde ne tourne pas rond, c'est pourquoi je suis paro,  
même la lune étrangle son croissant sans garo.

Je suis un nègre doux parfois pimenté comme un aigre-doux et j'arrondis les angles enfin.

Une fleur ne pousse pas sur le bitume mais le flair s'apprend sur le macadam, désolé mesdames.

Le diable n'a plus besoin de se posticher pour t'aguicher.

La vie ne tient qu'à un film.

La vie de rêve, ce n'est pas celle de Tony car c'est elle qui te manie.

Chasser le naturel pour revenir en lambeaux.

Merci à vous, à bientôt.

No Name

# LES PRISONS CONFINÉES

## MIRADORS D'UNE SOCIÉTÉ TOUJOURS PLUS CARCÉRALE

*Depuis huit mois, ça confine, ça déconfiner, ça couvre-feu, ça reconfiner... ce qui ne change pas, c'est que les prisons sont plus que jamais coupées du monde. Et la société, toujours plus contaminée par le virus de la carceralisation, continue d'avalir mesure sur mesure. À l'annonce du confinement et de la suppression des parloirs en mars 2020, les prisonnières et les prisonniers ont éprouvé le besoin impérieux de contester le sort qui leur était fait, d'échanger entre eux et de rétablir le lien brutalement rompu avec leurs proches. L'émission hebdomadaire de L'Envolée est devenue quotidienne pour répondre à cette nécessité, et de nombreuses radios ont décidé de la rediffuser. Dans ce substitut de parloir, on a essayé de penser ensemble cette situation inédite et inquiétante – pour tenter de la combattre ; en effet, contrairement à la version officielle, y en a eu, du baston dans la taule, et y en a encore. Les pages qui suivent sont le fruit de ces échanges.*

### UNE FERMETURE BRUTALE !

Le 17 mars 2020, la ministre des tribunaux et des prisons décide – en guise de mesure de confinement – de couper brutalement les prisonniers de l'extérieur en supprimant tous les parloirs et toutes les activités en détention. Cela signifie que l'ensemble des prisonniers et prisonnières vont passer 23 heures sur 24 dans une cellule de 9 m<sup>2</sup> à deux, trois, quatre ou plus, sans voir leurs proches. Et il n'y a pas grand-monde pour se scandaliser de cette mesure puisque nous aussi, dehors, nous subissons un confinement général. Mais en fait, rien à voir : nous pouvons être aux côtés de nos enfants, de nos compagnons, de nos ami·e·s, de nos compagnes, voire de nos parents si leur état nécessite un soutien – à moins bien sûr qu'ils n'aient été eux aussi enfermés dans un de ces Ehpad brusquement transformés en prison aussi.

*« Les prisonniers et les vieux, on s'en bat les couilles ! Nos vieux, on les laisse crever comme dans une cellule. »*

*Laurent Jacqua, ex-prisonnier, à l'antenne de L'Envolée, le 3 avril 2020.*



Non, se voir supprimer le seul espace de respiration qui reste quand on est en prison n'a rien à voir avec rester confiné chez soi.

*« Nous nous permettons de vous écrire ce jour afin de vous faire part, nous aussi, de la situation de crise sanitaire carcérale dont nos proches sont victimes. Ces décisions s'apparentent à des mesures disciplinaires, en l'occurrence le confinement en cellule : une PUNITION. »*

*Pétition de 150 proches et de 25 prisonniers adressée à la ministre Belloubet fin avril.*

Examinons la raison invoquée : empêcher que les prisons ne se transforment en *clusters* de masse. Vraiment ? On le sait, les mesures les plus absurdes et contradictoires s'enchaînent depuis maintenant huit mois de « gestion sanitaire » de l'épidémie. On le sait, les mesures sécuritaires visaient à pallier la destruction des capacités d'accueil des hôpitaux. Confiner tout le monde pour ne pas saturer les réa, on ne comprend que trop

bien cette logique de gestionnaires. Mais enfermer les prisonniers en cellule pour les protéger, ça ne tient pas !

« Nous présentons des symptômes de fièvre, le nez qui coule, et la gorge qui pique. [...] L'administration trouve une seule solution : "Vous vous étouffez pas ? Y a pas de souci à se faire !" »

Témoignage de la MA de Seysses, [latta.info](http://latta.info).



« Ils attendent qu'on tombe par terre pour nous envoyer à l'infirmerie. »

Heisenberg, CP de Meaux-Chauconin, le 30 mars.

« Comment comptez-vous endiguer l'épidémie au sein des prisons, alors que les lieux sanitaires sont pour la plupart insalubres et que certains détenus ne peuvent se doucher que trois fois par semaine, avec des claquettes pour éviter de contracter des mycoses ? »

Pétition de 150 proches et de 25 prisonniers adressée à la ministre Belloubet fin avril.

Aucun masque n'a été fourni à ces plus de 70 000 personnes entassées en cellule. Parce qu'il n'y en avait pas dehors – eh oui, souvenez-vous ! –, certes, mais de là à les interdire dans ces conditions d'insalubrité et de proximité ! Quant au gel hydro-alcoolique, l'AP n'en fournit pas, au motif que l'alcool est interdit en détention !

« Dans certaines cellules, les détenus sont à quatre, cinq, six... et aucun kit d'hygiène n'a été distribué. Les distances de sécurité ne sont pas respectées. [...] On est prisonniers, c'est pas pour autant qu'on doit être abandonnés par la société. »

Témoignage à l'antenne de L'Envolée, le 24 mars 2020.

« Pour nous, le danger c'est eux, c'est pas nous, parce que nous, on est déjà confinés depuis des années. On leur a imposé qu'ils aient des gants et des masques. [...] Nous, les détenus, on a pris l'initiative de désinfecter les douches à fond, avec des produits qu'ils ont donné, et de tout frotter, avec les balais-brosses, chacun son aile, à plusieurs détenus. Au moins, c'est déjà un peu plus propre, mais je ne sais pas si c'est vraiment efficace ! »

P., centrale de Lannemezan, le 25 avril 2020.

C'est vrai que l'AP aurait pu décider d'interdire aux surveillants de sortir et rentrer en prison... mais les matons auraient refusé et se seraient mis en grève. C'est bien cela qui explique largement le bouclage des prisons.

« Maintenant que la crise épidémique est à son paroxysme, par peur d'être eux-mêmes contaminés, ils souhaitent partir en repos aux frais de l'administration pénitentiaire en poussant des détenus déjà au bord de la rupture, ce qui accentue le climat anxieux déjà existant. »

Pétition de 150 proches et de 25 prisonniers adressée à la ministre Belloubet fin avril.

Déjà, mi-mars, nombreux étaient les matons-qui-pleurent à se faire porter pâle. Il s'agissait donc pour l'AP et le ministère d'anticiper les effets d'un éventuel désistement massif. C'est sûr que si les prisonniers ne sortent plus qu'en promenade, les matons n'ont presque plus de boulot et ils peuvent gérer la détention en effectif réduit !

« On veut déjà que les surveillants soient contrôlés à chaque entrée de prison, parce que ça nous fait tous peur. Au moins leur fièvre, devant chaque entrée de prison, parce que c'est eux qui vont nous le refiler. Tous les gens qui entrent en prison aussi, qu'ils soient contrôlés à l'entrée, avec un registre... et qu'ils débloquent les parloirs, au moins ! »

Témoignage à l'antenne de L'Envolée, le 19 mars 2020.

« Comment ça ? Nous, on a plus de parloirs, on a plus le droit de voir nos familles alors que, eux, ils rentrent le soir voir leur mari, leur femme, leurs enfants, et après le lendemain, ils nous ramènent plein de coronavirus au hebs ? Si on est bloqués ici,



*il faut qu'ils soient bloqués avec nous ces fdp de hesses. »  
Témoignage à l'antenne  
de L'Envolée, le 19 mars 2020.*

Dans l'urgence, quand il ne sait pas bien ce qui est en train de se passer, l'État ne décide pas de protéger tout le monde, mais bien d'abandonner certaines parties de sa population... Simplicité écœurante du cynisme bureaucratique.

Malheureusement, le fait que la société vive une de ses plus grandes expériences carcérales ne favorise pas la compassion, bien au contraire. Réduite à une expérience de semi-liberté, soumise à dérogations pour le moindre déplacement, la vie de tout un chacun hors les murs ne suscite pas de soudain élan de solidarité avec les prisonniers qui subissent un régime digne de l'isolement. Que quelques journalistes « progressistes » se rappellent d'un coup qu'il y a des gens vraiment enfermés ne change pas la donne. Comme d'habitude, il faut que les prisonniers en chient à l'intérieur pour que l'on ait un sentiment de liberté dehors. Le curseur s'est simplement déplacé. Les prisonniers, quant à eux, se sentent abandonnés à leur sort, bombardés d'infos télévisées anxieuses ; terrifiés pour eux-mêmes, mais aussi pour leur famille à qui ils ne peuvent être d'aucune aide. Plus impuissants que jamais.

*« C'est des tombeaux, on écoute les conneries aux informations. À force d'écouter la télé, t'as l'impression que le virus, il va traverser ta télé ! C'est pas les matons qui vont te l'apporter, c'est la télé ! »  
P., centrale de Lannemezan, le 25 avril 2020.*

*« Ceux qui ont la chance d'avoir un téléphone sont bien lotis ; et ceux qui n'en ont pas, ben, ils n'ont pas de nouvelles de leur famille à l'extérieur, ils s'inquiètent... Nous, on essaie quand même d'aider certaines personnes, de passer des messages à leur famille, de les prévenir qu'ils vont bien... mais s'il n'y avait pas un peu de solidarité entre les détenus, franchement, ce serait la catastrophe. »  
Un prisonnier d'une MA d'Île-de-France, le 8 avril 2020.*

## DES RÉVOLTES PARTOUT

À l'intérieur des prisons, ces mesures absurdes sont ressenties comme autant de marques de mépris parce que les fameux « gestes barrières » sont totalement inapplicables.

*« Depuis le commencement du coronavirus, il n'y a aucune mesure de sécurité de prise, aucune précaution pour ceux qui servent la gamelle, du coup on ne mange plus la gamelle. On a des réserves, mais ça ne va pas durer éternellement s'il n'y a plus de cantine. [...] Ils nous ont donné des petits cadeaux pour nous calmer. Vingt balles par-ci, vingt balles par-là, ils nous achètent comme des p'tits ados. Plusieurs cas sont avérés, en scred, ils les isolent, les cachent, font comme si de rien n'était. On ne nous dit rien. Ils ont été testés mais on ne nous a pas dit le résultat. Franchement, si on est malade, c'est mieux de ne pas le dire car ils ne veulent pas nous aider. Ils vont nous isoler, c'est tout. Il y a eu un blocage il y a une semaine, ça a duré un moment. Ils ont fait venir les Éris. Les mecs sont passés en comparution immédiate, ils ont pris six et neuf mois. »*

*Lettre de Slim, Varennes-Le-Grand, le 28 mars 2020.*

Des possibilités de cantines restreintes, plus d'activités, plus de parloirs, des promenades réduites dans certaines prisons... Les enfermés sont inquiet·e·s. Et en colère.

*« Nous, détenus, accusons le système judiciaire et carcéral de nous mettre en danger de mort et demandons immédiatement le désengorgement de toutes les prisons. Nous, détenus, sommes tout simplement au bord de la rupture qui s'est accentuée avec ce contexte anxieux de la propagation du virus Covid-19. Nous, détenus, dénonçons les violences physiques et morales de la part de certains surveillants et des équipes régionales d'intervention et de sécurité couvertes par les directions. Nous, détenus, dénonçons avec la plus grande véhémence le régime fermé des maisons d'arrêt et demandons immédiatement la reprise dans toutes les prisons de deux promenades par jour. »*

*Communiqué collectif du CP de Rennes-Vézin, le 23 mars 2020, signé et relayé dans d'autres prisons de France.*



Et ce n'est pas la générosité de la ministre : télévision gratuite, un maigre crédit téléphonique et une aumône de 40 euros pour les indigents, qui étouffe les craintes – et le feu.

« *Les crédits de téléphone promis par la ministre de la justice M<sup>me</sup> Belloubet ne sont toujours pas arrivés. Et, même avec ces crédits, au final y a une cabine pour cent détenus : donc si tout le monde se met à aller à la cabine, elle deviendra une zone de contamination ! Vous parlez, vous postillonnez sur l'appareil téléphonique et derrière, y en a un autre qui le prend et qui fait la même chose. [...]* Il y a eu quelques mouvements de protestation, on nous a dit qu'on allait nous donner une promenade le matin, une promenade l'après-midi. C'est tout. »

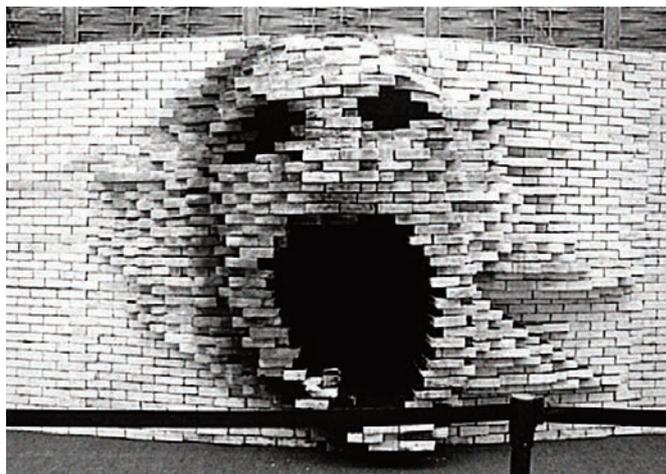
*Un prisonnier d'une MA d'Île-de-France, le 8 avril 2020.*

Dès le 17 mars, des dizaines de mouvements collectifs s'organisent partout en France : Aiton, Angers, Argentan, Clairvaux, Les Baumettes (Marseille), Béziers, Bois-d'Arcy, Carcassonne, Coulaines, Douai, Draguignan, Ducos (Martinique), Épinal, Fleury-Mérogis, Grasse, Grenoble, Le Mans, Lille-Sequedin, Limoges, Longuenesse, Luynes, Lyon-Corbas, Maubeuge, Meaux, Metz, Montauban, Moulins, Nancy, Nanterre, Nantes, Neuvic, Nice, Perpignan, Réau, Reims, Rennes-Vezin, Rémire-Montjoly (Cayenne), Roanne, Saint-Malo, Saint-Quentin-Falavier, La Santé (Paris), Toulon, Uzerche, Val-de-Reuil, Valence, Varenne-le-Grand, Villefranche...

« *À tous les frérots en prison : à partir du 19 mars, il faut qu'on bloque en promenade tous les jours jusqu'à que l'État accepte au minimum un parloir par semaine. Faut qu'on se fasse entendre bien plus haut que l'administration pénitentiaire : c'est l'État qui dirige. Il faut faire du bruit. Ils nous disent que c'est pour quinze jours alors qu'ils savent très bien que c'est parti pour plusieurs mois. Ils nous privent de la seule liberté qui nous reste : la visite de notre famille. Et n'oubliez pas : l'union fait la force, ensemble on y arrivera.* »

*Message publié sur lenvolee.net, le 18 mars 2020.*

Rarement, ces dernières années, autant de prisonniers s'étaient révoltés en même temps. Ils bloquent, montent sur les toits, certains brûlent même leur prison, comme au centre de détention d'Uzerche (Corrèze), rendu quasi hors d'usage. Ces mouvements s'accompagnent souvent de revendications claires que les prisonniers prennent la peine de communiquer vers l'extérieur.



« *Un message qui s'adresse à l'État et à tous ceux qui régulent les pénitenciers de France : nous voulons un dépistage au cas par cas pour chaque détenu et pour chaque membre de l'établissement pénitentiaire. Nous voulons que les agents soient équipés de masques, car c'est eux qui entrent et sortent de la prison, donc c'est bien eux qui nous ramènent le coronavirus puisque nous n'avons plus de parloir. Nous voulons plus d'informations sur cette situation : cantines, parloirs, sacs de linge, activités, car les seules informations qu'on a, c'est à la télé. Nous voulons du gel hydroalcoolique, des masques, du savon pour chaque détenu. Tout ce qu'on a, c'est du gel douche Tahiti. On nous offre la télé et 40 € pour les indigents, waouh ! Quelles belles mesures de l'État ! S'il pouvait faire mieux, ce serait pas mal, sinon ça va chauffer.* »

*Communiqué audio sorti du CP de Béziers, le 23 mars 2020.*

Malgré les interventions des Éris et les transferts disciplinaires massifs, les mouvements ne cessent jamais tout à fait. Le 17 avril, au CD d'Écrouves, une quarantaine de prisonniers se retranchent dans une aile et mettent le feu à leurs matelas. Alors que la police sécurise les alentours, les Éris interviennent et la pénitentiaire affirme à l'AFP qu'« il n'y a pas de revendications ». Ben tiens ! Le lendemain, à la centrale de Saint-Martin-de-Ré, des prisonniers bloquent pour réclamer des transferts. Le 21 avril, ce sont les prisonniers du CP de Borgo qui débute un mouvement pour accompagner une série de revendications qu'ils font sortir :

« *Monsieur le directeur, nous, détenus du centre pénitentiaire de Borgo, vous informons qu'à compter du mardi 21 avril 2020, nous refusons la distribution des plateaux-repas pour un délai indéterminé.*



Cette action est menée en contestation des faits suivants :

- Prolongement des détentions provisoires de façon abusive et illégale ;
- Refus de libération des mandats de dépôts arrivant à terme ;

- Refus systématique des demandes de mise en liberté provisoire ;

- Suspension des permissions ;

- Suspension des aménagements de peine (prétexte : manque d'agent pour l'installation d'équipement) ;

- Refus de la libération des détenus à risque pathologique Covid-19.

Nous refusons que, sous prétexte d'un décret non conforme aux lois européennes (qui doivent toujours prévaloir), et par respect de la présomption d'innocence, cela nous soit imposé. »

Communiqué des détenus du CP de Borgo, le 21 avril 2020.

La réponse de l'État à ces révoltes est simple : les réprimer, ne rien céder, puis les nier. En effet, dès le mois d'avril, l'un des plus gros mensonges que l'on ait eu à subir commence à prendre forme : pour l'AP et le ministère, il ne se passe rien dans les prisons. Le directeur de l'AP, Stéphane Bredin, concède à peine le 15 avril « un début de mutinerie à Uzerche et en Guyane », mais « les mesures ont très vite été prises par l'AP et ont calmé le jeu ». Absence de mouvements collectifs et bonne gestion sanitaire, c'est la version officielle. À tel point que, plusieurs mois plus tard, la nouvelle contrôleuse générale des lieux de privation de liberté fraîchement nommée, Dominique Simmonot, déclare que « l'administration pénitentiaire s'est très bien tirée de la première phase de l'épidémie. » Négation et mensonge sont en réalité proportionnels à la peur que les gestionnaires de l'AP éprouvent tout au long du confinement. Depuis le début, ce n'est pas le virus qu'ils craignent le plus, mais bien les mutineries.

« Message à tous les prisonniers de France : demain, il faut que l'on descende tous en promenade et que l'on bloque. Si toutes les prisons bloquent en même temps, ils seront obligés de faire quelque chose. Ils peuvent transférer per-

sonne et ils ne peuvent pas pénétrer dans l'établissement par peur. Soyons solidaires, car si ce n'est pas nous qui faisons quelque chose, eux ne feront rien pour nous. À la télé, ils n'ont même pas parlé de nous. Pour eux, nous ne sommes même pas des citoyens. »

Message lu à l'antenne de L'Envolée le 19 mars 2020.

C'est que l'AP a en tête les révoltes, les évasions et les prises de paroles collectives qui ont lieu en Italie où, depuis le 8 mars, des émeutes ont éclaté dans des dizaines de prisons, entraînant la mort d'au moins quatorze prisonniers et permettant plusieurs évasions collectives. Sur les toits, les prisonniers crient « Libertà ! » et exigent l'indulto – l'amnistie. Le déni du ministère de la justice énerve les matons eux-mêmes, dont le syndicat majoritaire agite la menace du droit de retrait. Pendant toute la période, les matons se déchaînent sur les forums où ils revendiquent le droit de tirer à vue dans l'enceinte (comme ils l'ont fait à Grasse le 22 mars), suggèrent de laisser brûler les prisonniers et espèrent obtenir « au moins » le blocage de tout mouvement à l'intérieur. Ils rêvent en effet d'une prison complètement morte : interdiction des promenades et isolement en cellule des prisonniers 24 heures sur 24.

## LA CAROTTE DES LIBÉRATIONS

Dès le début du confinement, la contrôleuse des lieux de privation de liberté de l'époque, Adeline Hazan, demande de « réduire la population pénale à un niveau qui ne soit pas supérieur à la capacité d'accueil des établissements », de « favoriser les sorties de prison et limiter les entrées » et de « procéder sans délai à la fermeture temporaire des centres et locaux de rétention administrative ». Du jamais vu. Immédiatement après, un texte signé par des organisations qui vont de l'Observatoire international des prisons à l'Association nationale des juges de l'application des peines en passant par le Syndicat des avocats de France demande de « réduire drastiquement le nombre de personnes détenues » et de faire sortir un maximum de per-



C'EST TOU TOUTES LES RÉVOLTES À TRAVERS LE MONDE EN CE MOMENT.



CE SERAIT BIEN QUE ÇA PARTE VRAIMENT EN WUILES! GENRE UNE VRAIE RÉVOLUTION AVEC PRISE D'ASANT DES INSTITUTIONS, ...



... LIBÉRATION DES PRISONNIERS, ETC.

sonnes en libérant les prévenus sous contrôle judiciaire, en multipliant les aménagements de peine, en anticipant les libérations en fin de peine et en suspendant des peines pour raison médicale. Les signataires suggèrent aussi d'augmenter les réductions de peine, voire de voter une loi d'amnistie. De mémoire d'*Envolée*, on n'avait jamais vu ça non plus ! Mais le plus fort reste à venir... Le 20 mars, la CGT pénitentiaire envisage la libération des prisonniers condamnés à des peines de moins d'un an, c'est-à-dire plus de vingt mille personnes ! Les textes et prises de parole de ce type ne cesseront pas pendant toute la durée du confinement. Et pourtant...

*« Je lis le journal tous les jours et ils disent qu'ils sortent que les personnes en fin de peine, [...] j'aimerais savoir comment la garde des Sceaux choisit les personnes qui doivent sortir. C'est du grand n'importe quoi. [...] En Iran, ils ont libéré 85 000 détenus ; en France, ça parle de 5 000 ? Une goutte d'eau au milieu de la mer. Moi, je dis qu'en France il y a 70 651 détenus pour 61 080 places, le minimum, c'est de faire sortir 9 571 détenus pour que chaque détenu ait son lit pour dormir. »*

*Heisenberg, CP de Meaux-Chauconin, le 30 mars 2020.*

Face au péril sanitaire, l'impératif sécuritaire reste le maître mot : la machine pénale est pensée pour remplir les prisons, pas pour les vider. Nicole Belloubet l'affirme dès le 20 mars en s'engageant du bout des lèvres à « travailler sur [sic] les détenus malades et sur les personnes à qui il reste un mois de détention ». Pour donner des gages à son aile gauche, elle finit par promettre cinq mille libérations, en précisant tout de même qu'« il n'y aura pas d'amnistie, car il faut préserver la sécurité de la société ». En effet, l'essentiel reste de délivrer un clair message de fermeté à celles et ceux qui s'inquiètent à grand bruit du prochain déferlement dans les rues de hordes de criminels fraîchement libérés.

*« M<sup>me</sup> la ministre de la Justice, à partir de combien de morts pensez-vous prendre les choses sérieusement ? [...] N'avez-vous pas une once d'empathie pour ces êtres humains, pour nous, familles et proches de détenus ? [...] Vous refusez toute grâce collective, toute loi d'amnistie, alors qu'en temps normal l'accès aux soins est déjà catastrophique en milieu carcéral et qu'on sait que la France n'a même pas assez de masques et de lits en réanimation pour l'ensemble des malades du coronavirus. »*

*Pétition de 150 proches et de 25 prisonniers adressée à la ministre Belloubet fin avril.*



L'immense majorité des prisonniers qui sortent, sont ceux qui étaient condamnés à des peines inférieures à un an et qui n'étaient plus qu'à quelques semaines de la date de la fin de peine. Quant aux prisonniers malades, ils restent pour la très grande majorité en prison. Même en temps de pandémie mondiale, la loi Kouchner de 2002 qui promettait des suspensions de peine pour raisons médicales reste réservée aux Papon et consorts.

*« À la télé, ils disent que des gens sortent, mais c'est du cinéma. En tous cas, ici en centrale, personne n'est sorti, personne ! »*

*Un prisonnier en centrale, le 25 avril 2020.*

Les aménagements de peine pour les prisonniers qui y ont droit mais sont à plus de six mois de leur sortie sont repoussés aux calendes grecques ; les dates d'audience du tribunal d'application des peines (TAP) sont repoussées de plusieurs mois ; des prisonniers étrangers sont sortis de prison pour être enfermés immédiatement dans ceux des centres de rétention qui n'ont pas fermé (cf texte p.24). Au final, pour coller à des estimations du nombre de sorties qui oscillent entre 5 000 et 10 000 en fonction des sources, le ministère y inclut les prisonniers dont les fins de peines étaient déjà prévues. Mais, surtout, les chiffres sont gonflés par le nombre (fictif) de personnes qui ne sont pas rentrées pendant la période !

*« Les gens qu'on a vu sortir, c'est les gens qui devaient sortir. Ils ont donné des RPS à des gens qui ne devaient pas en avoir. Mais c'est tout, y a*



*pas eu plus que ça. Franchement, ça ne s'est pas ressenti en détention. [...] Les aménagements de peine ont été bloqués pendant tout le confinement. On a vu des gens rentrer, par contre. »*

*Nabil, La Talaudière, le 14 mai 2020.*

Si la ministre des tribunaux et des prisons ne libère pas en masse, elle parvient cependant avec ses annonces à étouffer quelque peu le feu de la contestation. Elle laisse espérer aux prisonniers qu'ils pourraient être les prochains sur une liste pourtant ridiculement petite. Non seulement il faut remplir de nombreux critères (comme être à moins de deux mois de la sortie d'une peine de moins de cinq ans), mais il s'agit, en plus, de bien se tenir ! Belle carotte, qui incite à ne plus bouger une oreille ! Les prisonniers désignés comme ayant participé aux mouvements collectifs se voient systématiquement refuser toute demande d'aménagement, et les remises de peines exceptionnelles pour récompenser le bon comportement promises par la circulaire sont distribuées au compte-goutte.

## **JUSTICE ET POLICE DU CONFINEMENT**

Au milieu de l'océan de mensonges déversés chaque jour dans la presse, il y en a un qui revient souvent : la justice française se serait mise « au ralenti » depuis le début du confinement. Mais c'est uniquement côté défense des inculpés que les procédures se trouvent « ralenties » – voire à l'arrêt pour les recours, appels et autres demandes. Ce pseudo « ralentissement » masque en réalité une réorganisation de la justice au profit exclusif du juge. La loi d'urgence face à l'épidémie de Covid-19 du 23 mars 2020 établit en effet que les jugements peuvent être rendus par un seul juge en

correctionnelle, ainsi qu'au tribunal de l'application des peines, mais surtout que les détentions provisoires peuvent être prolongées jusqu'à six mois supplémentaires. Et une circulaire recommande aux tribunaux de le faire systématiquement. Plus de 20 000 personnes, pourtant présumées innocentes, restent ainsi des semaines, voire des mois supplémentaires en détention. La circulaire est jugée inconstitutionnelle au mois de juillet et ne pourra plus être utilisée telle quelle lors du prochain confinement, mais elle a fait son œuvre.

Le juge obtient par ailleurs le droit d'étudier les demandes d'aménagements de peine sans comparution physique de l'inculpé ; et même en dehors de tout débat contradictoire. Le délai d'instruction des demandes de mise en liberté est allongé d'un mois et les délais d'audience à la comparution immédiate sont eux aussi allongés... sans limite temporelle. La garde à vue (GAV) elle-même peut aussi être prolongée sans que le prévenu ne soit présenté à un juge. Dans les faits, les GAV sans avocat se multiplient, et les parloirs entre avocats et prisonniers se réduisent comme peau de chagrin. Les audiences en visioconférence, testées en avant-première dans les CRA depuis deux ans, se généralisent pendant le confinement, tandis que les sans-papiers font les frais de nouvelles expérimentations en terme d'« injustice expéditive » : les audiences devant le juge des libertés et de la détention (JLD) se font en absence des principaux concernés et sans possibilité de communiquer avec les avocats commis d'office.

*« Au moins, à Lille, il y avait une visio. Ici, à Metz, il n'y a rien du tout. Ils décident eux-mêmes, vous ne parlez avec personne. Juste on vous ramène des papiers et on vous demande de signer, et basta ! Nos droits sont bafoués à 100 % . »*

*Un prisonnier du CRA de Metz,  
le 3 mai 2020.*



Quand l'une de ces prisons pour étrangers est désignée comme cluster, les prisonnier·e·s reçoivent une simple notification par fax de la date du jugement et une autre pour le verdict une fois prononcé. Le déconfinement arrive sans rien changer à ces pratiques.

*« Les juges, ils cherchent pas à comprendre : c'est vingt-huit jours [de prolongation de la durée de rétention]. [...] Et sinon, les juges du tribunal administratif, c'est OQTF [obligation de quitter le territoire français], IRTF [interdiction de retour sur le territoire français], comme ça : interdiction de cinq ans, trois ans, cinq ans, trois ans... Ils mentent sur nos vies. Le préfet, il fait des courses avec nous ? La préfecture et les juges administratifs détruisent des vies, des couples. Non, mais on a la haine, là. Pourquoi ils mentent et ils font des trucs comme ça ? La France, soi-disant les droits de l'homme, nous on les a pas vus. Juges, policiers, préfecture, greffe, ils travaillent tous ensemble, ils nous voient comme des numéros de dossier, pas comme des personnes. »*

*Des prisonniers du CRA de Oissel (Rouen),  
le 11 juin 2020.*

Finalement, l'énorme marge de manœuvre accordée aux juges et la neutralisation des avocats entraînent une quasi automatisation du prononcé des peines. C'est d'autant plus problématique que de nouveaux délits apparaissent, liés notamment au non-respect des règles de confinement (et punis par jusqu'à six mois de prison). Des centaines de mois de prison sont ainsi distribués pendant ces dix semaines. Et ce sont toujours les mêmes qui entrent en prison : issu·e·s des quartiers populaires, ce sont celles et ceux qui n'ont pas pu fuir les grandes métropoles, celles et ceux que la misère sociale assigne déjà à résidence et destine à la prison. Les mêmes qui sont contraints de rester claquemurés dans des appartements trop petits et

continuent de se faire contrôler dix fois par jour dès qu'ils mettent le nez dehors. De temps en temps, un bol d'air s'impose... Mais les flics s'emballent, collent des amendes même quand les consignes « sanitaires » sont respectées. Le ministère revendique ainsi fièrement plus de vingt millions de contrôles et plus d'un million d'amendes. Les flics ont plus que jamais l'assentiment d'une société dont ils sont devenus les garants sanitaires. Le policier devient une sorte d'infirmier qui lutterait contre la propagation du virus... à coups d'arrestations ! Maîtres absolus de la rue, les condés humilient, insultent, frappent, et vont jusqu'à tuer. En sept semaines, au moins douze personnes sont mortes entre les mains de la police.

Le 18 avril, à Villeneuve-la-Garenne, un jeune homme roule à moto. À un feu rouge, il arrive à la hauteur d'une voiture de flics banalisée. Un des flics ouvre la portière et le blesse grièvement à la jambe. S'il s'agissait d'un citoyen lambda, la portière devindrait une arme par destination. Le bruit court que le gars aurait perdu sa jambe... C'est l'étincelle qui met le feu aux poudres. Il n'y a plus de Covid-19, plus de confinement – et on retourne quinze ans en arrière. Plus de guerre sanitaire, mais une guerre sociale des flics contre les jeunes. Au lendemain des affrontements, le ministère de l'Intérieur indique que « des médiateurs sont déployés par la commune de Villeneuve-la-Garenne ».

*« Quinze ans après les émeutes de 2005 en banlieue, c'est toujours le même mépris, le même aveuglement volontaire, toujours le même permis de tuer. Comment imaginer une seconde que ceux qui ont vécu cette époque iront calmer leurs mômes ou leurs petits frangins ? Ne pas se laisser faire, c'est ne pas se laisser mourir, et c'est ce que font ces jeunes pleins de courage. Quelle insolence de la part de ces costumes-cravates ! Comme si les*



*anciens n'avaient pas de cœur ! Qu'ils sachent que Zyed et Bouna restent les petits frères de toute une génération. »*

*Sylvia au micro de L'Envolée le 28 avril 2020.*

Après de belles manifestations de la jeunesse contre le racisme et la police au printemps, après un été jugé ensauvagé par toute la classe politique, dès l'automne, un 17 octobre déjà de sinistre mémoire, la mécanique policière reprend dans toute sa brutalité avec la mise en place d'un couvre-feu, ici puis là, avant le retour du confinement.

### **SORTIR DU TOUT-CARCÉRAL, C'EST CARCÉRALISER LE TOUT**

Depuis la fin du confinement, les opposants au « tout-carcéral », ceux-là même qui réclamaient le désengorgement des prisons, ne cessent de se réjouir que les prisons aient été « vidées »... validant une fois de plus – et par la gauche – le mensonge d'État des 10 000 libérations. Ils sont trop contents d'y voir la preuve que leur hypothèse de « décarcéralisation » est la bonne, que « la période permet d'entrevoir la prison de demain »... C'est si dur que ça, de capter que les prisons ne se sont pas vidées ? Et qu'il n'a jamais été question de les vider, même un petit peu ? C'est un fait : la « surpopulation carcérale » n'est pas une dérive de la prison, mais la norme d'une détention alimentée par des politiques pénales toujours plus répressives. Autre certitude, jamais une mesure pénale n'est venue en remplacer une autre : le bracelet électronique et la peine de probation n'ont pas vidé les prisons. Ces peines s'ajoutent à celles qui existent déjà, elles permettent de punir de nouveaux faits, étendant encore un peu plus l'emprise du droit sur nos vies.



La crise sanitaire vient opportunément camoufler une crise économique sans précédent – tout en la décuplant. L'Unedic elle-même table sur un minimum de 450 000 chômeurs supplémentaires d'ici la fin de l'année. Pour survivre, de plus en plus de gens sont amenés à se débrouiller, voler, magouiller... L'État se prépare donc à enfermer toujours plus. Construire de nouvelles prisons pour enfermer ces « classes dangereuses » est une nécessité impérieuse pour le maintien d'un ordre social qui continue à protéger les riches, avant de soigner les pauvres.

Hôpital et prison fonctionnent l'un et l'autre en tension : il faut de la « suroccupation » hospitalière pour décrocher les crédits : il n'y a pas de lits vides en réa, sinon on les supprime. De même, il ne faut pas de places vides en prison pour que la nécessité d'en construire d'autres s'impose à tous comme une évidence. Promettre la construction de places de prison, que ce soit en invoquant « la surpopulation » ou une nécessité sécuritaire, c'est porteur politiquement et carrément plus sexy que « la déflation carcérale ». Comment serait-il question de laisser sortir des prisonniers ou de « mettre en place des alternatives à la détention » quand, dehors, l'État fait accepter à l'ensemble de la société un confinement, puis des couvre-feu (et quoi d'autre encore) en lieu et place de mesures sociales et sanitaires ? On est passés en quelques mois du confinement au couvre-feu, autrement dit d'une forme atténuée d'assignation à résidence à un régime de semi-liberté, après une vague permission familiale estivale. Et vu que Macron est plutôt sympa comme JAP, si on se tient bien, on aura peut-être une perm' à Noël, qui sait ? La gestion de la population du dehors commence sérieusement à ressembler à celle de la détention.

*« J'espère qu'après ce confinement ils comprendront ce que c'est, le renfermement. Qu'ils mettront moins de longues peines comme ils nous mettent. J'espère que ça les fera réfléchir. Parce qu'en un mois et demi ils sont tous en train de pleurer. D'accord, y a une maladie, je ne la souhaite à personne, mais ça leur fait comprendre un peu ce que c'est, un renfermement. »*

*P., centrale de Lannemezan, le 25 avril 2020.*

La condition de prisonnier semble contaminer le monde du dehors. Il y a le code pénal, bien sûr ; mais il y a surtout le règlement, qui change dans chaque prison – et aujourd’hui dans chaque ville, chaque quartier, chaque entreprise... Ensuite, il y a l’application de ce règlement, qui varie selon le profil de l’intéressé... et aussi selon ceux qui l’appliquent. On perd sa vie à chercher à comprendre ce qui est autorisé et ce qui ne l’est pas. L’incertitude perpétuelle face à un règlement incompréhensible et en constante évolution, appliqué dans un arbitraire de porte-clef... il n’y a pas de meilleur garant de l’ordre.

*« Avec le confinement, vous touchez du doigt – en plus roudoudou – ce que nous vivons au quotidien, nous, les prisonniers : impossibilité d’aller et venir, privation de voir ses proches et soumission à l’arbitraire pour tout. »*

*Khaled, MA de la Santé, fin mars 2020.*

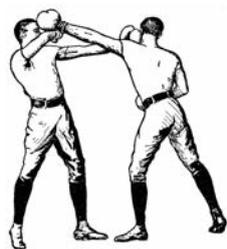
D’un seul coup, tous les aspects de la vie sont réglés : combien a-t-on le droit d’être à table à la maison ce soir ? Est-ce obligatoire ou conseillé ? Suis-je encore dans le périmètre où le masque est obligatoire ? Pourquoi puis-je prendre les transports pour aller bosser, mais pas aller au cinéma ? Qu’est-ce que c’est que cette foutue « règle des six » ?

Autocensure, déplacements surveillés, relations limitées, corps distancés, conformisme imposé... Le tout solidement assis sur une guerre aux pauvres plus brutale que jamais. Les querelles de gestion sanitaire, les pseudo-controverses scientifiques occupent notre temps de cerveau disponible et nous paralysent. Une société qui suffoque, où

chacun devient un ennemi, un porteur sain ou malsain, et qui suscite toujours plus de vocations de petits juges et de délateurs des mauvaises pratiques, une société où chacun se bat pour sa petite survie sanitaire, loin de tout désir collectif d’émancipation sociale, une société où l’omniprésence de la maladie élude tout le reste, notamment la généralisation de la misère, une société où le seul horizon collectif est celui de la prochaine interdiction, où la peur du confinement fait accepter le couvre-feu, où la peur de la débâcle économique fait accepter d’aller travailler dans des conditions toujours plus désastreuses... Nul n’est censé ignorer le règlement intérieur de sa ville et la couleur de sa zone ! On est loin de la « décarcéralisation » : c’est la société tout entière qui se carcéralise.



La surpopulation, les conditions de détention indignes, et maintenant la suppression des parloirs, font de la prison un repoussoir toujours plus efficace. Il faut décidément que la prison, ça soit pas le Club Med ! Plus la prison fait peur, plus l’édifice social est solide. Ce postulat est plus nécessaire que jamais dans une période qui marche tranquillement vers un fascisme d’un nouveau genre. Une fois de plus, ça se fait en grande partie sur le dos des prisonniers : plus on les déshumanise, plus on les enferme, plus on les isole... plus on peut malmenager celles et ceux qui se croient libres et leur faire accepter qu’ils ont de la chance d’avoir encore un boulot. Les prisonniers servent toujours à faire sentir aux bons citoyens qu’ils ont raison de continuer à marcher droit et à faire là où on leur dit de faire.



### DES CONTRAVENTIONS DIFFICILES À CONTRER

Extrait d’un entretien avec Sébastien Delorge, avocat au barreau de Toulouse

*« Avec trois contraventions pour non-respect des règles de confinement, vous encourez six mois d’emprisonnement ferme après une comparution immédiate. Ce qu’il y a d’étonnant avec cette contravention, c’est que vous allez la contester à l’aveugle. Contrairement aux délits ou aux crimes, devant un tribunal*

*de police, vous n’avez accès à l’intégralité du dossier de la procédure qu’une fois que le ministère public accepte de vous citer devant le tribunal. Si vous voulez prendre un avocat, il va falloir le payer plus cher que l’amende que vous encourez, ce qui est en soi dissuasif. Pour les contraventions de quatrième classe, il n’y a pas d’aide juridictionnelle prévue. Donc, vous allez devoir vous défendre seul-e, alors que les règles procédurales sont éminemment complexes. Si, au final, vous vous faites condamner au tribunal de police, il n’y a pas de possibilité d’appel. Le problème, majeur, de ces contraventions, c’est qu’on s’en remet officiellement au “discernement” des gens qui verbalisent. J’appelle ça un abus de pouvoir potentiel, un risque d’arbitraire important. [...] Et le recours massif aux contraventions s’étend de manière inquiétante à toujours plus de domaines. »*

# MUTINERIE D'UZERCHE : L'ÉTAT VEUT EFFACER L'HISTORIQUE

*Dans un discours à Clairvaux fin septembre, « SuperDupond » Moretti a félicité les matons « d'avoir tenu » pendant le confinement, assurant qu'à cette période – et grâce à eux – « il n'y a pas eu de mutinerie ». Oh, le menteur ! Contre la réécriture de l'histoire, et alors que l'addition présentée aux mutins est méchamment salée, rapide retour sur l'embrasement du CD d'Uzerche, en Corrèze.*



Le dimanche 22 mars 2020, les prisonniers réussissent à accéder à la cour de promenade et une quarantaine d'entre eux montent sur les toits. D'autres filment l'action en direct. C'est comme ça qu'ils font tourner un texte de revendications où ils expliquent les raisons de leur colère :

*« Nous voulons un DÉPISTAGE pour chaque détenu ainsi que pour chaque membre de l'administration pénitentiaire. Nous souhaitons que tous les agents pénitentiaires sans exception soient équipés de gants et de masques (ce sont eux les plus exposés au virus car ce sont eux qui entrent et sortent de l'établissement). Nous voulons être informés de l'évolution de cette situation : Quand les parloirs seront-ils rétablis ? Qu'en est-il des cantines ? Qu'en est-il des sacs de linge ? Qu'en est-il des soins médicaux en cas de coronavirus ? Et enfin, pour nous protéger, nous aimerions que chaque détenu ait du gel désinfectant et un masque à sa disposition (le minimum en mesure d'hygiène actuellement). »*

## **PUNIR LES MUTINS POUR FAIRE OUBLIER LES FLAMMES,**

Dès le début de l'émeute, qui durera neuf heures, les matons se carapotent hors de la prison. Deux bâtiments brûlent dans un feu de joie. Dans les autres, presque tout est détruit, des bureaux des matons aux caméras, des vitres aux sanitaires ; les toitures sont explosées, les cellules inondées. L'ampleur du bordel rappelle le centre de rétention de Vincennes

en flammes en 2008, la mutinerie de Clairvaux en 2003 ou la révolte d'Ensisheim en 1988. Dans des vidéos postées sur le net, des prisonniers partagent leur peur de mourir quand les sinistres Éris (les équipes régionales d'intervention et de sécurité) et un escadron de gendarmes mobiles armés débarquent. Au final, sur les 590 places du CD, la « capacité d'accueil » se réduit à 230 : des transferts disciplinaires ont lieu la nuit même. Par bus entiers, 333 prisonniers sont transférés aux quatre coins du pays. Les huit prétendus « meneurs » restent quant à eux au CD d'Uzerche et sont placés au mitard, puis à l'isolement jusqu'à leur procès. Il semble que ce soient les vidéos qui ont tourné sur les réseaux qui ont servi à les désigner comme tels. Les autres accusés, en tout 47 prisonniers, seront poursuivis dans les départements où ils ont été transférés.

Jugés en juin, les huit prisonniers accusés d'être des « meneurs » sont reconnus coupables. Le procureur requiert six ans, les accusant d'avoir provoqué « ces plusieurs heures de mutinerie [qui] ont ressemblé à une véritable guérilla urbaine ». Ils sont condamnés : un à trois ans de prison ferme chacun. Comme le dossier est vide, leur CV fait office de preuve de leur participation à ce mouvement collectif. Pas un mot sur le fait que la révolte avait ses raisons, que les révoltés, ce jour-là, avaient des revendications. Rien non plus sur le transfert de plus de trois cents prisonniers aux quatre coins de la France, en période de pandémie...

## DISPERSER LA COLÈRE POUR EFFACER L'HISTOIRE

Quatorze parquets français sont saisis pour la révolte au centre de détention d'Uzerche, pour au moins 55 prévenus poursuivis. Donc au moins quatorze procès. Les accusations sont basées sur les déclarations de la pénitencière, qui assure les avoir « formellement identifiés »... Pourtant, très peu ont comparu pour le moment. Presque huit mois après, ils sont une quinzaine à avoir été jugés, et un nombre hallucinant de procès se profilent, échelonnés dans le temps. Les accusés sont dispersés dans toute la France et les procès auront lieu au compte-goutte, ici et là, dans le plus grand silence. C'est une manière d'invisibiliser la révolte elle-même, ses raisons et son

contexte, de rendre impossible toute parole collective des co-accusés, mais aussi d'isoler toujours plus les transférés, parfois à des milliers de kilomètres de leurs proches



Quoi de mieux, pour gommer un événement historique, que de punir violemment, et séparément, chacun de ceux qui sont accusés d'en être responsables ?

Force aux prisonniers fraîchement jugés à Limoges et au Havre... à ceux qui attendent leur procès du 22 janvier à Mont-de-Marsan. On ne connaît pas encore les dates des procès suivants, n'hésitez pas à nous tenir au jus !

---

## CARTON ÉCARLATE À SEYSSES

Dans une ordonnance rendue le jeudi 8 octobre 2020, le Conseil d'État dispense la maison d'arrêt de Seysses de fournir des masques aux détenus et d'organiser leur dépistage.

Dans sa légendaire bienveillance envers les prisonniers, le nouveau ministre des tribunaux et des prisons avait fait appel d'un jugement rendu le 4 septembre par le tribunal administratif qui sommait la direction de Seysses de fournir des masques aux détenus et d'organiser une campagne de dépistage sur la base du volontariat. Le Conseil d'État claironnait en réponse que « la dégradation de la situation sanitaire de la Haute-Garonne [*n'impliquait*] pas nécessairement [...] un dépistage massif des personnes détenues ». La plus haute juridiction administrative de France a donc donné raison à SuperDupond-Lajoie ! Trois jours plus tard, une grosse partie du département passait en code couleur écarlate, ce qui veut dire en langage gomettes : « Ça craint du Covid ! » Et évidemment, tout le monde le savait que ça lui pendait au nez, à la Haute-Garonne.

Ce jeudi 8, au moment même où l'on signifiait très officiellement à la direction de Seysses que non, elle n'avait pas à se faire chier à distribuer des masques et à tester, 23 agents et 34 prisonniers passaient au dépistage. Suite à plusieurs cas avérés de Covid à Sodexo – qui travaille pour l'AP à imposer une bouffe dégueulasse aux prisonniers –, il n'y avait évidemment plus moyen de rester dans le déni ou de crier à l'exagération...

Et là, tadam ! Trois matons et deux prisonniers positifs, dont un auxi ! D'autres résultats étaient attendus, mais n'ont pas été rendus publics... Et l'agence régionale de santé a qualifié de cluster la maison d'arrêt – avec ses mille prisonniers pour 695 places...

Parmi les premières mesures prises par l'AP figure, on vous le donne en mille... l'obligation du port du masque pour tous les prisonniers dans l'ensemble de l'établissement ! Ils n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère. Dommage de ne pas avoir fourni les masques et les tests dès le 4 septembre ! Les prisonniers contaminés pourraient engager une action contre l'État pour faute lourde (n'hésitez pas à nous contacter si c'est votre cas).

Pendant ce temps, FO et ses matons-qui-pleurent réclament l'arrêt immédiat des activités, de la muscu en intérieur et des visites des intervenants. Ils grommèlent que la mise en place de plexis, c'est bien gentil, mais qu'il faudrait quand même envisager de les faire tout bonnement sauter, ces parloirs. En précisant que bien sûr, dans ce cas-là, les Éris seront les bienvenus. C'est à la fois lâche et méchant. Bravo. Sûr que SuperDupond-Lajoie pourra faire quelque chose pour eux...



# PRIVÉS DE PARLOIR UN JOUR, PRIVÉS DE PARLOIR TOUJOURS



*L'État a supprimé les parloirs le 17 mars, puis il a prétendu les rouvrir le 11 mai, mais nombreux sont les prisonnier·e·s qui ont renoncé et renoncent encore aux permissions de sortie et à la visite de leurs proches, tant les conditions exigées sont avilissantes. Alors qu'à l'automne 2020 on n'entend plus parler que de « deuxième vague », il est fort à craindre que les parloirs soient de nouveau tout bonnement supprimés... comme à Fresnes au D1 et au D3 et à la Santé depuis le 6 octobre, où ils n'ont jamais été vraiment rétablis. C'est en tout cas ce que réclament les syndicats de matons dès qu'un cas de Covid est avéré au sein d'un établissement.*

Une catégorie de la population aura donc été légalement privée – ou tout comme, tant les conditions sont décourageantes – de tout contact avec ses proches pendant plus de huit mois ! Combien de temps cela va-t-il encore durer ? Un an ? Plus ?

Sort-on de l'humanité en rentrant en prison ?

*« Un enfant doit retourner à l'école, mais n'a pas pu embrasser son parent depuis trois mois... Il doit se contenter de le regarder derrière une vitre, comme au zoo. [...] C'est leur habitude de nous traiter comme des moins que rien, et on sait bien que ce qui les préoccupe, ce n'est pas la santé des détenus. »*

*Des proches de prisonniers, texte paru sur lenumerozero.info, le 22 juin 2020.*

Des couples ont pu se partager la garde de leurs enfants même en plein confinement, mais, par contre, les familles séparées par la prison ne peuvent toujours pas se voir ! Le contact physique n'est toujours pas autorisé : encore aujourd'hui, on

ne peut pas toucher ses enfants, ses parents, son amoureux... C'est interdit, et les prisonnier·e·s s'exposent au risque de se voir imposer une quatorzaine, c'est-à-dire une mise à l'isolement total, et de se faire suspendre son droit de visite, tout ça sur une simple suspicion de contact de la part d'un maton. Pour les unités de vie familiale, la quatorzaine est obligatoire.

Des parois de plexiglas ont donc été installées, généralisant ainsi une vieille mesure disciplinaire : le « parloir hygiaphone ». Jusqu'au bout de l'absurde : on impose le plus souvent le port du masque derrière cette barrière de plastique... mais ce masque est par contre interdit en détention sous peine de sanction – alors même que ce sont les prisonniers et les prisonnières qui fabriquent et lavent ceux des matons ! Exploitation pure et simple et hypocrisie d'État : alors que les parloirs et les autres activités sont suspendus, des ateliers pour la fabrication des masques contre le coronavirus ont ouvert dans les prisons d'Arles, de Moulins, de Val-de-Reuil, de Saint-Martin-de-Ré, de Valence, de Châteauroux et de Muret.

Sans compter que ces règles relèvent évidemment de l'arbitraire de la direction des établissements et des agents de la pénitentiaire. Elles ne se sont pas appliquées de la même manière d'une prison à l'autre, d'une semaine à une autre. À ce jour, certaines prisons maintiennent le plexiglas, d'autres interdisent plutôt l'accès aux enfants, d'autres encore appliquent la quatorzaine de manière très stricte, voire massive... comme à la prison de Nancy où, début août, 120 prisonniers ont été placés à l'isolement pour un cas de Covid. Les bornes électroniques qui sont souvent la seule manière efficace de prendre rendez-vous au parloir sont mises hors service pour raisons sanitaires et, dans certaines prisons, avant d'aller au parloir, les prisonniers doivent signer une charte d'engagement dans laquelle ils promettent de « *respecter les gestes barrières* ». Et les proches doivent s'engager sur l'honneur à ne pas être malade ! Folie administrative et pur enjeu disciplinaire, ces papelards n'ont bien sûr aucun fondement juridique...

Les bornes de Mac Do et de Géant Casino sont-elles immunisées ? Est-ce qu'on oblige les parents d'élèves, les flics, les clients de supermarché à signer une charte ? Non, pas plus que les matons, d'ailleurs, qui entrent et sortent de prison, touchent tout un tas de gens, puis palpent et fouillent les prisonniers, parfois sans masque.

« *Pourquoi le contact avec le monde extérieur requiert un isolement de quatorze jours pour un détenu, alors que le personnel de la maison d'arrêt va et vient tous les jours ?* »

Un prisonnier sorti de la maison d'arrêt de la Talaudière, août 2020.

L'État soutient aujourd'hui que les mesures prises ont permis d'éviter que les prisons ne deviennent des clusters – mais comment des mesures absurdes, sans rapport avec une quelconque politique de prévention cohérente, pourraient-elles avoir fait ça ? À l'évidence, ce discours ne sert

qu'à justifier ce qui est encore imposé aujourd'hui aux prisonniers et aux prisonnières. On est en droit de craindre la perte pure et simple de cet espace de liberté, si petit soit-il, que constituent les parloirs. La période semble faite pour servir de prétexte à l'introduction progressive d'horribles « visio-parloirs » qui se substitueraient progressivement à la chaleur des présences... et qui allégeraient grandement la charge de travail du maton-qui-pleure.



Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux communiqués de prisonniers et de leurs familles ont paru sur Internet et sur les réseaux pour dénoncer la situation toute particulière qui leur est faite. Nous en publions ici plusieurs, *in extenso* ou par extraits :

« *Les mesures actuelles sont disproportionnées et inhumaines. Les témoignages de familles à la sortie des parloirs sont plus douloureux les uns que les autres et l'état de santé physique et psychologique des détenu-e-s se dégrade de manière alarmante : plusieurs cas de suicides de détenus restent à déplorer au cours des dernières semaines.[...]*

*Nous vous demandons de bien vouloir faire confiance aux familles et à leur volonté de protéger leur proches emprisonnés en nous préservant de contacts au quotidien, alors que nous assistons à un relâchement manifeste des gestes barrières au sein de la population, et de nombreuses situations de non-respect des règles de distanciation dans les lieux publics, et particulièrement les supermarchés. La mesure de distanciation sociale au sein des parloirs nous apparaît aujourd'hui d'autant plus insupportable et injuste. Comme tout autre membre de la société à l'extérieur, nous souhaitons pouvoir prendre dans nos bras nos parents, nos conjoints et nos enfants.*





Face à cette situation, nous exigeons :

- de retrouver la possibilité de parloirs privés en box individuels et de contacts choisis avec nos proches ;
- que le port du masque et la distanciation physique soit

réservés aux espaces d'attente collectifs et aux déplacements de l'entrée de la prison jusqu'à la zone de parloir individuel ;

- que le choix soit laissé aux détenu-e-s et à leurs proches d'être en contact physique ou non, moyennant l'utilisation de gel hydroalcoolique et de masques ;
- que des tests soient réalisés, de manière régulière et systématique au sein des prisons (détenu-e-s et visiteur-euse-s) ;
- que les aménagements de peine et libertés conditionnelles soient favorisées et accélérées, en vue de la mise en place d'une véritable politique de déflation de la surpopulation carcérale. »

(Extraits de « Pour des parloirs respectant le droit à la dignité », pétition adressée aux directions des prisons et au gouvernement par un groupement spontané de proches et familles de détenues et le Génépi.)

Lorsque des matons-qui-pleurent font grève pour améliorer leurs conditions de travail, c'est toujours aux dépens des prisonniers, entendre « suppression des déplacements, des ateliers, des sorties, des visites ». En Belgique, les syndicats de matons sont encore plus organisés, puissants et revendicatifs qu'en France ; ils sont d'ailleurs souvent cités comme modèle par les syndicats français. Preuve s'il en est de leur crapuleux fonctionnement, cette fois-ci, en Belgique, ils font grève pour empêcher que les prisonniers récupèrent le droit aux contacts physiques avec leur proches. Cette lettre ouverte écrite par des proches de prisonniers de quatorze prisons belges s'insurge contre cet énième mouvement de matons :

« Nous, proches de détenu-e-s, partageons ce texte pour revendiquer un droit inconditionnel aux contacts physiques lors des visites et pour dénoncer la grève actuelle des agent-e-s pénitentiaires. [...]

Le retour des contacts physiques entre les détenu-e-s et leurs proches était prévu le 14 septembre, après

186 jours sans aucun contact. Dès l'annonce, des syndicats d'agent-e-s pénitentiaires ont posé un préavis de grève contre l'assouplissement des conditions de visite. Face à ce refus de la part des agent-e-s, une réunion de négociation entre l'administration pénitentiaire et les syndicats a eu lieu. L'administration pénitentiaire y a proposé des mesures sanitaires plus restrictives, telles que la mise en quarantaine de deux semaines suite à une visite familiale. Suite à cette rencontre, les syndicats ont maintenu leur refus et leur grève. [...]

À ce stade, nous refusons donc la mise en quarantaine de deux semaines et toute restriction supplémentaire (telles que proposées par l'administration pénitentiaire lors des négociations). Des familles avaient proposé ce type d'aménagement il y a maintenant deux mois. Aujourd'hui, la situation a évolué : malgré la crise sanitaire, la vie reprend à l'extérieur des prisons, et il est normal qu'elle reprenne également pour les détenu-e-s. C'est toujours la même histoire depuis le début de cette crise : les mesures sanitaires en prison ont systématiquement un temps de retard par rapport aux mesures prises à l'extérieur. Elles sont dépassées avant même leur entrée en vigueur et deviennent donc dès lors injustifiables.

Nous dénonçons également la grève actuelle des agent-e-s pénitentiaires. Celle-ci ne se produit en aucun cas dans notre intérêt, mais seulement au bénéfice des agent-e-s pénitentiaires. Nous affirmons que cette grève est un moyen de pression, autant à l'encontre des autorités qu'envers les détenu-e-s et leurs familles qui font sortir leur voix de plus en plus ces derniers mois. Cette pression est confirmée par les nombreuses menaces reçues par les visiteur-euse-s de la part des surveillant-e-s à l'intérieur de prisons.

Nous appelons la population générale à se méfier du discours des syndicats des agent-e-s pénitentiaires selon lesquels ils luttent pour "permettre au personnel et aux détenus de séjourner dans des conditions plus sûres en prison" (ACOD Justice, 19 septembre 2020). Il n'est pas question du bien-être des détenu-e-s dans leur grève. »

(Extraits de « Droit inconditionnel aux contacts physiques, nous ne reculerons pas face aux grèves », relayé par le CLAC )



*« À force d'être trop tôt  
pour eux,  
ça finira par être trop tard  
pour moi ! »*



Bonjour à tous et à toutes,

Nous venons vous dire, avec ma femme, que nous sommes solidaires des détenu·e·s qui sont emprisonné·e·s et en particulier ceux et celles qui ont des problèmes de santé. Tout comme moi. Aujourd'hui, ce Covid-19 nous met, nous les prisonnier·e·s malades, particulièrement en danger.

Face à cet attentat gouvernemental, nous demandons des suspensions de peine qui sont toujours refusées. À croire que cette loi de suspension de peine pour raison médicale n'existe pas ! En trente-quatre ans, j'en ai vu des prisonniers partir à l'hosto la veille de crever ! Et j'en ai vu des épidémies ravager les prisons ! À cause du Covid-19, je suis, comme d'autres, dans l'impossibilité aujourd'hui de faire mes contrôles et bilans à l'hôpital car après chaque sortie, chaque examen, je devrais passer quatorze jours en isolement dans une cellule du quartier arrivant. Autant dire que j'y passerais ma vie. Avec cette logique absurde, il faudrait mettre tout le monde au quartier arrivant en permanence puisque nous sommes tous les jours en contact avec les surveillant·e·s qui rentrent et sortent tous les jours de la centrale !

Pour ma part, je suis atteint du VIH depuis trente-quatre ans suite à une transfusion de sang contaminé après avoir été blessé par balle par la police dans les années 1980. Mon parcours carcéral a été catastrophique à cause du VIH : apprenant ma contamination en prison, je me suis évadé deux fois pour ne pas crever en prison ; et j'ai repris des années. Cela m'a coûté trente-quatre ans de vie. Je me suis évadé pour ne pas crever en taule. Ça ne plaît pas aux juges et aux juges d'application des peines que je dise cela. Ils disent que je me « comporte en victime ». J'assume mes responsabilités bien sûr : depuis trente-quatre ans je n'ai connu la liberté que quelques mois pour cela. Mais on ne peut pas balayer la maladie d'un revers de main. Ni balayer les raisons de cette maladie : un scandale sanitaire d'État qu'on a oublié aujourd'hui mais qui a fait des milliers de victimes. Personne ne peut l'affirmer, mais ma vie aurait sans doute pris un autre chemin si l'on ne m'avait pas mis dans les veines un virus. À ce titre, oui, je suis une victime de l'État.

Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas voulu l'entendre : tant que je me tiens debout, tant que je répète que j'ai été contaminé et que mon parcours carcéral est lié à ça, c'est que je ne suis pas prêt à sortir, que c'est « trop tôt ». Mais à force d'être trop tôt pour eux, cela finira par être trop tard pour moi ! Victime enfermée du VIH, je ne veux pas être une victime enfermée du Covid-19 !

Je dois passer en commission d'application des peines le 17 juin 2020. Je vais répéter ce que j'écris ici. J'ai passé ma vie en prison en partie à cause d'un virus ; je me suis évadé pour pas qu'il me tue en prison. Aujourd'hui, je ne veux pas qu'un autre virus me tue en prison. Pas question que je parte comme ça après trente-quatre ans ! Si c'était le cas, la justice et l'AP en porteront la responsabilité et devront en assumer les conséquences. Je suis conditionnable, ma compagne m'attend, mes ami·e·s m'attendent pour que nous vivions quelques années communes de liberté. Alors qu'on me laisse sortir et vivre... un peu !

Sur ces quelques lignes, nous vous souhaitons force, courage et détermination.  
La loi, c'est eux ; Lalouel, c'est moi !

**Philippe Lalouel, centrale de Lannemezan, 30 mai 2020**



## « Je veux vous rendre hommage... »

*Jeunes et jolies  
Apprêtées, maquillées  
Ou le visage marqué par la vie,  
Ou protégé d'un voile,  
Elles attendent semaine après semaine  
Croyant que leur espérance ne sera pas vaine  
Fidèles étoiles*

*Elles ont parfois conduit des kilomètres dans une aube glacée  
Ou enchaîné les bus au milieu d'une foule indifférente et pressée  
Elles viennent de loin ou de tout près  
Chargées d'amour et de fardeaux  
Qu'il pleuve ou qu'il fasse beau  
Chargées d'un sac en plastique  
Lourd et précieux  
Plein d'un rituel antique  
Qui semble mystérieux  
Celui de laver, repasser, parfumer encore  
Avec leur cœur, l'habit si précieux  
Lavandières éternelles,  
Elles apportent avec elles  
Le linge propre et frais du dehors  
Comme un cadeau, comme un trésor  
Pour ceux qu'elles chérissent au-delà du temps, au-delà de l'espace  
Elles, qu'aucune déception, aucune humiliation ne lasse*

*Elles restent dignes, guettant un signe  
Exposées aux vents, au froid, à la pluie  
Ou au soleil trop fort pour être clément  
Au regard de ceux qui peut-être passent en les blâmant.*

*Rien ne peut les dérober à ces regards, les protéger  
Elles attendent et sont offertes, nues  
Drapées seulement de leur tendresse et de leur force  
Et cette porte est là, froide et immense,  
Comme un mur qui n'est que silence  
Et on attend, attend, attend  
Enfermées dehors,  
La porte s'ouvre, deux ou trois entrent  
Et attente encore et encore  
Enfin leur tour arrive*

*Puis des contrôles, d'autres attentes  
D'autres portes, d'autres grilles*

*Enfin le soleil brille  
Le temps des étreintes et des retrouvailles  
Un moment volé au temps confisqué des saisons de nos vies  
Plus de semailles, plus de moissons, plus de fêtes,  
À nos tables où nous aimons partager  
Demeure la place de l'absent  
Un vide douloureux  
Oublions tout, rions, soyons fous  
Pendant ces minutes qui ne sont qu'à nous*

*Avant que la Porte immense et froide  
Ne nous déverse à nouveau sur la rue  
Nous, émues et nues  
Drapées de tendresse et de force  
Étoiles fidèles, revenant chaque semaine  
Croyant que notre espérance ne sera pas vaine*

*Je veux vous rendre hommage, mères, grands-mères, tantes, épouses,  
compagnes, filles, sœurs, dont je suis, vous qui êtes si belles,  
si merveilleuses, pudiques et dignes dans votre constance et votre fidélité  
à soutenir, encourager, porter l'espérance. Nul ne sait ce que nous taisons,  
nul ne peut partager la souffrance qui nous habite mais aussi toute la joie  
qui nous anime car nous avons aussi notre vie et nous l'aimons  
et revendiquons au-delà des murs qui se dressent de part et d'autre  
notre droit à être heureuses car, ces murs, nous les abolirons et nous  
les abolissons déjà par notre amour.*

Cathy, été 2020



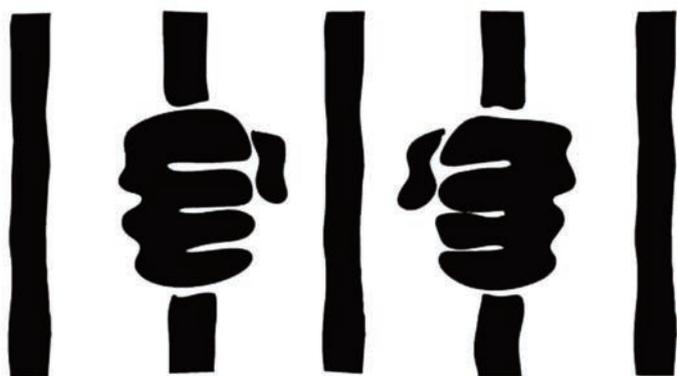
*« Beaucoup de gens restent enfermés entre ces quatre murs parce que les frontières sont fermées »*

## **CONFINEMENT, DÉCONFINEMENT... LES PRISONS POUR SANS-PAPIERS N'ONT JAMAIS FERMÉ**



*En mars 2020, alors que l'épidémie de Covid-19 progressait en France, la plupart des pays ont fermé leurs frontières, empêchant de fait la plupart des expulsions de sans-papiers. Ça n'a pas fait dévier le gouvernement, qui a continué d'enfermer des taulard·e·s en fin de peine et des personnes raflées ou arrêtées suite à un contrôle d'identité dans des centres de rétention administrative (CRA).*

**STOP CORONAVIRUS**



**FERMEZ LES  
CENTRES DE  
RÉTENTION**

Pendant le confinement, les associations présentes dans les centres de rétention administrative (CRA) ont arrêté de s'y rendre, elles n'étaient plus joignables que par téléphone. Or, toutes les procédures – et notamment les demandes de libération – doivent passer par elles. Les parloirs ont été suspendus dans la foulée, privant les personnes enfermées du droit de voir leurs proches – comme dans toutes les taulas –, mais aussi d'une source importante de bouffe et de clopes, étant donné qu'il est impossible de cantiner dans les CRA.

Deux jours avant le début du confinement, sentant bien venir ce qui les attendait, les prisonnières et les prisonniers avaient lancé des mouvements collectifs dans plusieurs centres de rétention pour exiger qu'on ne les y laisse pas crever : qu'on les libère immédiatement, et que ces lieux soient fermés définitivement.

Sous la pression de ces révoltes, les associations se sont décidées à déposer des demandes de mise en liberté. Dans les premières semaines du confinement, les juges ont libéré un certain nombre de prisonnier·e·s en estimant que les conditions d'enfermement n'étaient « pas compatibles avec les conditions sanitaires »... Mais dans le même temps, les préfetures continuaient de remplir les centres de rétention.

*« Ça fait plus de vingt jours que je suis là, et hier seulement ils ont changé les deux serviettes.*

*Y a des policiers qui portent des masques et d'autres non... Y a des gens qui arrivent, on sait pas s'ils sont contaminés. Si y en a un qui rentre avec le virus, il nous le colle directement. »*

*Nîmes, le 23 avril 2020.*

Les expulsions n'ont jamais cessé, notamment vers la Serbie, la Roumanie, l'Albanie, le Portugal et le Brésil. Elles ont cependant fortement diminué ; de plus en plus de prisonnier·e·s sont donc resté·e·s enfermé·e·s en CRA alors qu'ils et elles ne pouvaient pas être expulsé·e·s. Sans plus se cacher derrière leur mission officielle de rétention en attente d'expulsion, les centres ont alors franchement assumé leur rôle de prisons pour étranger·e·s.

*« Les frontières sont fermées, et pourtant on nous maintient soixante jours ou plus en centre de rétention. Y a beaucoup de gens qui ont un passeport en activité, qui ont déjà purgé leur peine, et qui restent enfermés entre ces quatre murs parce que les frontières sont fermées. Donc on va encore y rester plusieurs mois. »*

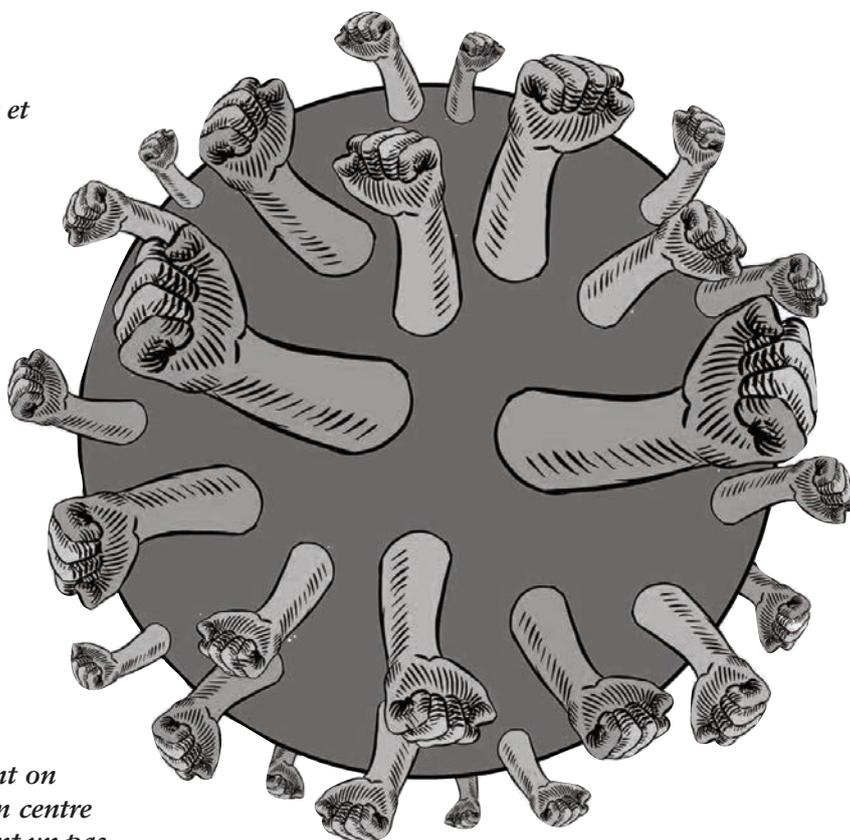
*Extrait d'un communiqué des prisonniers du CRA de Lille-Lesquin*

Alors que de plus en plus d'étranger·e·s sortant de prison étaient directement placé·e·s en CRA, le nouveau ministre de l'intérieur a demandé aux préfets d'augmenter encore leurs liens avec l'administration pénitentiaire pour systématiser cette autre double peine. Depuis le début de l'été, Darmanin n'a cessé d'exploiter des faits divers impliquant des étranger·e·s à des fins de propagande, ce qui a eu pour effet de renforcer leur contrôle et leur enfermement.

*« Cette semaine, ils ont expulsé des personnes vers la Roumanie. Mais nous, on peut pas nous expulser parce que la frontière est fermée. Je comprends plus rien. Si je deviens fou, c'est à cause d'eux. Après tu me ramènes à l'hôpital et tu dis que je suis fou. »*

*Lille-Lesquin, le 7 mai 2020*

Le 27 mars 2020, le Conseil d'État a refusé de fermer temporairement les centres comme le réclamaient les associations présentes dans les CRA. Suite à cette décision, la majorité des juges a estimé que la protection des personnes était tout à fait compatible avec leur enfermement dans la situation sanitaire actuelle.



Début mai, le même Conseil d'Etat a retoqué une décision du tribunal administratif de Paris qui avait demandé la libération des prisonniers testés positifs au Covid dans le centre de rétention de Vincennes. Prétendant anticiper une réouverture des frontières encore très partielle à ce jour, il a déclaré qu'il suffit d'une « *perspective raisonnable d'expulsion* » pour enfermer des sans-papiers, et que les personnes malades pourront être expulsées une fois guéries...

L'espoir suscité par les libérations de la mi-mars, qui avaient un temps totalement vidé certains centres, a permis de rétablir le calme dans la plupart de ces prisons. Au moins pour un temps : le confinement était maintenu dans les CRA et les prisons malgré la levée des restrictions à l'extérieur. Depuis fin juin, plusieurs révoltes ont éclaté partout en France, et souvent de façon coordonnée. Des blocages de promenade ont eu lieu au Mesnil-Amelot, à Vincennes, à Lille-Lesquin et à Oissel. Il y a eu des grèves de la faim collectives, et des manifestations ont eu lieu à l'intérieur. Suite à ces mouvements qui rencontraient un écho plus fort que d'habitude à l'extérieur, les préfetures ont procédé à des transferts disciplinaires.

*« Tous les gens dans le centre, dans les quatre zones, les 80 personnes, on est en grève de la faim. Le centre est plein. Il y a trop de monde. Ça fait trois jours que personne est sorti pour manger. Aujourd'hui, on a demandé le médecin, et y a pas de médecin, comme tous les jours. Ça fait presque*



*« cinq jours qu'y a que l'infirmierie : les gens, ici, ils toussent, ils ont de la fièvre, ils ont mal à la tête. »*

*Extrait du communiqué de Lille-Lesquin du 21 juin 2020*

Début août, des prisonnier·e·s et des flics de la police aux frontières (les matons des CRA) ont été testé·e·s positif·ve·s dans plusieurs centres de rétention. Les préfetures en ont immédiatement profité pour interdire les parloirs – sans prévenir les proches – et pour tenter d'imposer des tests à tou·te·s, et des quarantaines arbitraires et punitives aux positif·ve·s.

Une grève de la faim a été lancée à Toulouse, puis à Nîmes et à Marseille (voir le communiqué du CRA de Marseille du 21 août ci-contre). Des prisonnier·e·s de Lyon se sont aussi joint·e·s au mouvement. Tou·te·s exigeaient des soins pour les malades et leur libération immédiate, la possibilité de revoir leurs proches – au moins en parloir, et le retour de la justice en présentiel.

En septembre, de nouveaux CRA ont été désignés comme clusters, comme le Mesnil-Amelot, d'où l'association de soutien juridique s'est retirée, et où les parloirs ont été interdits. Les prisonnier·e·s testé·e·s positif·ve·s n'y sont pas soigné·e·s, mais puni·e·s par des mises au mitard ou à l'isolement, sans soins particuliers.

Pour les quelques pays où l'État français continue d'expulser des étranger·e·s, un test Covid négatif

datant de moins de quarante-huit ou soixante-douze heures selon les destinations est exigé avant le vol. Certain·e·s refusent donc de se faire tester, mais les préfetures font pression sur l'ensemble des prisonnier·e·s en lançant des poursuites pour refus de test. À Vincennes, des prisonnier·e·s – principalement des Tunisien·ne·s – ont fait deux ou trois gardes à vue pendant leurs trois mois de rétention ; la Tunisie est un des rares pays qui ont rouvert leurs frontières avec la France. Au moins une personne a été déferée en octobre, avec une proposition de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité de quatre mois ferme ! En juin, un prisonnier du CRA de Rennes aurait été condamné à quatre mois ferme et, au Mesnil-Amelot, des prisonnier·e·s font des gardes à vue pour les mêmes raisons. L'administration tente de les forcer à se faire tester par tous les moyens, quitte à faire du chantage au tribunal.

Pour beaucoup de prisonniers et prisonnières, le refus du test est donc devenu un enjeu de résistance. Au moment où nous écrivons, tou·e·s les prisonnier·e·s du Mesnil-Amelot sont en lutte.

*« Si tu vas à l'infirmierie prendre ton traitement, ils te demandent si tu as mangé. Si tu dis que non, que tu fais la grève de la faim, ils refusent de te donner le traitement. C'est leur technique, ils utilisent ça contre la grève, pour mettre la pression pour que certains lâchent. »*

*Un prisonnier du Mesnil-Amelot le 20 octobre 2020 au troisième jour de sa grève de la faim.*



« On a décidé de se mettre en grève de la faim, pour dénoncer cette situation dangereuse et injuste. »

**COMMUNIQUÉ  
DES PRISONNIERS  
EN GRÈVE  
DE LA FAIM  
AU CENTRE  
DE RÉTENTION  
DE MARSEILLE,  
21 AOÛT 2020**

« La semaine du 17 août, on était plusieurs dizaines de personnes à s'être mises en grève de la faim pendant plusieurs jours car on a peur pour notre vie, à cause de la mauvaise gestion des risques de contamination au Covid-19 ici. Tout le monde se fiche de notre situation : la police ne fait rien, Forum Réfugiés, l'association qui est déléguée pour s'occuper des aspects juridiques ici dans le centre, ne réagit pas à notre grève de la faim, et la population dehors nous oublie. On veut se faire entendre, même si notre grève de la faim est difficile à supporter. Il y en a un dans le CRA qui est en grève de la faim depuis trente jours, il a fait plusieurs malaises. Il a été envoyé deux fois à l'hôpital Nord à cause de sa grève de la faim, mais la troisième fois qu'il a fait un malaise la police a dit aux pompiers de repartir sans s'occuper de lui.

On se remet en grève de la faim dès ce week-end du 22-23 août à cause de la même situation qui ne change pas. Les frontières sont fermées et pourtant on nous maintient soixante jours ou plus en centre de rétention. Dans le même temps, les arrestations continuent puisqu'il y a toujours des gens qui arrivent dans le CRA. Les risques de contamination augmentent donc. Il y a au moins quatre cas confirmés de coronavirus au sein de la PAF (police aux frontières) qui garde le centre de rétention de Marseille, et pourtant rien n'est fait pour nous protéger. On nous donne pas de masques, les seuls qui en ont ici les obtiennent grâce aux visites.



Dans la police, ça se met en arrêt maladie pour éviter de venir au CRA, la police aussi a peur. Il y a des tests au coronavirus qui commencent à être faits sur les prisonnier.e-s dans le CRA. Nos proches hésitent même à venir nous voir parce qu'on a peur que ce centre soit un gros foyer de coronavirus. De manière générale nos proches aussi sont épuisé.e-s par cette situation. Des parents doivent s'occuper seuls de leurs enfants. Nos proches aussi sont cassé.e-s par les procédures juridiques, la séparation et le mal de vivre. Les frais d'avocats coûtent parfois plusieurs milliers d'euros. Les avocat.e-s commis.e-s d'office ne font rien.

L'association qui gère le CRA de Marseille, Forum Réfugiés, ne s'occupe que des cas qu'elle considère défendables et laisse les autres dans la merde, par exemple ceux qui n'ont pas de famille dehors ni de visites en parloir. Ce CRA est dégueulasse, il n'y a que les parloirs qui sont relativement propres. On est une cinquantaine en ce moment dans le CRA, et on ne peut pas respecter les distances de sécurité dedans. On est plusieurs par cellule et trop nombreux au réfectoire.

C'est pour ces raisons qu'on refuse de remonter au réfectoire et qu'on a décidé de se mettre en grève de la faim, pour dénoncer cette situation dangereuse et injuste. »



## LES COLLECTIFS DE SANS-PAPIERS CONTRE LES PRISONS POUR ÉTRANGER·E·S : RETOUR SUR LA MARCHÉ DES SOLIDARITÉS

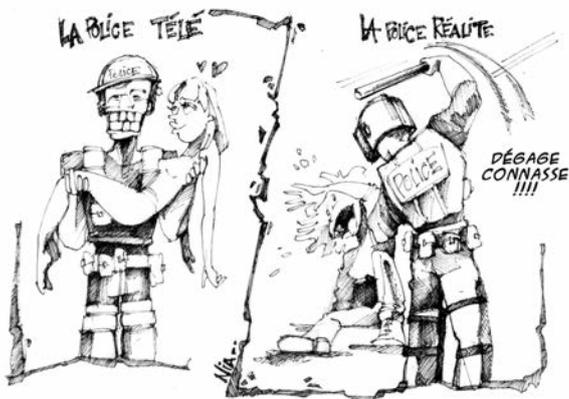
Le confinement a été violent pour les habitant·e·s des quartiers populaires, particulièrement pour les personnes sans-papiers. Malgré l'interdiction de la préfecture, une des premières manifestations du déconfinement a lieu le 30 mai 2020, à l'appel de la marche des solidarités, qui regroupe plusieurs collectifs de sans-papiers. Des milliers de personnes, dont beaucoup d'habitant·e·s de foyers, défilent avec deux revendications principales : la régularisation de tous les sans-papiers, et la fermeture de tous les centres de rétention. La manifestation déborde l'important dispositif policier, en dépit de la répression (une centaine d'arrestations). En septembre, une marche nationale part de plusieurs villes (Marseille, Lille, Metz, Toulouse, etc.) avec pour objectif une manifestation commune convergeant à Paris le 17 octobre. Durant tout le mois, des manifestations ont lieu devant une dizaine de prisons pour sans-papiers un peu partout en France.

L'une des revendications centrales des collectifs de sans-papiers est donc aujourd'hui la fermeture des prisons pour étranger·e·s.

Le vendredi 16 octobre, 300 personnes manifestent derrière la prison de Vincennes pour exiger la fermeture de ces prisons, à l'appel du collectif sans-papiers de Montreuil et de l'assemblée contre les CRA en Île-de-France. En réponse, les prisonniers du bâtiment 1 manifestent dans la cour au cri de « liberté ! » Le samedi 17, en même temps que la manifestation nationale, les prisonniers du CRA 3 du Mesnil-Amelot lancent une grève de la faim. Le dimanche 18, ils sont rejoints par l'ensemble des prisonnier·e·s du centre et un autre parloir sauvage a lieu derrière ce CRA en solidarité.



## TARAMADA À MONTPELLIER : ENQUÊTE ET AUTODÉFENSE DE GILETS JAUNES



À coups de flashball, de grenades, de code pénal et de prisons, il s'agit pour le gouvernement depuis deux ans de tuer le mouvement des Gilets jaunes. Des dizaines de mutilés pour l'exemple et près de 500 Gilets jaunes envoyés en prison. Après avoir suivi plus de 150 procès qui se sont tenus à Montpellier, et soutenu les accusé.e.s avant et après, un collectif de GJ vient de se constituer en association. « *Taramada se donne pour objectif de recenser les blessés avec séquelles (préparer dossiers pour le tribunal pénal et administratif), recenser les blessés sans séquelles (bleues, brûlures suite à un coup de matraque, flash-ball, grenade...), recenser toute les GAV sans suites (sortie sans convocation au TGI).* »

Si vous êtes dans la région de Montpellier, pour témoigner ou bénéficier de son action, vous pouvez contacter l'association à [taramada@protonmail.com](mailto:taramada@protonmail.com) ou sur Facebook (Taramada). Une cagnotte est en place, indispensable pour couvrir les frais engagés par l'association ou les victimes : [www.lepotcommun.fr/pot/3fktcgzd](http://www.lepotcommun.fr/pot/3fktcgzd)

## CONTRE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISON À TREMBLAY-EN-FRANCE

Le 22 septembre 2020, un groupe de personnes est allé à la salle polyvalente de Villepinte perturber la réunion officielle de présentation de la future taule de Tremblay-en-France. Elle est censée servir d'extension de 700 places pour l'actuelle maison d'arrêt de Villepinte. Le début de sa construction est prévu pour 2023.

*« Alors voilà un peu ce qu'on leur a dit, en interrompant le speech de présentation de la commissaire-enquêtrice, et pourquoi on a fait le déplacement :*

*“Nous aussi, on va se présenter, parce qu'on est pas juste un public, comme vous dites. On est quelques-un.e.s à être venu.e.s aujourd'hui pour vous dire que votre projet nous dégoûte! On n'est pas venu.e.s pour participer à votre enquête publique qui, on le sait bien, finira par cautionner votre sale projet d'enfermement. En fait, ce projet, c'est juste une énième taule pour enfermer toujours plus de gens en galère ou qui n'en peuvent plus de se faire exploiter, écraser, et ça, ça nous dégoûte, que ce soit à Tremblay ou n'importe où ailleurs!” [...]*

*Et puis en vrai on n'avait pas envie que se tienne cette réunion alors on a laissé un cadeau en partant...*

*Un ballon gonflé à l'hélium qui a permis d'envoyer au plafond une alarme incendie en marche qui les a sûrement empêché.e.s de continuer leur petit raout.*

*On est parti.e.s en emportant leurs tracts publicitaires, qui ne font rêver que ceux à qui profite l'enfermement. [...] On y trouve la date de mise en service (2025), information montrant de manière flagrante à quel point l'enquête publique est une formalité administrative pour assurer l'autorisation légale de la construction. »*

Extrait du texte publié sur [paris-luttes.info](http://paris-luttes.info)  
le 26 septembre 2020.



# LES CULOTTES



LETTRE OUVERTE À ÉLIANE GASTAUD,  
PRÉSIDENTE DU COLLECTIF DES RIVERAINS DES BAUMETTES 2

Éliane,

Les plaintes de ton collectif ont été entendues. Il a été mis un terme au calvaire que tu vis depuis mai 2017, à savoir que tu te fais interpellé par les prisonnières des Baumettes lorsque tu es dans ton jardin, qu'elles peuvent te voir et, par-dessus le marché, que tu subis jour et nuit « des nuisances sonores et visuelles »... au point que tu ne vas même plus sur une partie de ta terrasse (sauf pour étendre le linge) parce qu'une fois des prisonnières t'ont lancé à la cantonade : « Elles sont propres, tes culottes ? »

Mais Éliane, c'est pas grave si tu chies dans tes culottes, puisque grâce à toi et tes amis du collectif, les filles, elles, ne pourront plus les étendre, les leurs, de culottes : tu viens de leur boucher la seule fenêtre qu'elles avaient. C'est d'autant plus dommage pour celles qui n'ont personne pour leur ramener du linge propre régulièrement. Ça fout les boules, surtout quand on sait que les femmes ne rechignent pas à maintenir les liens avec un proche incarcéré, mais qu'elles se retrouvent en revanche le plus souvent abandonnées lorsque ce sont elles qui vont en prison. Heureusement qu'elles peuvent compter sur un sympathique collectif de voisins pour leur rendre la vie plus dure encore.

Oui, Éliane : grâce aux fenêtres antibruit, tu peux désormais étendre tes culottes sales sans risquer d'essuyer la moindre remarque des filles. Problème réglé au moyen d'un châssis fixe, avec une petite partie qui s'ouvre - mais qui est équipée d'un piège à son ! Fantastique.

Finies les discussions d'une cellule à l'autre, les parloirs sauvages...

Bon, l'atmosphère de la cellule est devenue irrespirable - surtout qu'elles sont exposées plein sud, les 137 filles, dont des mineures, enfermées en cellule vingt-deux heures sur vingt-quatre. Les cellules des arrivants aussi sont concernées - déjà que le choc carcéral en pousse pas mal au suicide, avec tes nouvelles fenêtres, ça devrait pas s'arranger !

Tu sais quoi, Éliane ? Vu d'ici, on a comme l'impression que tu n'as pas remarqué que la prison en face de ta terrasse, en réalité, elle est aussi au-dessus de ta tête. Allez, Éliane, va nous laver cette vilaine mentalité que tu as !

# UN NOUVEAU CODE PÉNAL POUR ENFERMER LES ENFANTS

Le 11 septembre 2019, l'ex-ministre des tribunaux et des prisons Belloubet présente son nouveau « Code de justice pénale des mineurs » (CJPM), qui doit entrer en vigueur en octobre 2020. Finalement, l'application de la réforme est reportée au 31 mars 2021. Mais les dates sont posées, et l'objectif est clair : la criminalisation de la pauvreté doit s'exercer toujours plus durement, sur des mineurs de plus en plus jeunes... Le mouvement général allait déjà dans ce sens depuis un bon moment, mais cette réforme vise à permettre aux juges d'enfermer des gamins presque comme si c'étaient des majeurs.

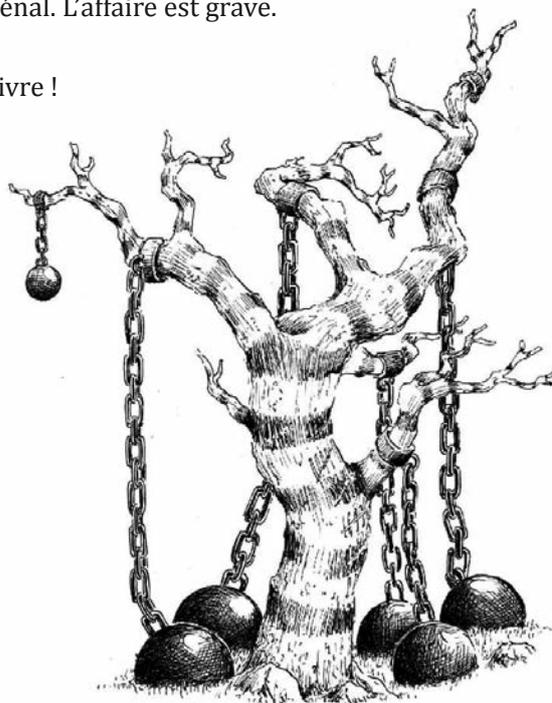
Le nouveau code prolonge et perfectionne le sacrifice de « l'assistance éducative » au profit du pénal. L'idée, c'est de mettre plein d'argent dans la construction de vingt nouveaux centres éducatifs fermés (CEF) en plus des 51 déjà existants, et de laisser des miettes pour les « *mesures éducatives en milieu ouvert* ». Le tout s'ajoutera aux 53 quartiers pour mineurs (QPM) en maison d'arrêt, au centre de jeunes détenus (CJD) de Fleury-Mérogis, dans lesquels atterrit l'essentiel des jeunes enfermés et aux six établissements pour mineurs (EPM). Et pour remplir tout ça, il s'agit de multiplier les contrôles judiciaires pour « *fluidifier le passage* » dans les lieux d'enfermement, d'accélérer les procédures et de « *faciliter le jugement* » de mineurs en une seule audience ; de raccourcir considérablement le temps éducatif entre la « *mise en examen* » – premier passage devant le juge des enfants – et le « *jugement de culpabilité* », ce qui ne laisse presque aucune chance aux gosses les plus rebelles d'échapper à la prison ; de sur-responsabiliser les « mauvais parents » en difficulté et d'invisibiliser les causes économiques et sociales ; d'indemniser plus rapidement les victimes ; de développer les travaux d'intérêt général et les stages pour mieux les préparer à se faire exploiter en cette période de crise à durée indéterminée... Attention, liste non exhaustive !

Ce qui est sûr, c'est que la majorité de ceux que la justice appelle « *mineurs délinquants* » sont issus des quartiers ségrégués et cumulent un max de galères. Pour preuve, plus de la moitié des mineurs pris en charge pénalement sont des

enfants considérés par l'aide sociale à l'enfance comme étant en danger. Pourtant, la justice des mineurs en France systématise les mandats de dépôt : déjà 82 % des 900 mineurs en prison sont toujours en attente de jugement. Ça fait des années que les promoteurs du « *retour à la morale républicaine* » et du « *droit primordial à la sécurité* » rêvent d'enterrer définitivement l'ordonnance relative à l'enfance délinquante de 1945... En consacrant la « *primauté de l'éducatif sur le répressif* » et « *l'atténuation de la responsabilité en fonction de l'âge* », cette ordonnance empêchait – un peu – la justice de considérer les enfants comme des adultes qu'on peut enterrer définitivement. Avec toutes ses limites, c'était tout de même un garde-fou, que même Sarkozy n'avait pas réussi à faire sauter.

Le nouveau code prolonge et entérine l'abandon définitif de « l'assistance éducative » au bénéfice du pénal. L'affaire est grave.

À suivre !



# ISOLEMENT TORTURE BLANCHE CARCÉRAL

L'isolement carcéral est une mesure disciplinaire, mais aussi une technique, perfectionnée avec le temps, pour détruire les individus. Le placement à l'isolement est décidé par le chef d'établissement, il se renouvelle plusieurs fois et, au bout d'un an, c'est le ministre en personne qui s'en charge ! Cette mesure ne peut être prolongée au-delà de deux ans, sauf à titre « *exceptionnel* », par exemple si le placement à l'isolement constitue « l'unique moyen d'assurer la sécurité de l'établissement ». Ce régime peut donc être imposé durant des années, sur simple renouvellement. Il sert à l'administration pénitentiaire à écarter de la détention, en les plaçant dans les quartiers d'isolement (QI), celles et ceux qu'elle veut briser au prétexte de la sacro-sainte « *sécurité des établissements* » : celles et ceux qui ont des velléités de résistance et d'évasion, les personnes impliquées dans des affaires de terrorisme et de grand banditisme. Mais l'isolement peut être aussi imposé pour la prétendue sécurité des prisonnier·e·s : par exemple, des personnes trans sont ainsi placées parce que leur genre dérange ou après qu'elles ont été poussées à bout par des matons. En raison de ses effets dévastateurs sur celles et ceux qui le subissent – altération des sens, perte des repères spatio-temporels... –, l'abolition de l'isolement (en QHS à l'époque, en QI aujourd'hui) a toujours été au cœur des luttes des prisonniers. En 2001, trois prisonniers de la centrale d'Arles écrivaient : « *Abolition des quartiers d'isolement et des mitards. C'est la fermeture pure et simple de ces outils ultrarépressifs que nous exigeons. Ces lieux où bien trop souvent le droit est celui du plus fort, où le fonctionnaire devient bourreau, les morts suspectes trop nombreuses. Il faut en finir ! Voilà pour les mesures à prendre qui tiennent de l'urgence, car chaque jour qui passe est un jour que nous vivons comme une vengeance sociale qui nous seraient appliquée et non pas comme une mesure de justice.* » Trop nombreux sont les prisonniers et les prisonnières qui subissent cette vengeance sociale : il n'y a plus là l'ombre du prétendu « sens de la peine » dont les enfermeurs ont plein la bouche. Ces jours identiques aux nuits, sans ciel, sans personne à qui parler sont purement et simplement de la torture. Nous publions ici des courriers de Sam, de Bilal, d'Emma, de Kemi et de L'Infâme, et ci-contre un Guide de survie à l'isolement écrit par Mounir. Entre les lignes, la souffrance est manifeste mais leurs courriers montrent aussi que l'AP n'a pas réussi à les briser.

## GUIDE DE SURVIE CONTRE L'ISOLEMENT CARCÉRAL

### RÈGLE N°1 : PRENDRE SOIN DE SON APPARENCE

C'EST LA BASE ; ÇA RASSURE, ÇA RENFORCE L'ESTIME DE SOI ET ÇA DONNE CONFIANCE EN SOI. L'APPARENCE FACILITE L'ÉCHANGE AVEC L'AVOCAT, LE SPIP, LE PSY ET LES AUTRES INTERVENANTS MÉDICAUX.

### RÈGLE N°2 : RECHERCHER LA RELATION

MAINTENIR LES INTERACTIONS AVEC LES AUTRES PAR LE PARTAGE D'IDÉES, D'ÉMOTIONS, DE PROJETS A UN IMPACT DIRECT SUR NOTRE PSYCHISME. MOINS ON ÉCHANGE, PLUS LA NON-COMBATIVITÉ SE DÉVELOPPE, MOINS ON S'ATTRIBUE DE VALEUR PERSONNELLE, PLUS ON SE TRAITE MAL — ET PLUS LE RISQUE DE PERDRE PIED EST GRAND. ÇA PASSE AUSSI PAR LA LECTURE, LA CORRESPONDANCE, LE TÉLÉPHONE, ETC.

### RÈGLE N°3 : COMBATTRE LE NÉGATIF

LA CRITIQUE FAIT COGITER, MAIS MÊME SI C'EST BON POUR LE MAINTIEN, ÇA GÉNÈRE UN SENTIMENT D'IMPUISSANCE, ET ÇA ÉTOUFFE. DÉSENSIBILISÉ PAR LA SOUFFRANCE PRODUITE PAR LES CONDITIONS D'ENFERMEMENT, LE PAS VERS LA VIOLENCE EST VITE FRANCHI. IL FAUT SE TROUVER DES ARGUMENTS CONTRADICTOIRES, PAR L'HUMOUR. LE RIDICULE, LE CÔTÉ DRÔLE AIDENT À STOPPER LA COGITE. TROUVER DES COMPARAISONS PLUS TRISTES AIDE AUSSI, PARCE QUE C'EST TOUJOURS MIEUX QUE SI C'ÉTAIT PIRE. ON PEUT SE REMÉMORER DES MOMENTS TRÈS JOYEUX QUE L'ON A PARTAGÉ AVEC UNE PERSONNE, DES AMIS, DES ENFANTS, UN ANIMAL POUR FAIRE DISPARAITRE LES NŒUDS AU CERVEAU.

### RÈGLE N°4 : VEILLER À BIEN DORMIR

LE MANQUE DE SOMMEIL DÉCONNECTE LE CORPS DE L'ESPRIT, CE QUI A UN IMPACT SUR L'HUMEUR ET LES ÉMOTIONS. LA FATIGUE CRÉÉE PAR CE MANQUE Pousse à la paresse, au repli. POUR BEAUCOUP, IL EST DIFFICILE DE TROUVER LE SOMMEIL. CHACUN DOIT TROUVER DES SOLUTIONS POUR S'Y AIDER, COMME DES EXERCICES DE RESPIRATIONS, DE RELAXATION JUSTE AVANT DE SE COUCHER. ON PEUT AUSSI SE CRÉER UN RITUEL « TISANE ». IL EST AUSSI TRÈS IMPORTANT DE NE PAS LAISSER PASSER LE BON MOMENT, QUAND LE BÂILLEMENT ET LA LARME ARRIVENT.

### RÈGLE N°5 : PRATIQUER DES EXERCICES PHYSIQUES OU DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES

C'EST VITAL. CHACUN À SON RYTHME, SELON SES CAPACITÉS. L'ACTIVITÉ PERMET DE S'OCCUPER, DE DÉVELOPPER DES CAPACITÉS D'ENDURANCE INDISPENSABLES POUR RÉSISTER À L'USURE DE CES CONDITIONS DE VIE. ÇA PERMET DE PRENDRE SOIN DE SON CORPS ET DE SA TÊTE, ÇA PRODUIT DES HORMONES DU BIEN-ÊTRE QUI AIDENT À SE SENTIR MEILLEUR ET PLUS APAISÉ.

### RÈGLE N°6 : SE CRÉER SA PROPRE NOTION DU TEMPS

VIVRE DANS L'INSTANT PERMET DE DISSIPER L'ANGOISSE DU TEMPS DE LA PEINE, AMPLIFIÉE PAR LA SOLITUDE. L'IDÉE EST DE NE PLUS FIXER SON ATTENTION SUR L'HEURE QU'IL EST, OU MÊME SUR LA DATE, MAIS PLUTÔT SUR L'HEURE DE LA PROCHAINE OCCUPATION : ACTIVITÉ, REPAS, ETC. DU CALENDRIER, NE MÉMORISER QUE LES JOURS DE LA SEMAINE ET LES DATES DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS : PARLOIRS, JUSTICE, ETC. NE PAS TROP SE PROJETER PERMET DE GARDER DE L'ENTHOUSIASME DANS SES IDÉES, SES PROJETS, SES PENSÉES.

### RÈGLE N°7 : S'ANALYSER

COMPRENDRE COMMENT SON CORPS ET SON ESPRIT RÉAGISSENT AUX ÉVÉNEMENTS, À UNE PENSÉE NÉGATIVE, À UN ÉPUISEMENT PERMET DE MIEUX S'ADAPTER, DE SE PRÉPARER, ET D'AFFRONTER LES ÉVÉNEMENTS. IL EST IMPORTANT AUSSI DE LISTER CE QUI NOUS PROCURE DU BIEN-ÊTRE AFIN D'EN USER POUR SE MAINTENIR AU MIEUX.

### RÈGLE N°8 : PRENDRE SA CONDITION AU SÉRIEUX

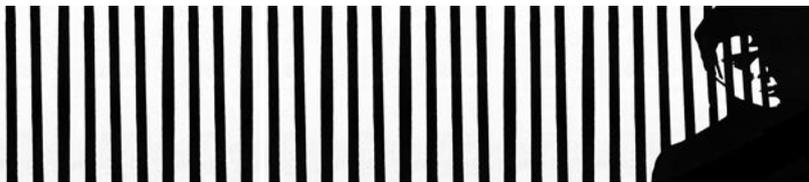
RESTER ULTRA-LUCIDE SUR CETTE MESURE PUNITIVE, DESTRUCTRICE, UTILISÉE POUR LE CHANTAGE PAR LES SS DANS LES ANNÉES 1940. BIEN GARDER À L'ESPRIT QUE ÇA RELÈVE DE L'INJUSTICE, QUE ÇA N'A RIEN À VOIR AVEC L'EXÉCUTION D'UNE PEINE, PERMET — CONSCIEMMENT OU NON — DE FAIRE FRONT, DE COMBATTRE SES EFFETS, ET DE SE DÉPASSER.

### RÈGLE N°9 : GARDER SES DISTANCES

AVOIR UN COMPORTEMENT DISTANT, MAIS POLI, AVEC SES GEÔLIERS, SANS RÉAGIR À LEURS BLAGUES DE BEAUF, SOUVENT RATÉES, PERMET D'ÉVITER BIEN DES SURPRISES ET DE TENIR À DISTANCE LE CON QUI NE VIT QUE POUR LE CONFLIT, QUI NE PEUT SE DÉTACHER DE SES CONVICTIONS PERSONNELLES AU TRAVAIL, ET QUI SOUVENT EST UN EXPERT EN LÂCHETÉ.

### RÈGLE N°10 : CENSURÉE

ELLE PARLAIT DES BIENFAITS — ET DU DEVOIR — DE LUTTER CONTRE CETTE CONDITION, CONTRE CETTE MESURE DESTRUCTRICE. CE COMBAT, C'EST AUSSI LA JAUGE QUI PROUVE QUE L'ON EST EN VIE.



Centre pénitentiaire de Réau  
le 5 avril 2020

Je suis Taghi Bilal, le détenu ayant commis la tentative d'assassinat terroriste contre des surveillants d'Osny en septembre 2016. J'ai revendiqué cela comme tel et la justice aussi, mais la réalité est tout autre. Dans un premier temps, cela a été [provoqué par] cette insulte d'un surveillant contre mes frères décédés. Ça ne pardonne pas et ne justifie en rien mon acte, mais ça apporte un début d'explication. Je viens vers vous aujourd'hui car mon voisin de cellule à l'isolement du CP de Réau où je me trouve actuellement m'a donné votre magazine auquel je voudrais m'abonner, et m'a conseillé de vous écrire pour raconter ce que je vis depuis mon passage à l'acte d'Osny... Depuis cet événement, aussi dramatique soit-il, il y a maintenant quatre ans, je ne fais plus parler de moi, si ce n'est positivement en proposant à l'AP des projets pour me permettre de me réinsérer (travail, projet artistique, etc.) J'ai l'impression de subir encore une pression psychologique de la part de l'AP : fouilles toutes les semaines (même pendant le confinement alors qu'il n'y avait plus de parloirs), une gestion équipé et menotté à chacun de mes mouvements depuis quatre ans sans discontinuer... Mais le plus choquant a été le retrait de mes remises de peine supplémentaires (RPS) au motif que mon « *bon comportement* » était la preuve de ma dangerosité. Je vous avouerai ne plus savoir quoi faire...

## ***“Je ne suis pas un anarchiste mais je ne crois pas en une resocialisation par l'isolement”***

Je sais que j'ai commis un acte très grave, pour lequel j'ai pris vingt-huit ans, mais j'estime que n'importe quel être humain a le droit et le devoir de s'améliorer... Le surveillant (la victime) m'a pardonné et je tente d'avancer pour lui prouver ma reconnaissance pour son pardon, mais j'ai le sentiment que l'AP fait tout son possible pour tenter de me ralentir dans mon élan. À croire que les prisons françaises sont faites pour briser et non pour réinsérer.

Malgré nos actes, aussi horribles peuvent-ils être, nous avons le droit à une seconde chance pour racheter nos fautes.

Aujourd'hui, j'ai pour projet de raconter mon parcours de vie à travers un livre, malheureusement je ne suis pas très doué pour cette discipline. C'est pourquoi je me demandais si vous pouviez m'aider, dans l'espoir que mon histoire permette de comprendre comment se préserver de la radicalisation et comment éviter un éventuel passage à l'acte, car rien ne vaut la peine de gâcher sa vie. Merci d'être là pour nous, « prisonniers », car grâce à vous on se sent moins seul dans ce monde impitoyable et bien trop souvent injuste.

En attendant une réponse de votre part qui sera rapide, je l'espère, veuillez agréer, madame, monsieur, mon respect sincère.

Je ne suis pas un anarchiste mais je ne crois pas en une resocialisation par l'isolement.

BILAL

Quartier maison centrale de Réau,  
le 18 août 2020

## ***“Je déconseille le QMC de Réau”***

[...]Pour ce qui est de la détention ici, je déconseille le quartier maison centrale (QMC) de Réau. Il n'y a ni formation ni école ni rien du tout... En plus, côté travail, c'est restreint. Les surveillants sont des jeunes tout juste sortis de l'école et même pas encore titulaires... En fait, ici, sans parler et sans revenu de l'extérieur, c'est la déprime et le suicide assuré. Côté santé, c'est la galère. Nous, les gars du QMC, on est ignorés et mal soignés. En gros, on doit se démerder par nous-même... Si tu peux faire passer ces infos, tu rendras service à plein de détenus... Au quartier d'isolement, c'est pas mieux. Ils ne respectent pas nos régimes alimentaires, les horaires des activités, et certains surveillants nous donnent le courrier quand ils veulent. Ça m'est déjà arrivé qu'ils me le donnent une semaine après l'avoir eu !

KEMI

Voici des nouvelles de L'Infâme. Depuis trois ans que nous correspondons avec lui, il n'a jamais quitté les quartiers d'isolement. En août 2020, il a été transféré du jour au lendemain, mais toujours dans un QI, à l'autre bout de la France : à Vendin-le-Vieil, une des taules les plus « sécurisées » de France – une des plus déshumanisantes.



**Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil  
le 11 août 2020, 4 h 20 du mat'**

Coucou, les loulous,  
Eh ouais, L'Infâme est de retour ! Coucou ! Salut l'équipe ! J'veus écris car, comme vous le savez, j'ai été transféré à Vendin-le-Vieil, au motif qu'il fallait, soi-disant, « faire de la place » au QD de Lannemezan. J'étais normalement prévu pour intégrer initialement la centrale de Poissy qui, sous peu, va devenir un centre de détention. Mais ils m'ont délogé de Lannemezan pour m'envoyer dans ce mouvoir à ciel ouvert où nous sommes traités comme des bêtes sauvages, ce que je ne peux accepter !

C'est fou ! Et je crie par la même haut et fort que Vendin est une prison où règnent l'hypocrisie et la provoc'. Quand un détenu arrive ici, c'est le terminus. Ce qui ne présage donc rien de positif... C'est la merde ici, de fou ! Le week-end dernier, en deux jours, on m'a privé trois fois de repas ! Gratuitement, par pure méchanceté. À Vendin, en détention ordinaire, les détenus ont accès à la téléphonie en cellule 24 heures sur 24, 365 jours par an. Mais ici, à l'isolement – je suis encore isolé vu que je suis isolé ministériel –, l'ensemble des détenus, peu importe leur statut, DPS ou non, calmes ou non, sont privés de téléphonie. On a des heures qui nous sont imposées : des coupures entre midi et 14 heures et le soir à partir de 18 heures. C'est inadmissible ! M. Vernet, le chef d'établissement, viole sans motif qui le justifie, un de nos droits les plus fondamentaux : le maintien des liens familiaux. Je ne peux pas accepter ça ! C'est illégal, ce qu'il nous fait !

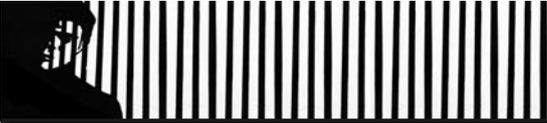
Même à Lannemezan, j'ai jamais eu de mesure de gestion menotté. Mais ici, chacun de nos mouvements doit se faire menotté. Tout le monde ici est menotté ! Moi y compris. Y en a qui ont les menottes devant, d'autres qui ont les menottes dans le dos, comme moi ! Même pour prendre les repas ! Il y a une trappe passe-menottes dans la porte de la cellule. Les surveillants l'ouvrent, je recule mains ouvertes, ils me menottent. Ils ouvrent la porte, je dois sortir de la cellule. Là, je suis entouré par trois ou quatre surveillants équipés « intervention », avec bouclier et tout leur attirail de Fanfan la Tulipe. Un surveillant me pose la gamelle qui est conditionnée comme à l'hosto : des barquettes sous vide. Il sort de la cellule, me

## « Quand un détenu arrive ici, c'est le terminus »

font rentrer, me démenottent, et voilà ! Si on ne veut pas être menotté, pour ne pas, tout simplement, ressentir ce sentiment d'être rabaissé au rang de bête sauvage, eh bien, ils ne nous ouvrent pas la porte et ne nous donnent pas notre repas. Ils referment la trappe et se cassent ! Une telle gestion m'est insupportable, elle est révoltante ! Mais c'est à croire qu'elle ne révolte que moi, ici ! Concernant la *haggra* qui continue... Au moment où vous lirez ces lignes, je serai certainement au QD pour un bon moment ! Ces menteurs de surveillants ont trouvé un moyen de me mettre un compte rendu d'incident, ce qui va à coup sûr me ramener au cachot, pour un truc que je n'ai pas fait ! Le ton est monté avec un surveillant au moment du repas. J'ai ouvert une brique de jus de pomme et je l'ai versée au sol. Sauf qu'y en a eu sur la courative ! J'ai fait ça pour montrer mon mécontentement, mais le plus calmement qui soit. Mais il y a un idiot de surveillant qui a prétendu que la flaque de jus sur la courative n'était pas du jus, mais de l'urine. Ils m'ont humilié. Ça s'est passé le midi mais, le soir venu, au moment du repas, pour aller dans leurs mensonges, ils ont non seulement déversé de la litière pour chats dans ma cellule, mais aussi sur la courative ! Et ça les a bien fait marrer. Ne comprenant pas pourquoi ils faisaient ça, je leur ai dit « tout ça pour un jus de pomme », et ils m'ont répondu : « Non, pour de la pisse, qui sera ton aller simple au cachot ! »

Je termine cet écrit, comme d'habitude, en ayant une pensée pour toutes les nanas incarcérées, donc enfermées. Tenez le coup, les filles. Force et courage à vous toutes, vous êtes des lionnes. Tenez bon ! J'adresse aussi une pensée à tous les gros, les bonhommes enfermés, qui ne se laissent pas faire face à l'injustice et à l'adversité ! Courage, tenez bon, les gars ! On les aura à l'usure, mais on les aura quand même. Force et courage à vous. Enfin, merci à l'équipe de *L'Envolée* de faire entendre nos voix et ma voix. Continuez à nous soutenir, on a besoin de gens tels que vous. Big up à vous aussi, et courage à tous et à toutes les détenus !

L'INFÂME



## « Je veux juste voir le ciel »

Le 15 février 2020,

Salut, *L'Envolée* !

Et un salut fraternel aux autres enfermés.

La prison, malheureusement, on la connaît.

Le système carcéral, on s'y est fait, pour avancer. Avancer dans une vie qui a lieu en parallèle des vôtres. Un quotidien loin de la réalité, mais c'est quoi, la réalité ? Après dix-huit, vingt-quatre, trente-deux mois d'incarcération, chacun définit sa propre réalité. Personne n'oublie pourquoi l'incarcération a été effective. On ne se plaint pas d'avoir été emprisonné ou bien de « payer » pour les fautes qu'on a commises. On se plaint car, une fois notre profil défini par la justice, nous ne sommes plus rien d'autre qu'une voix qui se perd dans un couloir enclavé où aucun bruit ne résonne.

Le QI, le QHS, appelez-le comme vous voulez... je vais vous donner ma définition de l'isolement. Tout y est réuni pour perdre ce qu'on appelle la raison. Avant d'être enfermé ici, je ne me doutais même pas qu'un jour je questionnerais mon esprit pour lui demander s'il va bien, et combien de temps il pourra encore résister sans devenir ce qu'il n'aurait jamais pensé pouvoir être.

On parle de folie, de rage, de colère, de haine... mais surtout d'abandon. T'as beau monter, descendre, crier, taper... Faire ce que tu veux, y aura rien qui changera. Rien que ce raisonnement, il est déjà malade ! [...]

Dépourvus de raisonnements, la seule chose qu'on souhaite, c'est tout brûler, mettre en cendres cette politique froide et silencieuse. Des jours et des jours où votre seule préoccupation est de vous définir un quotidien... Mais jusqu'à quand ? L'isolement, c'est la folie, l'absence totale d'humanité. Je ne demande pas la suppression des prisons, mais la fin d'un monde où votre existence est systématiquement remise en question.

Vous savez ce que c'est qu'une promenade en isolement ? Dix mètres en longueur par cinq mètres en largeur, un plafond doté d'un grillage, puis de barreaux, pour finir sur des barbelés ! Et derrière tout ça, dans chaque espace entre ces morceaux de fer, se trouve le ciel.

Certaines personnes aimeraient partir en vacances, d'autres avoir un nouveau taf, des enfants, une voiture... Moi, j'ai même pas envie de sortir de prison. Je veux juste voir le ciel. [...]

Le QI est au dernier étage d'un bâtiment. C'est un lieu vraiment isolé, enfermé, loin du reste de la détention. Y a pas de communication, on ne voit personne. [...] Une fois entré ici, c'est mort. C'est un vrai truc de fou, il n'y a plus de déplacements. C'est pas ta détention qui est remise en cause mais, en vrai, c'est ta vie.

Le temps passé ici peut être indéfini. Le QI, tu peux y rester.

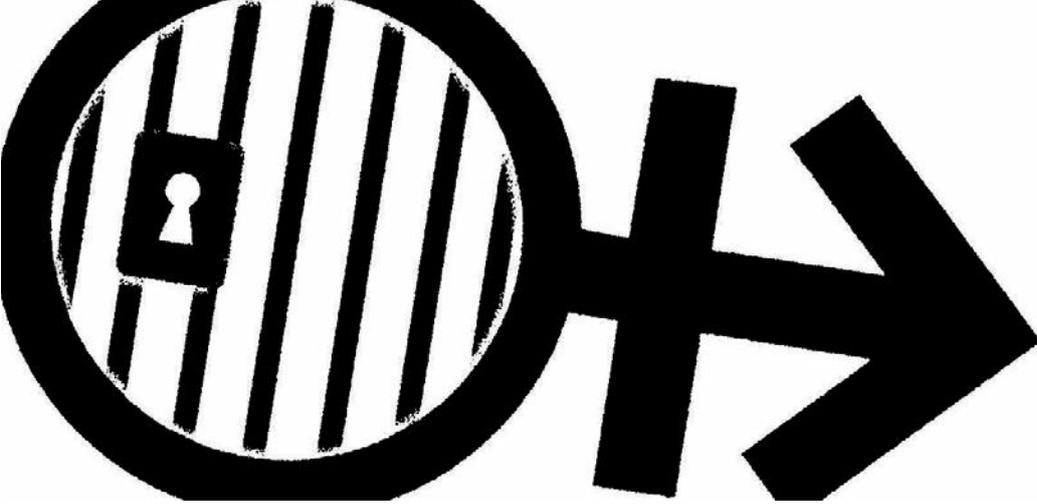
La mesure de placement, elle est soit prise par le juge d'instruction, soit par l'AP. Pour moi, vu que j'y ai été placé sur une décision de l'AP, si je change de prison, normalement il n'y aura plus de mesure.

Le renouvellement de la décision d'un placement au QI, c'est tous les trois mois. Mais je sais qu'ici ils me garderont autant qu'ils voudront. [...]

Ton existence, ici, n'a plus aucun sens. AUCUN. Tu te définis une ligne de conduite, t'essaies de t'occuper mais, de toute façon, à un moment, ton esprit sature.

SAM

(Prisonnier au QI depuis plus d'un mois)



## **Trans et prisonniè·e·s : double peine !**

L'isolement pour « protéger » les trans ? Les protéger de qui ? L'isolement en soi est une torture, un dispositif punitif. Les prisonniers et prisonnières s'y retrouvent seul·e·s face à la matonnerie, à ses brimades et à sa transphobie la plus crasse. Si la société des prisonniers est probablement aussi transphobe que le reste de la société, c'est bien souvent l'administration qui met les personnes trans en danger en dénigrant leur identité, en les discriminant: accès plus difficile aux douches et aux soins... Certains matons en rajoutent une couche en les harcelant. Pousser les prisonniers à la faute ? On connaît ce sport favori des matons, et ses conséquences.

Ne les laissons pas faire.

### **Jennifer, femme trans incarcérée à Toulouse-Seysse**

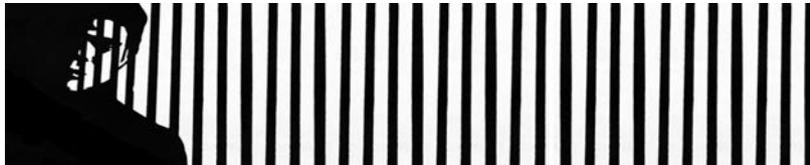
Voici des extraits publiés sur [iaata.info](http://iaata.info) d'un appel à solidarité avec Jennifer, une femme trans incarcérée à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysse depuis juillet 2020 :

*« Placée en détention provisoire alors qu'une instruction est toujours en cours, elle est poursuivie pour des faits de tentative d'homicide volontaire sur un homme qu'elle accuse de viol. Depuis son premier jour d'enfermement, Jennifer est placée à l'isolement sous couvert de "sécurité" pour elle. L'état civil de Jennifer ne correspondant pas ce jour à son identité de genre, l'administration pénitentiaire fait fi de qui elle est et choisit de l'isoler en cellule, à l'écart de toute autre personnes incarcérée, dans un des bâtiments pour hommes de la maison d'arrêt. Jennifer est une femme en prison et elle n'a pourtant que des hommes comme surveillants. [...] Ce sont les seules personnes qu'elle voit au quotidien, et qui à longueur de journée la genrent au masculin et l'appellent « Monsieur ». Ils lui interdisent également de sortir de sa cellule habillée comme elle l'entend, l'obligeant par exemple à ne porter que des pantalons. Elle doit régulièrement subir des moqueries et des injures transphobes de leur part. Ces humiliations quotidiennes pèsent inévitablement sur sa santé mentale. »*

*Pour lui écrire, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [solidaritejennifer@riseup.net](mailto:solidaritejennifer@riseup.net)*

*Pour la soutenir financièrement : [paypal.me/pools/c/8tsUqYi4c2](https://paypal.me/pools/c/8tsUqYi4c2)*

On pense aussi à Chloë qui a vécu un enfer à la prison de Caen avec les surveillants, les mêmes qui continuent à la maltraiter quand elle va au parloir voir son compagnon. On pense à Emma qui raconte les violences qu'elle a subies, les placements au quartier d'isolement, la transphobie.



Je m'appelle Emma, je suis transgenre. J'ai été détenue au centre pénitentiaire pour femmes (CPF) de Rennes entre décembre 2018 et août 2020, où j'ai subi des violences répétées par le personnel pénitentiaire, la direction et les détenues... Mon entrée a débuté par une fouille au corps avec palpation. Quand je suis arrivée, je ne me sentais pas bien, on ne m'a pas donné mes hormones comme il se doit, car le docteur S. a refusé pour des raisons qui la concernent. Elle m'a appelé « Monsieur » en plein rendez-vous.

Monsieur B., directeur de la prison pour femmes de Rennes, s'est permis de m'insulter en donnant son avis sur mes organes génitaux, à la suite de quoi j'ai été mise au quartier disciplinaire, ainsi qu'au quartier d'isolement pour une période totale de huit mois.

Sans mes hormones, ma transformation était compliquée psychologiquement et physiquement, d'autant qu'en isolement on est maltraitée : violences et brimades par les surveillantes, pas le droit de sortir, pas le droit aux activités, c'était ce qu'ils appellent le « régime de contrôle ».

La seule activité à peu près autorisée était le sport. Pour toute autre activité, il fallait demander l'accord du chef de détention. Les femmes qui se retrouvent en isolement perdent leur travail ou ne peuvent pas travailler, je suis restée un an et demi sans travail à cause des refus répétés du directeur de la prison. J'ai passé ma détention entre quartier disciplinaire et isolement et, de temps à autre, au centre de détention, quand le personnel ne trouvait plus de motif pour me mettre à l'isolement. Je tiens à vous préciser que j'ai vu plusieurs filles aller en isolement à la demande du directeur ou sur simple décision du chef de détention sans motif valable. En ce qui concerne les violences, après une tentative de suicide, j'ai été mise à l'isolement, ce qui a généré chez moi une incompréhension mêlée à un sentiment d'injustice devant cet abus d'autorité. En tant que personne fragile, cela était compliqué pour moi de rester enfermée 24 heures sur 24 dans une cellule de 7,35 m<sup>2</sup>.

Au régime d'isolement, les douches sont très peu nettoyées ; quand on me donnait à manger, c'était dans de l'aluminium.

En mai 2020, je me suis énervée contre les surveillantes qui avaient eu des remarques déplacées sur ma transidentité. Je leur ai dit qu'elles avaient un délire de persécution, elles m'ont alors plaquée au sol à plusieurs. Deux hommes étaient présents, l'un des deux m'a tiré par les cheveux en me disant : « Tu aimes bien le quartier disciplinaire ! » Il m'a fait très mal, ils ont utilisé une prise d'étranglement, j'étais paralysée et je ne pouvais plus bouger ni respirer. J'avais la main en sang car les plaies de ma tentative de suicide s'étaient rouvertes dans la bagarre. La surveillante m'a donné un coup de poubelle métallique sur la figure. J'ai encore à ce jour deux marques à la tête qui témoignent de la force qu'elle a mise à ce geste. J'ai encore des pertes d'équilibre dues à cette bagarre.

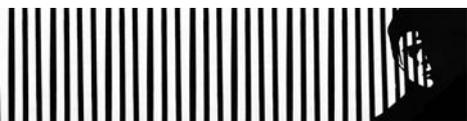
J'ai été obligée de passer une IRM cérébrale pour suspicion de traumatisme, et j'ai été jugée par le tribunal correctionnel de Rouen qui n'a pas reconnu la violence que j'ai subie. J'ai été condamnée à sept mois d'em-

prisonnement avec sursis, dont trois ferme, avec un suivi de deux ans, obligation de soins et obligation de travail.

Je souhaite à ce jour déposer plainte contre les huit surveillant-e-s, dont celle qui m'a frappée avec la poubelle métallique, pour tentative d'homicide sur personne vulnérable. Au CPF de Rennes, il est monnaie courante pour les détenues de subir des agressions de la part des surveillantes lorsqu'elles sont dans des lieux à l'abri des regards. J'ai été visée par 38 comptes rendus d'incident : de la part des surveillantes qui se sont senties insultées si je leur répondais ou bien de la part des détenues qui me calomniaient... Juste après sa prise de fonction, la nouvelle directrice s'est permis de m'insulter en pleine commission de discipline devant l'avocat et les assesseurs, avant de me mettre au quartier disciplinaire pendant vingt jours. Je connais une détenue qui est à l'isolement à répétition depuis au moins janvier 2019. La prison est vétuste, l'eau est calcaire, les douches ne sont pas nettoyées, les sols non plus, surtout dans les couloirs, et cela ne change pas, même en temps de Covid-19. Les détenues ne portent pas de masque et n'ont pas accès à du gel hydroalcoolique, les activités sont réduites.

**«Après une tentative  
de suicide,  
j'ai été mise  
à l'isolement »**

Emma



## *« Arrivé au QD, ils m'ont mis à genoux et m'ont laissé nu, toujours sans médecin »*

**Centre de détention de Bapaume**  
**le 5 octobre 2020**

Bonjour,  
Cela fait huit mois que je suis à Bapaume, je vous écris car j'ai des problèmes ici. Je demande du travail, des formations pour me réinsérer... J'ai toujours des réponses négatives, sans raison. Alors que moi j'ai envie de travailler ou de faire quelque chose de bien en prison. Ils me changent de cellule à chaque fois pour rien, ils me font plusieurs fois la fouille alors que je n'ai rien à me reprocher et ils ne trouvent rien. Les surveillants continuent de persister et, à force, je prends cela pour de l'acharnement ! Le dernier incident en date, j'étais en promenade, je faisais mon sport tranquillement dans mon coin, j'embête personne, lorsque je remonte en cellule, je retrouve une serviette que j'avais mise à la fenêtre pour protéger du froid, je la retrouve donc, mais toute déchirée. Je suis alors parti demander au surveillant « Mais qui a fait ça ? » Il m'a répondu que c'était le capitaine Azzaoui qui se serait défoulé. Je suis donc retourné en cellule, ils m'ont enfermé... toujours sans raison ! À cause d'une serviette.

C'est ensuite qu'ils sont arrivés en force à dix (alors qu'aucune raison ne leur donnait droit à user de la force), ils m'ont menotté et étranglé pour rien, car j'étais inoffensif ! Suite à ça, et donc toujours sans raison, ils décident de me ramener au bâtiment C (bâtiment fermé). Suite à ces incidents, l'énervement montait de toutes parts, je me suis lamé tout le corps de la tête aux pieds. Je l'ai fait car je ne savais pas quoi faire face à toutes leurs violences, leurs provocations et leurs abus de pouvoir. Le capitaine Azzaoui est revenu avec ses collègues, ma cellule était pleine de sang, j'ai alors demandé le médical. Mais il a donné l'ordre de me plier, de me menotter et de m'étrangler sans me laisser voir un médecin.

Ensuite, je suis arrivé au QD, ils m'ont mis à genoux et m'ont laissé nu, toujours sans médecin (alors que j'en faisais la demande). Ils sont violents. Je ne sais plus quoi faire ! Le premier incident, c'était au bâtiment A, avec le chef. J'étais malade, l'autre capitaine m'a fermé la porte sans raison... Je me suis lamé parce qu'ils me poussent à bout, me provoquent, et de ça, leur sanction a été de vingt jours au QD... J'ai passé trois ans et demi à Sequedin, j'ai jamais eu de problème, ni avec les surveillants ni avec les détenus. Dans cette prison, ils provoquent, ils me poussent à bout et je m'autodétruis à cause d'eux.

Une fois, j'ai eu à parler avec ma sœur, qui habite à Paris, à 250 km d'ici. Ma sœur attendait en salle d'attente à l'heure des rentrées de parloirs et là, ils lui refusent son accès au parloir, et ils disent qu'elle était en retard alors qu'elle était en salle d'attente avec les autres familles ! Ensuite ma sœur est partie les voir en demandant quelle était la raison, ils lui ont dit « retard ». Elle leur a alors dit de regarder les caméras car il y avait erreur : elle était bien là, et de là, ils ont décidé de nous suspendre le parloir trois mois ! Sans vérifier les caméras, sans investigations, sans motif !

Moi, je ne parle pas bien le français, ils me provoquent, me poussent à bout... Je n'ai jamais demandé à venir ici à Bapaume, mais j'avais demandé Laon ou Longuenesse. C'est le lieutenant de Sequedin qui a mis le troisième choix, Bapaume, de lui-même. S'il vous plaît, je demande un transfert en urgence car j'estime que ma vie est en danger ici.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Abderrazak



Le mardi 27 octobre en fin de journée, des prisonniers sont montés sur les toits du CD de Bapaume pour réclamer « la fermeture du quartier disciplinaire » (mitard) dont certains venaient tout juste de sortir. Ils ont dénoncé « les violences, les brutalités » et « le manque d'humanisation » que les prisonniers y subissent systématiquement. Comme seule réponse, l'AP a réprimé, comme d'habitude : les sinistres ERIS (matons cagoulés et armés) sont intervenus et la direction a annoncé des transferts disciplinaires pour les prétendus « meneurs ». Donnez-nous des nouvelles !



Nous avons accueilli la nouvelle de la nomination de Dupond-Moretti comme ministre des tribunaux et des prisons avec un grand éclat de rire. Alors que l'ambiance est électrique en prison, c'est un joli coup politique de donner les clés de la maison à un avocat à la réputation de « héros de la défense judiciaire ». Mitterrand l'avait fait en juin 1981 en nommant à la tête du ministère Badinter, l'avocat du dernier condamné à mort. Comme lui, Dupond-Moretti est assez largement apprécié en prison. Vu de loin, il a effectivement tout de l'ami du prévenu : grande gueule, issu d'un milieu populaire, quelques surnoms de guerrier – « l'ogre du Nord » quand il était au barreau de Lille, le « terroriste des prétoires » parce qu'il ferait peur aux juges, et surtout « Acquittator », version déformée par la presse du sobriquet d'« Acquittador » qu'il s'était lui-même donné en référence à sa passion pour la corrida et ses matadors. Dupond-Moretti tient d'ailleurs une comptabilité précise de ses acquittements – 145, aux dernières nouvelles.

*L'Envolée* connaît Dupond-Moretti pour l'avoir croisé dans les prétoires. Certains de nos amis

ont eu à faire à lui comme avocat ; ils ont vite déchanté. Selon eux, son « efficacité », il la doit essentiellement à ses petits arrangements avec les juges ; il connaît mal ses dossiers, et ce n'est pas particulièrement un « tenor du barreau » ; par contre, il demande beaucoup d'argent. Avec des honoraires de 70 000 euros par mois, celui que la presse dépeint comme « le défenseur des humbles et des sans-grades » a amassé de quoi acheter de belles voitures, des villas et quelques vignobles.

Maintenant qu'il est ministre depuis quelques mois, à nous de le « juger » sur ses actes d'homme d'État plutôt que sur ses paroles d'avocat. Est-ce vraiment lui, le ministre qui va défendre les prisonniers face aux juges et aux matons ?

#### UN MINISTRE DE LA JUSTICE QUI N'AIME PAS LES JUGES ?

En septembre 2020, les juges ont pris peur : « Depuis plusieurs jours déjà, l'institution judiciaire est clairement attaquée par son sommet, et celui qui devrait la protéger : le garde des

**« Ministre ? Non, moi, franchement, je n'accepterai jamais un truc pareil !  
Il faut en avaler, des couleuvres, pour faire de la politique. Il faut être d'accord avec tous ses petits copains du gouvernement auquel on appartient. Il faut manger son chapeau... »**

**SuperDupond-Moretti, LCI, avril 2018**

Sceaux. » « Il s'agit ni plus ni moins d'une tentative d'intimidation et de déstabilisation contre notre corps professionnel ! », s'écrient l'Union syndicale des magistrats et le Syndicat de la magistrature dans un communiqué commun. Ils en appellent même à une grande manif de juges contre leur ministre ! De mémoire d'Envolée, on n'avait jamais vu ça.

Du coup, on se permet quelques petits conseils pour les novices des manifs : surtout, n'acceptez pas la comparution immédiate, les gars ! Et puis, très important : en garde à vue, vaut mieux rien dire. Mais d'où vient une telle frousse chez ces gens dont la voix tremble rarement quand il s'agit de condamner ?

Tout d'abord, Dupond-Moretti avocat a toujours péroré contre la magistrature, « cette institution de faux-culs », « ce petit monde de l'entre-soi et de l'irresponsabilité » où règne « l'endogamie triomphante et la consanguinité millénaire ». Il réclamait à l'époque la fermeture définitive de l'école de la magistrature. Dupond-Moretti ministre est plus pondéré. Il veut bousculer « les traditions surannées » et « la tentation du vase clos » de la magistrature en nommant, tenez-vous bien... une avocate à la tête de leur école ! Mazette... Tout va changer ! À l'évidence, les nouveaux juges fraîchement émoulus de cette école voudront inverser l'échelle des peines ! Ils acquitteront les braqueurs, donneront des TIG aux pédophiles et condamneront leurs amis d'enfance – devenus banquiers – à des perpètes assorties de peines de sûreté.

Et puis, Dupond-Moretti s'en est pris aux magistrats du parquet national financier (PNF). Il se trouve que trois de ces magistrats instruisaient « l'affaire Bismuth », qui mettait en cause Nicolas Sarkozy – alias Paul Bismuth – dans une histoire de corruption impliquant le premier avocat général près la cour de cassation. Dans le cadre de cette enquête, ils avaient mis sur écoute les téléphones des principaux intéressés, mais la chose a été ébruitée par une taupe. Les magistrats du PNF ont donc diligenté une enquête parallèle sur les liens du milieu politique avec certains avocats pour débusquer ladite « taupe ». Dupond-Moretti y figurait en bonne place. Encore avocat au

moment de ces révélations, notre homme a riposté en portant personnellement plainte pour « violation de l'intimité et de la vie privée et du secret des correspondances » et « abus d'autorité » contre ces trois magistrats du PNF. Devenu ministre, il a retiré sa plainte, assurant qu'il n'y aurait pas de conflit d'intérêt... mais quelques jours plus tard, il ordonnait une enquête disciplinaire contre ces trois juges.

Encore une fois, que la profession se rassure... Les fameuses attaques de Dupond-Moretti ne visent qu'une minorité de magistrats : les juges dits « anticorruption », qui veulent mettre leur nez dans les affaires des riches et des puissants. Que ces magistrats-là soient mis à l'amende, ce n'est pas une grosse menace pour la profession. Au contraire : le nouveau ministre montre ainsi qu'il saura défendre les intérêts de classe des magistrats, hommes politiques et autres grands patrons – pour peu qu'ils respectent les règles et les arrangements de ce milieu... car il a fini par en faire partie, de ce petit monde, ce fils d'un ouvrier métallurgiste et d'une femme de ménage. En quelques années, il est devenu un avocat du gratin, défenseur de la « délinquance en col blanc », de Bernard Tapie à Patrick Balkany en passant par Jérôme Cahuzac, Georges Tron ou Karim Benzema. En 2019, il a même été choisi par l'État pour défendre les policiers dans le procès qui visait Jean-Luc Mélenchon. Dans le genre « faux-cul champion de l'entre-soi », il se pose un peu là, le nouveau ministre !

**UN MINISTRE DE LA JUSTICE  
QUI AIME LES PRISONNIERS ?**

Le 30 janvier 2020, la Cour européenne des droits de l'homme condamne la France pour « les conditions de détention indignes » dans ses prisons. Le 8 Juillet 2020, s'appuyant sur

# MERCI, INCARCÉRATOR !



cette décision, la Cour de cassation rend un arrêt qui oblige les juges à ordonner la remise en liberté immédiate d'un prisonnier en préventive si les conditions de détention sont jugées indignes.

Assis dans son nouveau fauteuil, Dupond-Moretti est chiffonné. Fini, Acquittator. Finie, l'interminable liste des prévenus qu'il a sauvés de la prison. Il faut maintenant faire face à la menace d'une déferlante de demandes de mise en liberté des prévenu.e.s. Heureusement pour lui, c'est l'été – et les avocats sont en vacances. Pour anticiper la rentrée, le nouveau ministre pond donc le 7 août une note interne suggérant aux procureurs et aux directions interrégionales des services pénitentiaires quelques pistes pour compliquer de telles demandes :

1) Tout d'abord, il leur rappelle que c'est au prisonnier de faire la preuve de ses mauvaises conditions de détention. Un casse-tête quand on est enfermé entre quatre murs : comment prouver qu'on est entassés dans une cellule, que la fenêtre est trop petite ou que les WC sont cassés si on n'a pas le droit de faire de photos, et encore moins de les faire sortir ?

2) Si un « commencement de preuve » est constitué, la note stipule que l'administration pénitentiaire et le parquet doivent vérifier les dires des prisonniers avant l'audience.

3) La note indique que la mise en œuvre par l'administration pénitentiaire de « mesures correctrices » – des travaux dans une cellule, par exemple, ou le transfert du prisonnier plaignant – pourraient être considérées comme suffisantes pour « mettre fin au caractère indigne des conditions de détention ». Autant dire que l'AP a toutes les cartes en main pour empêcher les plaintes d'aboutir, y compris celle de brandir la menace de transfert pour dissuader les prisonniers de porter plainte. An-

tipant les plaintes éventuelles, l'AP projette une série de transferts pour rééquilibrer le nombre de prisonniers dans les maisons d'arrêt d'une même région : par exemple une partie des prisonniers de la MA de Nanterre (occupée à 131 %, sans douche en cellule avec une promenade par jour) pourraient être transférés à Fleury-Mérogis (occupée à 95 % avec douche en cellule et deux promenades par jour).

Merci, Incarcéerator !

Malgré tous les bons conseils du ministère, rien n'est joué, et ça vaut le coup de tenter une demande de libération. Vous trouverez un mode d'emploi à la page suivante.

## UN MINISTRE DE LA JUSTICE QUI AIME LES MATONS

Dupont-Moretti drague outrageusement les matons et leurs syndicats : le 22 septembre, il est à Clairvaux pour rendre hommage à trois agents de l'administration pénitentiaire morts en exercice en 1971 et 1992. Dupond joue un drôle de jeu en choisissant cette date symbolique. En 1971, un maton et une infirmière sont morts lors de la prise d'otage de Buffet et Bontems. Les deux hommes ont été condamnés à mort. Avocat de Bontems, Badinter avait fait de sa défense un plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre a-t-il voulu suggérer par la récente commémoration que la peine de mort était une réponse à la hauteur de la « détresse » des familles et des surveillants ?

La référence à 1992 touche un autre point sensible, car elle renvoie à la seule évasion de Clairvaux, cette abbaye-forteresse « dont on ne s'évade pas ». Le 11 septembre 1992, huit prisonniers tentent la belle. Lors d'un échange de coup de feu, l'un d'eux, Rémi Morard, est tué net par la balle d'un maton qui, lui, mourra quelques heures plus tard des suites de ses blessures. Une grève de matons de plusieurs semaines s'ensuit dans une centaine de prisons. Le gouvernement doit mobiliser 40 escadrons de gendarmes mobiles et de CRS, soit environ 2 800 hommes, pour surveiller les prisonniers et distribuer des repas. Dupond-Mo-

retti fait donc ici un gros clin d'œil au mouvement de matons de 2018. Il promet de nouvelles mesures de sécurité, une augmentation du budget de l'administration pénitentiaire, quarante prisons bientôt équipées de brouilleurs de téléphone portable, une revalorisation du statut de surveillant au niveau de celui des policiers avec « une réflexion sur l'armement du personnel », une prise en charge des orphelins de surveillants morts en exercice « pour les aider à devenir des adultes fiers du métier de leurs parents », « une politique active de recrutement »...

En clair, à peine arrivé au ministère, Dupond-Moretti donne pleine satisfaction à toutes les

sempiternelles revendications des syndicats de matons. Aucun garde des Sceaux n'a jamais fait ça avant lui, même sous la pression d'un mouvement qui avait bloqué les parloirs pendant plusieurs semaines ! Autant dire que les matons ont trouvé le meilleur des avocats pour plaider leur cause.

Ça fait déjà un bon petit bilan pour seulement quelques mois au ministère...

Il faut continuer à se méfier de ce ministre qui, sous ses dehors populaires, est un véritable populiste, car il est en mesure de nous faire avaler de grosses couleuvres.

## **DEMANDE DE MISE EN LIBERTÉ PAR LES PRÉVENU.E.S : MODE D'EMPLOI ET LETTRE TYPE**

Depuis la décision de la cour de cassation en juillet 2020, le juge de la liberté et de la détention (JLD) peut libérer des prévenus pour mettre fin à des conditions indignes de détention et un traitement inhumain : ce fut le cas pour un prisonnier de Nouméa, libéré le 12 octobre dernier.

Il y a donc une petite occasion à saisir – on ne sait pas pour combien de temps encore.

Pour être valable, il faut que la demande de mise en liberté (DML) soit posée par le prisonnier en détention provisoire lui-même. Dans cette DML, il faut prouver que les atteintes à la dignité humaine sont « crédibles, précises, actuelles et personnelles ». Vous devez donc prouver que vous subissez personnellement ce traitement inhumain. Comme il n'y a pas de définition officielle de ce que sont des « conditions indignes » et un « traitement inhumain », c'est à vous de décrire ce que vous subissez. Voici quelques éléments qui ne sont pas exhaustifs : moins de 3,4 m<sup>2</sup> par prisonnier en cellule, présence de matelas au sol, pas d'accès à l'air, temps trop long passé en cellule, manque d'accès à la lumière directe, manque d'accès au soins, insalubrité de la cellule, absence d'intimité pour aller aux toilettes, etc. Il vous faudra compléter la description de ces conditions de détention avec des preuves confirmant vos affirmations. Il faut donner le plus d'éléments tangibles pour prouver ces faits. Il peut s'agir de photos, par exemple. Mais il peut aussi s'agir de rapports du contrôleur général des lieux de privation de liberté sur l'état de la prison où vous êtes enfermés, ou de décisions de justice qui auraient préalablement condamné cet établissement. Le JLD engagera ensuite les démarches pour confirmer ou non cette situation.

Vous trouverez page suivante, un exemple de lettre type (établie avec un avocat). Complétez ce qui correspond à votre situation particulière. Ecrivez au chef de détention afin de pouvoir aller déposer la DML au greffe, qui la transmettra au JLD. Soyez le plus précis possible. Vous trouverez ici aussi une liste de décisions qui concernent certaines prisons que vous pouvez citer pour appuyer votre demande.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je demande ma remise en liberté, étant actuellement enfermé dans des conditions inhumaines et dégradantes, sur le fondement de la décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation, arrêt n° 1400 du 8 juillet 2020 (20-81.739)

Je suis enfermé à **[établissement pénitentiaire]** depuis le **[date]**, soit depuis **[X]** mois. Dans cet établissement, j'ai occupé les cellules **[X]**. J'occupe actuellement la cellule n° **[X]**.

Taille de la cellule : Celle-ci mesure selon moi environ **[X]** m<sup>2</sup>. Cet espace est toutefois réduit par le mobilier qui s'y trouve, à savoir **[X]**. Depuis le **[X]**, nous sommes **[X]** dans cette cellule. Nous avons donc chacun un espace personnel très réduit, ce qui nous oblige à **[exemples de conséquences : impossibilité d'être debout tous en même temps dans la cellule, obligés de rester sur les lits quand un des occupants veut se déplacer dans la cellule, quelqu'un dort par terre, etc.]**

État de la cellule : Cette cellule, comme le reste de la prison, est par ailleurs vétuste, sale et mal entretenue. **[Décrire la cellule : humidité, peinture qui s'écaille, rouille, chauffage défaillant, etc.]**

Ouverture : La seule ouverture sur l'extérieur est la fenêtre qui mesure environ **[X]**. On a du mal à aérer et la lumière naturelle n'entre pas suffisamment. **[Précisez le nombre de grilles, la présence de caillebotis, etc.]** Du coup, on est obligé de laisser le plafonnier tout le temps allumé pour voir quelque chose.

Toilettes : **[décrire : état d'entretien, cloison, rideau de séparation, proximité avec les lieux de prise de repas, etc.]**

Temps passé en cellule : Je n'ai la possibilité de sortir de ma cellule que pour **[décrire et donner le temps]**. Donc, je subis ces conditions de détention **[nombre d'heures]** sur 24.

Mes propos sont corroborés par la décision **[n° X de la décision de condamnation]** de **[nom de l'instance daté de la décision]** et/ou par le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté **[n° de la décision]** daté du **[date de la décision]**.

Compte tenu de ces conditions de détention inhumaines et dégradantes, je vous demande de me remettre en liberté. Je peux d'ailleurs être hébergé à l'extérieur chez **[X]**.

### Liste des prisons françaises déjà condamnées pour conditions indignes de détention :

**CP de Baie-Mahault** : TA de Basse-Terre, 16 mars 2018, n° 1800020 / **CP de Ducos** : CAA Bordeaux, 17 février 2015, n° 14BX01991 / **CP de Faa'a-Nuutania** : TA Ref. Polynésie française, 21 janvier 2016, n° 1500662 / **CP de Liancourt** : CAA Douai, 15 juin 2010, n° 09DA00256 / **CP de Nouméa-Camp Est** : TA Nouvelle-Calédonie, 10 octobre 2013, n° 1200341 / **CP d'Orléans-Saran** : TA Orléans, 3 juin 2014, n° 1300257 / **CP de Rémise-Montjoly** : CAA Bordeaux, 4 octobre 2011, n° 10BX03217 / **MA d'Amiens** : CAA Douai, 1er juillet 2010, n° 10DA00079 / **CP de Saint-Quentin-Fallavier** : CEDH, 10 novembre 2011, Plathey c. France, n° 48337/09 / **MA d'Angers** : TA Nantes, 29 septembre 2015, n° 1400842 / **MA de Besançon** : TA Besançon, 23 février 2012, n° 1101344 / **MA de Caen** : TA Caen, 6 novembre 2012, n° 1200277 / **MA de Basse-Terre** : TA Ref. Basse-Terre, 17 octobre 2014, n° 1400536 / **MA de Bois D'arcy** : CAA Versailles, 5 juin 2015, n° 11VE03158 / **MA de Cherbourg** : TA Caen, 26 juin 2014, n° 1100895 / **MA de Clermont-Ferrand** : CAA Lyon, 31 mars 2016, n° 10LY01546 / **MA de Coutances** : TA Caen, 7 avril 2016, n° 1500038 / **MA de Douai Cuincy** : TA Lille, 6 novembre 2014, n° 1204493 / **MA de Dunkerque** : TA Lille, 18 janvier 2012, n° 1005824, n°1006267 / **MA de Fleury-Mérogis** : Conseil d'État, 30 décembre 2014, n° 364774 / **MA de Fresnes** : TA Melun, 28 avril 2017, n° 1703085 / **MA de Grenoble-Varcis** : TA Grenoble, 30 avril 2014, n° 1103756 / **MA de La Roche-sur-Yon** : TA Nantes, 12 janvier 2012, n° 1100598 / **MA de Marseille-Baumettes** : Conseil d'État, 22 décembre 2012, Section française de l'Observatoire international des prisons, n° 364584 / **MA de Mulhouse** : TA Strasbourg, 3 juillet 2013, n° 1102199 / **MA de Nanterre** : TA Versailles, 8 juillet 2011, n° 0910656 / **MA de Nantes-Carquefou** : CAA Nantes, 10 avril 2014, n° 13NT00633 / **MA de Nîmes** : Conseil d'État, 30 juillet 2015, Section française de l'Observatoire international des prisons, n° 392043 / **MA de Reims** : TA Châlons-en-Champagne, 24 mars 2015, n° 1301527 / **MA de Rouen** : CAA Douai, 10 juillet 2012, n° 11DA01405 / **MA de Saint-Brieuc** : TA Rennes, 28 novembre 2014, n° 1302079 / **MA de Saint-Étienne La Talaudière** : TA Lyon, 25 septembre 2018, n° 154125. / **MA de Paris la Santé** : CAA Paris, 12 janvier 2012, n° 11PA01590 / **MA de Tours** : TA Ref. Orléans, 14 juin 2012, n° 1200333 / **MA de Valenciennes** : CAA Ref. Douai, 7 janvier 2013, n° 12DA01478 / **CP de Baie-Mahault, CP de Ducos, CP de Faa'a-Nuutania, MA de Fresnes, MA des femmes de Nice, MA de Nîmes** : Cour européenne des droits de l'homme pour conditions indignes de détention (arrêt J.M.B. et autres c. France, 30 janvier 2020) / **MA de Fleury-Mérogis** : CEDH, 21 janvier 2011, Payet c. France, n° 19606/08 / **MA de Nancy-Charles III** : CEDH, 25 avril 2013, Canali c. France, n° 40119/09.



## RÉVOLTES CONTRE LES PRISONS POUR SANS-PAPIERS INCENDIE, CAVALE... ET RÉPRESSION

### FÉVRIER 2020 : UN BÂTIMENT DU CRA DE VINCENNES PART EN FUMÉE

À partir du 1<sup>er</sup> février 2020, des prisonniers du bâtiment 2A du centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes se mobilisent contre la violence policière à l'intérieur de la prison, refusant les plateaux-repas pendant trois jours. Ils doivent faire face à la violente répression des flics, qui font tout pour mettre un terme à la lutte. Au début de la grève de la faim, les prisonniers sont enfermés dans le bâtiment, puis les occupants de toutes les chambres sont fouillés. Le dimanche, un prisonnier est tabassé par les keufs, qui refusent aussi l'accès à l'infirmerie aux prisonniers malades. Le lundi, les prisonniers se font réveiller par les jets d'eau du système anti-incendie déclenché par les flics, et il y a d'autres tabassages. Le mardi, enfin, l'eau du bâtiment est coupée : plus de douches, plus rien. C'est l'étincelle qui met le feu aux poudres.

Le 4 février, des prisonniers mettent le feu au bâtiment 2A. Tous les prisonniers sont ramenés dans la cour et encerclés par les flics, qui les laissent dehors sous la pluie. Une trentaine de

prisonniers du CRA 2A sont emmenés dans un comico, vu que les chambres sont inutilisables. Le lendemain, ils sont ramenés au centre. Certains sont transférés dans les autres bâtiments ; en surnombre, ils sont parfois obligés de dormir sur des matelas brûlés. D'autres encore sont envoyés aux CRA de Palaiseau et du Mesnil-Amelot. Une bonne nouvelle tout de même : le bâtiment 2A de la prison de Vincennes est vraiment inutilisable. Même de l'extérieur, on voit bien que les fenêtres ont volé en éclats et que le toit est dans un sale état ! Et puis, il y a eu des libérations – faute de place, apparemment : au moins quatorze personnes sont sorties !

Le 5 février, une trentaine de personnes vont crier leur solidarité avec les prisonniers. Les retenus du bâtiment 2B, bâtiment dans lequel des matelas ont également brûlé la veille, répondent en criant : « Liberté ! » Un peu plus tard, les prisonniers racontent la répression des matons qui a suivi l'incendie : violences, coups de pression et vols cachés. Voilà ce qu'ils en disent :

*Lorsqu'on a été accusés de l'incendie, ils nous ont ramenés en garde à vue pour trente-six heures, après on a été ramenés au CRA. Un ami à moi avait deux téléphones dans le coffre quand il est parti en garde à vue. Quand on est revenus, ils nous ont fait des nouvelles fouilles de coffre, en repartant de zéro comme si on venait d'arriver. Lui n'a pas retrouvé ses deux téléphones. Il a les preuves : il a l'ancienne feuille de coffre, donc ils peuvent rien dire. Il a déposé plainte à la police des polices, il a tout raconté ; les gradés d'ici l'ont menacé. Ils lui ont dit indirectement qu'il ferme sa bouche, ou bien ils allaient lui coller l'incendie sur le dos, s'il parlait à nouveau des téléphones... Maintenant, les gens accusés de l'incendie ont tous été renvoyés au bled, tous en vols cachés. Les policiers débarquent la nuit, même pas t'as deux minutes : « Prends tes affaires, t'as un vol ! » Des fois, ils ont pas de laissez-passer mais ils prennent les gens quand même. Ils te scotchent pour te ramener à l'avion, comme un paquet. Même pas comme un animal : comme une enveloppe.*



En Italie, où d'importants mouvements ont lieu contre les CPR (*centri di permanenza per gli rimpatri*, les prisons pour sans-papiers version italienne), le gouvernement s'acharne depuis plus d'un an contre celles et ceux qui s'attaquent à ces prisons et luttent contre les frontières. Pendant près de deux ans, Carla, dont nous relayons la lettre, a réussi à éviter l'arrestation en passant en France, mais la coopération se fait toujours plus étroite entre flics et juges européens pour traquer les gens en cavale. Carla a été arrêtée en France pendant l'été, puis extradée en Italie où elle est maintenant enfermée dans une prison de haute sécurité à Milan.

## « On n'est pas libre quand on est privé de sa vie »



MAF de Fresnes  
le 19 août 2020

Salut !

Après 536 jours de cavale, j'ai été arrêtée le 26 juillet 2020 près de Saint-Étienne. J'ai vécu l'arrestation comme la première représentation d'une scène répétée mille fois dans ma tête, ou plutôt 536 fois... Tout m'a semblé se passer au ralenti : les keufs cagoulés qui me braquent avec leurs fusils, me mettent à terre et me demandent ce nom que j'ai si souvent tu ces derniers temps. Ça m'a fait un drôle d'effet de le prononcer. J'ai ensuite été amenée à Paris par la SDAT, quatre heures de trajet menottée dans le dos en compagnie de leurs cagoules. Ils m'ont bandé les yeux sur les derniers kilomètres qui nous séparaient de leurs locaux de Levallois-Perret. Ce sont eux qui m'ont conduite au tribunal le surlendemain de l'arrestation, puis à la prison de Fresnes.

Je découvre la prison au temps du coronavirus, la quatorzaine réglementaire au quartier des arrivantes, le masque lors de tous les déplacements, y compris la promenade pour cette durée, la suspension de toutes les activités, la cellule 22 heures sur 24.

Au terme de ma quatorzaine, et à la veille de la date programmée de mon extradition, les autres arrivantes et moi avons été placées à l'isolement sanitaire au motif que nous avons partagé une promenade avec une nouvelle arrivante qui s'est révélée infectée. Des tests ne nous ont été proposés qu'une fois ce cas avéré, ils sont depuis la règle pour toute nouvelle arrivante. On nous avait initialement dit qu'on ne pouvait tout de même pas tester tout le monde. Sans surprise, il semble que l'administration pénitentiaire (AP) ait un train de retard.

Au printemps, les mesures prises par l'AP en réaction à l'arrivée du coronavirus ont porté à des situations de mutineries, de révoltes et de solidarité. Malheureusement, ici en tous cas, il semble que vivre avec

le virus est devenu la norme, et la crainte qu'une nouvelle arrivante puisse amener le virus se double de celle de se voir suspendre les parloirs, comme cela a été notre cas cette semaine. Les maigres compensations qu'avaient octroyées l'AP sous forme de crédit téléphonique au printemps ne sont plus d'actualité, tant un groupe d'arrivantes isolées ne fait pas le poids au regard des fortes mobilisations de mars dernier.

J'attends de nouveau l'extradition d'un jour à l'autre, et je sais qu'un troisième isolement sanitaire me sera probablement réservé à mon arrivée en Italie. Je profite des témoignages de solidarité qui m'arrivent aujourd'hui après tant de silence. Malgré les publications sur le thème, qui sont précieuses, on considère encore trop souvent la cavale comme une aventure romantique et on pense souvent aux compagnon·ne·s concerné·e·s comme libre·s. Au cours de cette année et demi, je n'ai jamais manqué de solidarité et d'un soutien chaleureux, je n'ai manqué de rien, mais on est pas libre quand on est privé·e de sa vie.

J'aurais voulu être dans la rue avec mes compagnon·ne·s lors des manifestations en réaction à l'expulsion de l'Asilo, j'ai accompagné par la pensée la grève de la faim de Silvia, d'Anna et de Natascia, j'ai pensé tous les jours aux compagnon·ne·s arrêté·e·s par vagues successives. J'aurais voulu être aux côtés de ma famille quand elle a traversé des moments difficiles et avoir de leurs nouvelles quand toutes nous étions confiné·e·s. Aujourd'hui, je me tiens prête et déterminée à affronter les prochains mois, mais mes pensées vont à celles et ceux qui sont encore sur les routes, souvent loin des personnes qui leur sont chères. J'espère que leur route sera aussi longue qu'ils et elles le souhaitent, et que les rencontres qu'ils et elles font leurs apportent la chaleur qu'elles méritent et l'énergie pour continuer à lutter.

Carla



Dans cet extrait de l'émission *L'Envolée* du 9 octobre 2020, I., une prisonnière du centre de rétention (CRA) du Mesnil-Amelot, raconte le manque de soin et les humiliations racistes et sexistes permanentes des matons-flics. Après avoir été arrêtée à l'aéroport puis placée en zone d'attente pour personnes en instance (ZAPI), où sont enfermée-s pendant vingt-deux jours maximum les étrangèr-e-s à l'aéroport, elle est emprisonnée au CRA du Mesnil-Amelot. Là-bas, depuis octobre 2020, les flics traquent celles et ceux qui osent parler de ce qui se passe entre ces murs. La Cimade, association présente dans ce centre, ne fait sortir aucune information sur les conditions de détention.

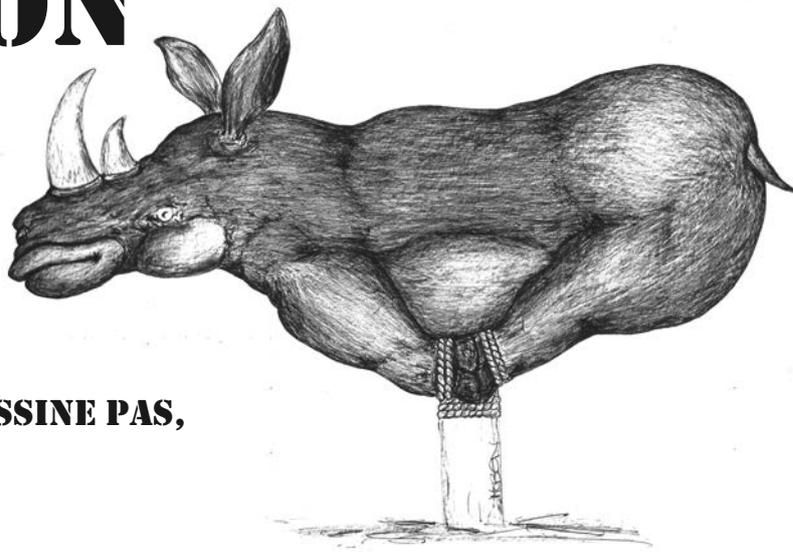
## « SI TU CHANTES PAS, TU MANGES PAS »

*Ici, au CRA des filles, une Albanaise est venue me voir. Comme elle ne parle pas français, elle m'a demandé si je pouvais l'accompagner à la police pour aller demander des serviettes hygiéniques. [...] Là-bas, on a trouvé une dame, et la police lui a remis juste deux serviettes. Elle a négocié, elle a dit que deux, ce n'était pas assez. Et la police l'a grondée. La fille a eu peur, et on est parties. Après, dans la journée, elle a utilisé les deux serviettes, mais ça n'a pas suffi. [...] Du coup, elle a pris son habit, elle l'a déchiré, elle a utilisé ça comme serviette. [...] Et elle a attrapé des infections. Elle a commencé à avoir très mal au niveau du bas-ventre et au niveau de la hanche. Elle pleurait tellement fort, elle me disait : Je me sens pas bien, j'ai très très mal. » Elle est tombée, elle a commencé à crier très fort. Dans notre bâtiment, il y a un bouton pour appeler la police. J'ai sonné, la police nous a répondu : « Nous ne sommes pas là pour vos conneries, donc démerdez-vous là-bas. » Elle pleurait, elle pleurait, et plus le temps avançait, plus elle devenait pâle. Elle avait une forte fièvre. Tout le monde était paniqué. Une des amies ici, qui avait été rapatriée peu de temps avant, a appelé à ce moment-là. Je lui ai expliqué la situation, et elle nous a envoyé le numéro des pompiers. [...] Apparemment, la police ne voulait pas que les pompiers rentrent à l'intérieur pour prendre la retenue, mais finalement ils ont pu rentrer et sont repartis avec la fille. Et puis la po-*

*lice est venue nous voir. La porte de ma chambre était cassée depuis trois jours... Premièrement on ne mange pas bien et en plus je dors dans le froid, j'imagine la suite de ma santé avec la crise sanitaire, comment je vais m'en sortir ? Les flics sont venus nous voir : « Les filles, c'est vous qui avez appelé les pompiers ? » Une policière s'est approchée de moi, elle a voulu me gifler, j'ai esquivé et je suis rentrée dans ma chambre. Vers 4 heures, ils sont revenus dans ma chambre. La même policière m'a réveillé : « Demain, tu dois te présenter au greffe. Tu dois faire le test Covid parce qu'il y a un vol prévu pour toi. » J'ai répondu que je ne ferais pas ce test. Aujourd'hui, quand on est allées manger, vers 18 heures, une policière s'est levée et nous a dit : « Avant de manger, vous devez d'abord chanter. » Chanter ? Chanter quoi encore ? Elle nous a dit que c'était l'anniversaire de leur chef et que nous étions obligées de chanter. J'ai demandé si chanter pour le chef était obligatoire. « Si tu chantes pas, tu manges pas », m'a-t-on répondu. On a commencé à rentrer une par une. À l'intérieur, si on chantait trois fois « Joyeux anniversaire », on pouvait aller manger. Si on refusait, on n'avait pas à manger. La fille qui avait été emmenée à l'hôpital ne se sentait toujours pas bien, elle n'a pas eu la force de chanter. Directement, on a refusé de la nourrir, alors qu'elle n'avait rien mangé depuis le matin. On ne sait pas comment on va s'en sortir.*



# PEINE DE MORT EN PRISON



**«EN FRANCE, ON N’ASSASSINE PAS,  
ON BAVURE !»  
HAFED BENOTMAN**

La prison tue des dizaines de personnes chaque année. Nous le répétons dans chaque numéro de *L’Envolée*. Cette vérité est invariablement étouffée par l’État et ses sbires ; des prisonniers et des prisonnières prennent tout de même le risque d’en témoigner.

**Des prisonniers affirment** qu’en 2016, à Saint-Martin-de-Ré, des matons ont assassiné Sambaly.

**Des prisonniers affirment** qu’en 2018, à Seysses, un « escadron de la mort » s’est rendu coupable du meurtre de Jaouad.

**Des prisonniers affirment** qu’en 2019, au centre de rétention (CRA) de Vincennes, les médecins et les flics sont responsables de la mort de Mohammed. Il n’y a pas que la prison, l’enfermement et l’administration extrême de la vie qui tuent ou poussent au suicide. Il y a aussi des porte-clefs en uniforme qui harcèlent – et parfois exécutent – des prisonniers, bien à l’abri des regards, dans les quartiers disciplinaires(QD), les quartiers d’isolement(QI), ou les cellules d’isolement en CRA. Il y a dans toutes les taules des matons particulièrement violents, appuyés par les syndicats majoritaires qui réclament toujours plus d’armes, tolérés voire carrément encouragés par leur direction, parce que la violence est partie intégrante de la gestion des établissements. C’est comme de-

hors, quand les flics tuent impunément dans les quartiers populaires : si tous les matons ne sont pas des meurtriers, ils sont complices de ces assassinats tant qu’ils ne dénoncent pas leurs collègues et qu’ils ne démissionnent pas de leur sale boulot.

Aujourd’hui, les personnes enfermées utilisent de plus en plus les réseaux sociaux pour diffuser des vidéos et des témoignages. Pour Idir et Khaled, c’est sur Snapchat et Facebook que les prisonniers ont pu prendre la parole en dépit des pressions et des camouflages de l’AP. C’est comme ça que les proches des victimes ont pu savoir ce qu’il s’était passé et se sont organisés. Mais même avec des vidéos et des témoignages, la parole des prisonniers, des prisonnières et de leurs proches n’est quasiment pas entendue. Les morts en prison ne sont jamais évoquées dans les médias ou, quand c’est le cas, elles sont toujours présentées comme des suicides. Quand le nouveau ministre des tribunaux et des prisons annonce en grande pompe à l’été 2020 le lancement d’une commission d’enquête sur les suicides en prison, on sait bien qu’elle ne cherchera pas à éclaircir les circonstances des morts « suspectes ». Rendons la parole aux prisonniers et à leurs proches, qui savent bien que c’est la prison, son administration et ses matons qui tuent.

Le snap @femme2detenue est un relais entre l'intérieur et l'extérieur. Il permet de mettre en lien les prisonnier.es et de relayer leur parole sur les réseaux. Il a aussi été créé pour aider les familles : retrouver un proche à l'intérieur lorsque sa famille est sans nouvelles ou soutenir un prisonnier qui a besoin d'aide... N'hésitez pas à le suivre !

## IDIR EST MORT AU MITARD DE LYON-CORBAS

Le mercredi 9 septembre 2020, l'administration pénitentiaire apprend à la famille d'Idir qu'il a été retrouvé pendu dans sa cellule du quartier disciplinaire de la prison de Lyon-Corbas. La famille ne croit pas qu'Idir, 22 ans, se soit suicidé à deux semaines de sa sortie. Nous non plus. Nous savons la pénitentiaire abonnée au classique, tragique et mensonger « suicide » ; cette prison et son mitard sont, qui plus est, tristement connus pour des faits similaires.

Le témoignage d'un prisonnier est venu confirmer qu'Idir ne s'était pas pendu. L'AP a bien tenté de faire taire ce témoin en lui collant quatre-vingt-dix jours de mitard mais, étant obligée de l'extraire tous les trente jours, il a pu à cette occasion raconter qu'Idir avait bien été tué par les matons. Derrière ces morts « suspectes » en prison – suicide ou arrêt cardiaque –, il n'y a pas toujours une famille prête à se battre et à mettre en cause la version officielle. Il n'y a pas toujours de témoignage direct de prisonniers car les jours de mitard, les transferts et la peur sont autant de bâtons dans les roues. Et, même quand il y a famille et témoins, il n'est vraiment pas simple que les deux entrent en contact.

Pour Idir, tout est réuni : famille et témoins, ensemble, pour faire la lumière sur sa mort. Pourtant, nous devinons que le combat va être très long, car le système pénitentiaire et la justice sont bien huilés et se couvrent mutuellement avec une efficacité redoutable. La famille a monté le collectif « Idir Espoir et Solidarité », et elle a organisé le dimanche 11 octobre 2020 une marche blanche jusqu'au centre de détention de Lyon-Corbas qui a réuni plus de 150 personnes. Le 18 octobre, une manif à motos au départ du marché des Minguettes (à Vénissieux) est organisée en hommage.

*« Ils l'ont tué,  
et là ils sont en train de cacher les choses à tout le monde. »*

### TÉMOIGNAGE SORTI DE LA PRISON DE CORBAS :

« Pour résumer l'histoire d'Idir : il était au mitard. Il s'est embrouillé avec les *hesses* et la brigadière, ils lui ont fait une clef de bras, ils l'ont frappé et ils lui ont mis le genou sur le cou. Idir ne l'a pas supporté et il est mort. Et, à la fin, ils l'ont pendu pour cacher la vérité. Personne ne dit rien, tout le monde s'en bat.

En fait, ce qui s'est passé pour le petit Idir : il était au mitard avec Y. Ils faisaient un peu de bordel. Ils criaient à la fenêtre, ils tapaient dans les portes. Les *hesses* leur avaient coupé l'eau et l'électricité. Au bout d'un moment, quand on a soif, qu'on est enfermé et qu'on n'a plus d'eau,

on est obligé de boire l'eau dans les toilettes. Alors ils les ont insultés. Et les *hesses* sont rentrés dans la cellote de Y. et ils l'ont défoncé. Ils ont fait leur truc de genou. Juste avant, le petit jeune Idir avait appelé Y. pour lui demander l'heure de la prière. C'est pour dire qu'il n'était pas quelqu'un de suicidaire, c'est sûr à 100 %. Et juste après, Y. les a entendus aller dans sa cellote et ils l'ont frappé. Sauf qu'il n'a plus rien entendu après. Il a appelé, appelé. Idir ne répondait plus. Les *hesses* l'ont tué.

Quand Y. est sorti du mitard, il a voulu en parler, mais tout le monde essayait de le cacher. Et là, il est encore au mitard, il a pris plusieurs peines à cause d'une brigadière. Il faut faire passer le message. Comme nous on est puni, *inch'Allah*, eux aussi, ils paieront, ces – bip –.»

*« Les personnes incarcérées  
ne sont pas un simple numéro d'écrou. »*

**MESSAGE DE LA MÈRE D'IDIR SUR FACEBOOK  
LE 8 OCTOBRE 2020 :**

« Je suis la maman du défunt Idir Mederres. Je voudrais faire éclater la vérité sur sa mort. Mon défunt fils de 22 ans a perdu la vie à la maison d'arrêt de Corbas d'une cause non naturelle, le mercredi 9 septembre 2020 à 17 h 30.

Les médias et la justice veulent nous cacher la véritable cause. Malgré l'autopsie faite, le milieu hospitalier ne veut pas nous donner les résultats des causes et des faits de la mort de mon défunt fils. À ce jour, nous essayons de savoir la véritable histoire. Ayant fait nos recherches de notre côté, et grâce aux réseaux sociaux, nous avons pu avoir de nombreux témoignages et preuves que mon défunt fils ne s'est pas donné la mort par pendaison, et nous pouvons vous prouver le contraire. Vous avez pu constater sur la vidéo d'un témoin qui a fait le tour des réseaux sociaux une part de vérité sur sa mort.

Mon fils n'avait aucun problème avec qui que ce soit, c'était un garçon qui avait la tête sur les épaules, et qui avait beaucoup de projets de vie, car ce n'était pas un voyou. Je ne dis pas cela parce que c'était mon fils, mais tous ses proches vous le diront : c'était un bon garçon. Il avait juste conduit sans permis et fait une course poursuite.

Et même s'il avait été un grand délinquant, il ne méritait pas ça.

Les seules personnes avec qui il a eu des problèmes n'étaient que la brigadière du mitard le jour de son décès, celle qu'on appelle "Karima", et c'est d'ailleurs elle qui a donné l'ordre de lui couper l'eau et l'électricité, à lui ainsi qu'à Y. Aujourd'hui, ils ont détruit une famille entière et surtout moi, mère de famille, qui ne trouve plus le sommeil et qui a un mal fou à me relever. Si vous avez un minimum de compassion, je pense que vous ne voudriez pas que cela se répète perpétuellement.

Nous vous lançons un appel à l'aide et souhaitons que justice soit faite. Aujourd'hui, les médias nous font croire que dans les maisons d'arrêt les gardiens et les brigadiers sont corrects, mais tout le monde sait que cet endroit est corrompu. Ce milieu est rempli de haine. Trouvez-vous qu'être interdit d'eau et d'électricité pendant plusieurs jours est une manière de traiter un homme ? Nous avons découvert qu'Idir a été malmené et maltraité par les soi-disant forces de l'ordre si je peux me permettre.

Les personnes incarcérées ne sont pas un simple numéro d'écrou ou des animaux. Ce sont des êtres humains ; après tout, ils ont une famille derrière qui souffre énormément. »

*« On ne veut plus de morts dans nos prisons. »*

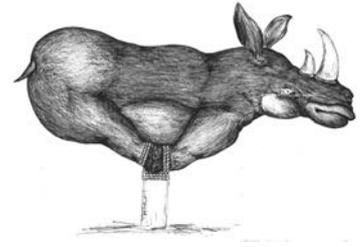
**LA TANTE D'IDIR PREND LA PAROLE AU  
MICRO DE L'ENVOLEE,  
LE 2 OCTOBRE 2020 :**

« Je resterai toujours la tante d'Idir, mais je suis surtout la sœur de tous ceux qui sont en détention, sœur de religion ou sœur d'humanité.

Aujourd'hui, le cri qu'on veut pousser, c'est : on ne veut plus qu'il y ait d'autres morts comme Idir. On ne veut plus qu'il y ait d'autres Idir. Il y en a eu avant. Il y en a maintenant. Il y en aura malheureusement encore après. Et si on ne fait pas quelque chose aujourd'hui pour arrêter tout ça, ça continuera. C'est vraiment le premier message qu'on veut faire passer.

Alors certes, parmi les personnes détenues, certaines ont fait des bêtises ; d'autres, non. On n'est pas là pour les juger. Il y a la présomption d'innocence. Il y a plein de prisonniers qui sont en détention, en attente de procès ou qui purgent leur peine. Il y en a qui font aussi des projets pour le jour où ils seront dehors. On ne veut plus retrouver nos petits jeunes morts ! Idir avait 22 ans. Il lui restait deux semaines. Je ne veux plus que des mamans vivent ça.

Personne, aucune famille, ne pense un jour être mêlé à ça. Quand nos petits jeunes font des bêtises et qu'ils se retrouvent en prison, on se dit qu'on va les retrouver, qu'on va leur donner la force et l'énergie de continuer à se battre et de retrouver le droit chemin. C'est ce qu'on arrive à faire avec beaucoup de nos



jeunes. Malheureusement, avec la prison, parfois on ne les retrouve pas.

On a créé une association, "Idir Espoir et Solidarité". On ne va rien lâcher. On a besoin de témoignages de personnes qui sont en détention ou d'anciens détenus. On a besoin de soutien. On veut que la vérité éclate. Pour Idir, paix à son âme, et pour toutes les autres personnes qui sont en détention. On ne veut plus de morts dans nos prisons. Et ça, il faut vraiment que tout le monde l'entende...

Nous en sommes à 84 "suicides" en prison depuis le début de l'année 2020, et nous sommes

en septembre. Il faut savoir que ce sont souvent des crimes maquillés. Mais même s'il y avait vraiment autant de suicides, la question serait pourquoi autant ? Qu'est-ce qu'on leur fait, à nos petits jeunes, pour qu'ils arrêtent de croire en la vie ? Qu'est-ce qu'on leur fait subir pour leur faire croire qu'ils n'ont pas de dignité et qu'ils sont seuls au monde ?

Vous n'êtes pas seuls, on est là, pour tous les détenus de France.»

## JAOUAD EST MORT AU MITARD DE SEYSSES

Dans un communiqué, daté du 19 avril 2018, des prisonniers de Seysses écrivaient : « *On est ni sourds ni aveugles. On sait que sa mort a été provoquée par la violence des matons affectés au mitard. [...] a été battu par cinq ou six surveillants pendant plus d'une demi-heure. Puis il y a eu un grand silence, et les surveillants se sont mis à discuter entre eux, à estimer son poids et sa taille pour s'accorder sur une version des faits. Puis ça a été l'heure de la gamelle, et quand sa cellule a été rouverte, ils ont fait mine de le découvrir pendu* ». À l'intérieur, deux cents prisonniers bloquaient les cours de promenade et y déployaient des banderoles, des « matons assassins » fusaient des fenêtres. À l'extérieur, une marche blanche et des révoltes au quartier du Mirail à Toulouse, dont il était originaire, témoignaient de leur solidarité.

*L'Envolée* disait à l'époque, dans le numéro 49, « *Les prisonniers de Seysses ont raison !* » Pour faire taire ces paroles, Belloubet, la ministre des tribunaux et des prisons d'alors, menaçait de poursuivre les auteurs ou les relais des « allégations » contre les matons. Deux ans plus tard, toujours pas de poursuites. L'instruction judiciaire, par contre, même bâclée, ne fait que confirmer la parole des prisonniers.

Le site Médiacité-Toulouse pointe les nombreux manquements de l'enquête. Rien dans le dossier d'instruction n'explique la vingtaine de traces – principalement des ecchymoses – retrouvées sur le corps de Jaouad : le dossier relaie les dépositions vaseuses des matons qui racontent que Jaouad se serait frappé tout seul. Pas d'explication sur les nombreuses allées et venues des surveillants dans la cellule de Jaouad après son placement au mitard. Pas d'explication sur le déplacement des matelas des cellules du mitard. Pas plus d'explication non plus sur la hauteur du nœud de la « corde », trop bas pour que Jaouad, vu sa taille, ait pu s'y pendre, comme l'ont affirmé les matons. Pas la moindre explication non plus sur la demi-heure de vidéosurveillance qui manque : justement celle qui précède l'arrivée des gendarmes venus constater la mort de Jaouad.

De nombreux prisonniers ont subi des sanctions disciplinaires et pris des risques pour exiger la vérité. Leur parole n'a pas varié et, au cours de l'enquête, ceux qui étaient enfermés au mitard lors du décès de Jaouad ont confirmé le passage à tabac.

Aujourd'hui, en refusant de poursuivre les investigations comme le demande l'avocat de la famille, le juge d'instruction cherche à clôturer l'enquête au plus vite.

# KHALED EST MORT AU QI DE VILLEPINTE

« *C'est une bavure tellement répétée...* »

**Avec plus de mille prisonniers entassés dans une prison de 587 places, la maison d'arrêt de Villepinte, en Seine-Saint-Denis, est l'une des plus surpeuplées de France. Khaled, un prisonnier de 28 ans, est mort dans l'incendie de sa cellule au quartier d'isolement, le 23 juin 2020 autour de 20 heures. Sa famille, depuis l'Algérie, n'a pu compter que sur les autres prisonniers pour savoir ce qui s'était vraiment passé.**

Les prisonniers dénoncent une « bavure » et soulignent que les matons ont tardé à intervenir en toute connaissance de cause. Dans une vidéo qui a tourné sur les réseaux sociaux, on voit une fumée noire s'échapper de la fenêtre de la cellule et on entend les cris de Khaled et les appels au secours d'autres prisonniers. Alors que les surveillants déclarent à la presse être intervenus en moins de dix minutes, les prisonniers disent qu'ils ont en fait mis plus d'une heure à réagir. Ce n'est pas la première fois que l'administration pénitentiaire laisse crever quelqu'un dans sa cellule sans rien faire : le 19 octobre et le 14 novembre 2019, deux prisonniers de la Santé sont morts de la même manière – la deuxième fois, les pompiers ont mis plus de trois heures à intervenir.

**Des prisonniers écrivent :** « *Sur la vidéo, on entend un détenu crier à l'aide. Sa cellule prend feu. Malheureusement, personne ne lui viendra en aide. Il est décédé dans sa cellule suite à l'incendie. Il est urgent qu'une prise de conscience soit faite. [...] C'est l'occasion de dénoncer les conditions de détention en France. Partagez cette vidéo un maximum. Que la mort sordide de Khaled fasse autant de bruit que ses derniers cris.* »

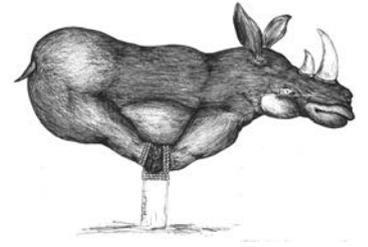
**Dans un témoignage sur Snapchat,** un prisonnier de Villepinte raconte : « *Je tenais à revenir sur la bavure de Villepinte – oui, j'ai bien dit une bavure. Équipe de nuit : une dizaine de matons avec un bricard... "personnel réduit" ! Toute cette équipe se tape des beuveries toute la nuit... Ils entendent une alarme : un des matons décide d'aller voir, prend son temps pour monter, va vers la cellule et voit la fumée, mais il ne peut pas ouvrir la porte car il n'a pas les clés : la nuit, seul cet enclafé de bricard les a. Le temps qu'il re-*

*tourne voir le bricard et que tous ces fils de chien agissent, trente minutes, voire plus, se sont écoulées entre le déclenchement de l'alarme et leur arrivée sur les lieux... C'est horrible. Trop dur. Je trouve pas les mots. Combien de détenus sont partis malgré eux à cause de ce système pénitentiaire ? Faites attention, vous êtes aucunement intouchables, bande de fils de pute de matons, vous l'avez laissé brûler ! Les nom et prénom de chaque membre de l'équipe de nuit, comment j'aimerais les avoir ! C'est impossible qu'ils s'en sortent avec un accident, c'est une bavure tellement répétée... »*

**Un appel à bloquer les promenades le samedi suivant circule également sur les réseaux :** « *Blocage de promenade dans toutes les prisons de France pour manifester contre la mort de Khaled laissé brûler dans sa cellule samedi 27 juin ! Partagez les frétots !* »

Des prisonniers solidaires se sont cotisés pour financer un avocat pour la famille de Khaled. Trois d'entre eux ont porté plainte contre l'AP pour avoir passé plusieurs heures dans leurs cellules enfumées, allongés sous des linges humides.

Selon l'AP, les matons auraient tardé à ouvrir la cellule parce qu'ils étaient incapables de localiser l'incendie, mais les prisonniers affirment que les matons le savaient pourtant très bien. Pour disculper ses agents, l'AP invoque un interphone foireux et des « défaillances du système de sécurité incendie et d'électricité » de cette prison délabrée ; elle brandit une alerte de 2017 émanant d'un service départemental qui pointait déjà trois cents « anomalies » sur le système électrique. Le ministère concède laconiquement que cette tragédie est un « cafouillage complet » – mais ça ne l'empêche pas de continuer à enfermer dans cette taule. La plainte des prisonniers est finalement – sans surprise – classée sans suite, alors que l'un d'eux garde encore des séquelles de cette intoxication. Début septembre, l'enquête sur le décès de Khaled est close à son tour et les faits sont classés sans suite, sans que les circonstances de sa mort ne soient éclairées. Et le système de sécurité incendie de Villepinte n'a toujours pas été remis aux normes.



# MOHAMMED

EST MORT AU CRA DE VINCENNES

*« Dans le centre de rétention,  
on traite les prisonniers comme des fous. »*

**Le centre de rétention administrative (CRA) est une machine à enfermer et à expulser, mais aussi à broyer et à tuer. Début novembre 2019, Mohammed est mort à la prison pour sans-papiers de Vincennes, en région parisienne. Dès le lendemain, les prisonniers ont dénoncé la responsabilité des médecins et des flics de la police aux frontières (PAF) qui font office de matons dans les CRA. Comme souvent dans ce genre d'histoire, ce sont les prisonniers qui ont fait sortir la vérité et ont donné un début de réponse aux interrogations de la famille.**

Mohammed, 19 ans, était enfermé depuis vingt-huit jours au CRA de Vincennes. Lorsque ses codétenus l'ont retrouvé, au matin du vendredi 8 novembre 2019, il était entre la vie et la mort. Ils ont appelé à l'aide, mais les flics ont mis des heures à réagir. C'est finalement une infirmière qui a été appelée, faute de médecin sur place. Les pompiers ont ensuite mis plus d'une demi-heure à arriver. Trop tard. Mohammed devait passer devant le juge des libertés et de la détention le lendemain.

Les prisonniers parlent d'une overdose survenue à la suite d'une prise d'un cocktail de médicaments. Ils dénoncent la responsabilité des médecins du centre, qui distribuent les cachetons à l'intérieur : « C'est une boucherie, pas une infirmerie. » Mohammed recevait chaque jour de l'infirmerie des pilules de Valium, de Tramadol et des somnifères. Un prisonnier raconte : « Le médecin donne des calmants, il shoote tout le monde et, après, il peut rentrer se coucher. Dans le centre de rétention, on traite les prisonniers comme des fous, c'est un HP, pas un CRA. Tous les jours, ils nous appellent. "venez chercher vos médicaments !" Et les gens, ils courent. »

En plus de l'enfermement et de l'angoisse de l'expulsion, les violences des keufs et les humiliations racistes et sexistes sont quotidiennes.

Depuis deux ans, de nombreuses plaintes de prisonniers sortent de Vincennes pour dénoncer des passages à tabac au « coffre » – la pièce où sont stockées leurs affaires, et où il n'y a pas de caméras.

Un prisonnier de Vincennes témoigne quelques jours après la mort de Mohammed :

*« La veille de sa mort, [Mohammed] avait encore mal, il s'était fait étrangler par des flics. Tous les jours, on voit des prisonniers qui ont des bleus, des traces de coups. »*

*« Je suis en train de voir des choses ici que j'ai jamais vues. L'autre jour, j'étais posé avec un gars, il avait mal au ventre. J'appelle les flics : "Y a quelqu'un qui va pas bien." Le flic, il me regarde avec un petit sourire. "Il est mort ? Il respire ?" »*

Les morts dites « accidentelles » dans les centres de rétention sont loin d'être rares. Le 19 août 2019, un autre prisonnier est mort dans sa cellule au CRA de Vincennes. Au moment de la découverte du corps, les prisonniers ont été sortis du bâtiment pendant des heures de manière à ce que personne ne sache vraiment ce qui s'était passé. Quand quelqu'un meurt dans une de ces prisons pour étrangers, les flics font tout pour cacher et effacer les traces. C'est pourquoi ses codétenus ont appelé à se mobiliser pour Mohammed, pour qu'il ne soit pas oublié. Une prière collective rassemblant les différentes religions présentes dans le centre a été organisée le lendemain, dans la cour de promenade, en sa mémoire. Une manifestation a eu lieu à l'extérieur du CRA quelques jours plus tard.

Une mort dans un CRA n'est jamais un accident : que ce soit par la violence des keufs, par manque de soins ou par l'enfermement, c'est la prison qui tue.

# SAMBALY EST MORT À SAINT-MARTIN-DE-RÉ

## ET L'AP S'ACHARNE SUR JEAN-CHRISTOPHE

« *Encore un prisonnier tué par l'AP dans cette prison centrale sordide.* »

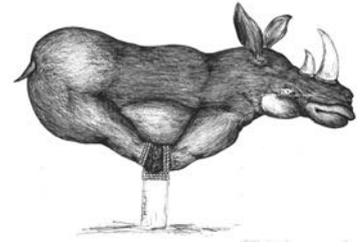
En mars 2020, des proches de Jean-Christophe Merlet, prisonnier handicapé, nous ont contactés pour nous avertir de sa situation au centre de détention de Nantes : Jean-Christophe est enfermé dans une cellule 24 heures sur 24 avec impossibilité de se déplacer dans le bâtiment à cause des escaliers et impossibilité de se rendre aux douches depuis dix-huit mois, tout ça parce que la direction n'estimait pas judicieux de le mettre dans une cellule adaptée (cellule PMR, pour « personne à mobilité réduite »).

Les proches de Jean-Christophe Merlet en sont sûrs – et nous aussi : si sa demande de mise en liberté pour raison médicale est bloquée, si ses conditions d'incarcération sont si dures et si peu adaptées à son handicap, c'est parce qu'il s'est mis à dos des hauts placés de l'AP et du ministère de la justice. En portant plainte contre des matons, contre la direction de la prison ainsi que contre des membres du ministère pour des faits de violences – que tout ce beau monde a commis ou tenté de couvrir –, il fait ressurgir les tensions et les pratiques brutales tristement célèbres à la centrale de Saint-Martin-de-Ré.

Le 9 août 2016, un prisonnier, Sambaly Diabaté, meurt dans cette même centrale des suites d'une « violente altercation » avec les matons. Nombreux sont ce jour-là les prisonniers qui assistent au début de ces violences, et Jean-Christophe Merlet est parmi eux. Il est

présent au portique quand les matons s'en prennent à Sambaly ; puis les prisonniers réintégreront leur cellule et Sambaly sera battu à mort. Trois semaines après ces faits, c'est au tour de Jean-Christophe Merlet d'être victime d'un dérouillage en règle par des matons, avec notamment la technique dite « du pliage » qui lui a fait perdre l'usage de l'une de ses jambes. Ce passage à tabac est en grande partie responsable de l'état physique dans lequel il se trouve aujourd'hui : les coups et les blessures qu'ils lui ont administrés l'ont paralysé à vie.

Gaëtan, un correspondant de *L'Envolée*, nous avait écrit en septembre 2016 pour nous parler d'un prisonnier, mort sous les coups des matons à Saint-Martin : « *Sale temps à Saint-Martin-de-Ré, encore un prisonnier tué par l'AP dans cette prison centrale sordide gouvernée par la force des syndicats. [...] Un État a beau se nommer comme il veut, dès lors qu'il est injuste, qu'il soumet sans raison, tue sans être inquiété, c'est une dictature. La France, grande donneuse de leçons mais si hypocrite et basse dans ses mensonges. [...] Alors mort à Saint-Martin-de-Ré et à son fonctionnement mortifère. Mort à Clairvaux, maison centrale, bastion de la torture morale et physique. Finissons-en avec ce système pervers et pousse-au-crime, à quand de nouveaux Buffet et Bontems<sup>1</sup>? Mes hommages à la famille de ce martyr. Une de plus. À quand la vengeance ?* »



Suite à ce courrier, Gaëtan avait reçu un compte-rendu d'incident pour les menaces qui y étaient proférées à l'encontre des matons. Puis, il a été rapidement transféré dans le sud de la France. À l'époque, nous ne savions pas quel était le nom du prisonnier qui avait perdu la vie, aucune autre info n'était sortie, difficile alors de retrouver sa famille. Nous savons aujourd'hui qu'il s'agit de Sambaly Diabaté, et que sa famille n'a jamais cru à la version des faits présentée par la pénitencière, à savoir le classique, tragique et mensonger « altercation, mitard... arrêt cardiaque ou suicide », en fonction de ce qui les arrange. Ses proches ont déposé plainte et se sont constitués partie civile. Une instruction judiciaire a donc été ouverte et le rapport de l'inspection des services pénitentiaires, rendu à l'automne 2016, met en cause des membres du personnel et de l'encadrement alors en poste à la centrale de Saint-Martin-de-Ré. Ils sont une dizaine à être mis en examen. La mort de Sambaly sera bientôt jugée. Rappelons que Saint-Martin-de-Ré est l'une des plus grosses maisons centrales de France : 485 « places », 285 salariés, et c'est aussi le plus grand employeur de l'île de Ré.

---

1 Claude Buffet et Roger Bontems sont parmi les derniers guillotins de France, dans la cour de la Santé, le 28 novembre 1972. Tous deux emprisonnés, ils partagent la même cellule à Clairvaux. Ils tentent de s'évader en se faisant envoyer à l'infirmerie. Là, ils prennent en otage l'infirmière, un gardien et un auxi. René Pleven, alors ministre des tribunaux et des prisons, refuse de laisser sortir Buffet et Bontems et fait donner l'assaut. L'infirmière et le gardien meurent, ce qui vaudra condamnation à mort.

LE CLASSIQUE, TRAGIQUE ET MENSONGER

« ALTERCATION, MITARD...

ARRÊT CARDIAQUE OU SUICIDE »

Le corporatisme fonctionnant à plein régime dans l'administration pénitentiaire, il y est assez facile de cacher ce que l'on nommerait poliment des bavures si elles n'étaient pas structurelles. Mais ce coup-là, à Saint-Martin, ça n'a pas eu l'air si simple. Depuis 2009, une certaine équipe de matons, « l'équipe 4 », aux pratiques très violentes, s'opposait à la direction et semait la zizanie au sein même du personnel. Les matons de cette équipe étaient liés aux organisations syndicales bien en place, comme nous l'écrivait Gaëtan dans son courrier.

En 2010, Stéphane Mercurio filme les équipes du contrôleur général des lieux de privation et de liberté (CGLPL) qui pénètrent dans différents lieux d'enfermement en France, et réalise le documentaire *À l'ombre de la République*. Une séquence montre M. Letanoux, à l'époque directeur de la centrale de Saint-Martin-de-Ré, se dire assez impuissant face aux agissements d'une équipe de surveillants. À la sortie du film, le syndicat SPS défendait « l'équipe 4 » en grognant que « leur » centrale ne devait pas se transformer en « *journée portes ouvertes* » ou en « *hôtel de la plage* ». FO renchérisait : « *N'en déplaise aux scribouillards, aux bien-pensants ou aux emmerdeurs, nous sommes tous des surveillants de l'équipe 4 !* » La délégation du CGLPL écrit dans son compte-rendu avoir perçu « *tant des détenus, des intervenants et des personnels même, la mise en cause d'une équipe de surveillants [...] dont les pratiques*

*professionnelles seraient excessivement rigides et dont l'axe de travail est l'application stricte du règlement intérieur sans discernement. Les détenus se plaignent de comportements agressifs de cette équipe et d'attitudes provocatrices; beaucoup considèrent être poussés à la faute[...]. La situation est connue de la direction. [...] Les personnels d'encadrement sont, par ailleurs, apparus en difficulté, ne partageant pas entre eux, et avec leurs équipes, les mêmes positions sur la question. »*

En novembre et décembre 2012, deux ans après le passage des contrôleurs, des mouvements collectifs de prisonniers contre leurs conditions de détention et contre les « *comportements agressifs et les attitudes provocatrices* » de certains surveillants révé-

lent que cette équipe était toujours en place ou qu'elle avait fait tache d'huile (cf *L'Envolée*, n° 34, janvier 2013).

Ils ont quand même dû bien tirer sur la corde, ces « matons à cheval sur le règlement », pour que la mort de Sambaly fasse se craqueler la chape de plomb... Car voilà qu'un maton intervenu dans l'altercation se donne la mort quelques jours avant sa convocation chez le juge en vue d'une mise en examen !

Il se dit qu'à Saint-Martin-de-Ré « l'équipe 4 » a fait des émules, et qu'aujourd'hui une « nouvelle équipe 4 » sévit avec autant de conviction. Les membres de l'ancienne sont, quant à eux, vu leur âge, retraités ou promus à des postes de direction à ce qui se dit...

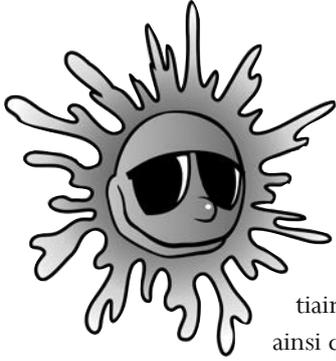
**Jean-Christophe Merlet et ses proches continuent de se battre pour exiger sa libération immédiate pour raison de santé, et pour que cesse l'acharnement d'une administration vengeresse.**

**Voici un extrait d'une lettre de ses proches du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :**

« Aujourd'hui, M. Merlet est à Roanne en cellule PMR, mais nous rendons publiques les conditions dans lesquelles il a été transféré car elles sont inadmissibles : menotté au brancard de l'ambulance pendant six heures, alors qu'il faisait une chaleur torride, l'escorte s'est arrêtée casser une petite graine sur la route en le laissant enfermé dans l'ambulance en plein soleil avec les fenêtres fermées, il n'a rien eu à manger, il n'y a que l'infirmière qui lui a donné deux fois à boire pendant le transfert ! Pourquoi ? Pour qu'il fasse une crise cardiaque et que cela en soit fini de M. Merlet et de ses plaintes contre l'administration pénitentiaire et les représentants de la justice. [...]

Nous les considérons comme tous complices d'une tentative d'assassinat sur M. Merlet pour couvrir des surveillants et autres personnes de l'administration pénitentiaire et de la justice impliquées dans des affaires de violence et de morts "suspectes".

L'acharnement de la direction pénitentiaire de Nantes qui l'a laissé comme une bête au fond d'une cellule moisie sans possibilité de prendre de douche pendant dix-huit mois est a minima complice du harcèlement moral et physique, ce qui est considéré comme un acte répréhensible aux yeux de la loi. [...] Concernant sa sortie pour raison médicale, le cauchemar continue, [...] ils jouent la montre pour que sa demande arrive à terme avant qu'elle ne soit jugée et qu'il faille tout recommencer à zéro. »



## RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le 1<sup>er</sup> avril 2020, en plein confinement, sur le parking du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) d'Amiens, trois voitures sont incendiées, ainsi que deux fourgons cellulaires, puis le feu prend dans le bâtiment.

Une attaque en plein couvre-feu, juste en face de la maison d'arrêt d'Amiens, avec cette inscription sur le mur : « *Crève la justice, crève la taule, crève l'État* ». Mais qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire ? « *C'est la Justice qui est visée* », remarque intelligemment Alexandre de Bosschère, procureur de la République d'Amiens.

Le 4 avril, deux engins incendiaires sont retrouvés sous des voitures du parking du personnel de la prison pour mineurs de Marseille.

Le 7 juillet, des tirs à l'arme automatique visent les voitures du personnel de la prison de Varcès.

Dans la nuit du 8 juillet à Borgo, en Corse, sur le parking de la prison, des véhicules du personnel sont incendiés et, le 30 septembre, c'est un bricard de la même prison qui voit ses trois voitures partir en fumée... mais devant sa maison, cette fois.

À Fresnes, le 27 juillet, plusieurs cocktails Molotov sont lancés sur les voitures du personnel.

Le 29 juillet, une voiture-bélier force l'entrée du parking du personnel de la prison de Sequedin ; sept véhicules sont incendiés au cocktail Molotov.

Le 24 septembre, enfin, on apprend que des voitures d'agents pénitentiaires ont été incendiées à la maison d'arrêt de La Talaudière. « *C'est la première fois que de tels faits se produisent* », souligne le gardien syndiqué Stéphane Perrot, qui tente encore aujourd'hui de comprendre ce qui aurait pu motiver de tels actes.

C'est vrai, ça : mais pourquoi ?

Quelques indices se sont glissés dans ce numéro, il y a un abonnement à gagner pour qui aurait un embryon d'idée...



## À PLUS DANS LE BUS !



Qui s'est déjà rendu à un parloir connaît les heures perdues en transport en commun. Construites à l'extérieur des centres urbains, l'immense majorité des prisons françaises sont très difficilement accessibles en transports en commun, ce qui entrave les liens familiaux. Pour accéder à Fleury-Mérogis, c'était déjà la croix et la bannière : l'une des trois lignes n'était pas fiable, avec seulement un bus sur quatre qui passait réellement. En août, la ligne directe de Paris à Fleury-Mérogis a réduit ses passages à cinq par jour entre 10 heures et 16 heures, la rendant *de facto* quasi inutile. Au 1<sup>er</sup> septembre, c'est la ligne la plus utilisée par les proches des prisonnier.e.s de la plus grande prison d'Europe qui a été détournée pour ne plus desservir les arrêts de la MAH et la MAF. Cette décision, « *prise en concertation avec les acteurs locaux* », fout les proches dans la merde : « *J'ai été obligée de faire du stop pour venir, j'ai failli être en retard au parloir. Avec mes deux enfants, c'est galère, il faut faire toute la marche depuis le Quick, environ vingt minutes à pied. Déjà que le bus n'était pas régulier, alors s'il n'existe plus...* » D'autres, non informés, auront perdu leur parloir pour cinq minutes de retard.

Face à cette situation intolérable, une pétition en ligne a tourné, et la direction de l'établissement a dû se pointer aux réunions de consultation qu'elle esquivait depuis un an. Un nouveau bus, le DM50, a été mis en place, qui relie directement le RER à l'établissement.

**Ce qui a été gagné pour Fleury doit aussi l'être pour les établissements qui restent inaccessibles en transports en commun !**

# CONTRE UNE VENGEANCE D'ÉTAT PROGRAMMÉE



QUATRE ANS APRÈS LES RÉVOLTES  
DE BEAUMONT-SUR-OISE,  
DES ASSISES POUR L'EXEMPLE

*À partir du 16 novembre 2020, cinq personnes comparîtront pendant trois semaines devant la cour d'assises de Pontoise.*

*Les faits qui leur sont reprochés se seraient déroulés au cours des révoltes qui ont éclaté suite à la mort d'Adama Traoré dans les mains des gendarmes fin juillet 2016. Les accusés sont poursuivis*

*pour « tentative de meurtre sur personnes dépositaires de l'autorité publique » avec la circonstance aggravante de « bande organisée », et pour délit de « dégradations ».*

*Par ce procès, la justice cherchera à désigner des boucs émissaires pour leur faire payer ces révoltes, comme lors des procès des gilets jaunes et de Villiers-le-Bel, ou ceux des émeutes qui ont suivi le viol de Théo... Et le climat particulièrement sécuritaire de la période risque d'aggraver encore la lourdeur des peines.*

*Depuis quatre ans, certains et certaines d'entre nous apportent un soutien concret à un des accusés en détention préventive et à sa famille. Ce qui suit est une modeste contribution pour tenter de faire en sorte que l'histoire ne se répète pas : les cinq accusés ne doivent pas subir une vengeance d'État. Seule une mobilisation conséquente pourrait gripper le fonctionnement normal de la machine à punir.*

**P**lus de quatre ans après les faits – et presque autant de détention préventive pour certains d'entre eux –, les accusés comparaitront face de très nombreux membres des forces de l'ordre : près d'une centaine se seraient en effet portés partie civile. Ils prétendent qu'on leur a tiré dessus avec la volonté de tuer : ils auraient essuyé des dizaines de tirs de chevrotine, de plombs, de fusil de chasse... et une dizaine d'entre eux auraient été légèrement blessés.

Au départ, comme elle ne disposait pas de suffisamment d'éléments à charge, la juge d'instruction n'avait retenu que des « violences volontaires » et renvoyé les accusés devant le tribunal correctionnel pour ce délit. Mais cette décision a été contestée par le parquet, et la chambre d'instruction de la cour d'appel de Versailles a finalement maintenu la qualification criminelle des faits. Non seulement les peines encourues sont sans commune mesure, mais cette qualification d'une extrême gravité pose d'emblée une image déformée des accusés : il ne s'agit plus de quelques jeunes soupçonnés d'avoir pris part à une révolte face à une situation insupportable qui a réuni des centaines de personnes pendant plusieurs nuits, mais d'une bande de tueurs de flics.

## **MORT ENTRE LES MAINS DES FORCES DE L'ORDRE**

La police nationale avait été remplacée quelques années auparavant par des compagnies de gendarmerie. Des habitants de Beaumont-sur-Oise – petite ville du Val-d'Oise d'à peine 10 000 habitants – nous ont rapporté que dès leur arrivée, les rapports des gendarmes avec la population ont tout de suite été particulièrement tendus ; ils cherchaient à s'imposer par la force pour contrôler le secteur, exerçant de nombreuses violences sur les jeunes habitants des quartiers populaires de Beaumont et des villes voisines. Les contrôles d'identité viraient au harcèlement, et souvent, dégénéraient : insultes, coups de matraques, balayettes, bombes lacrymogènes, Tasers, Flash-Balls. Personne ne portait plainte, tout le monde sait bien que ça n'aboutit jamais...

## **Les forces de l'ordre prétendent qu'on leur a tiré dessus avec la volonté de tuer**

L'après-midi du 19 juillet 2016, Adama Traoré, habitant du quartier Boyenval à Beaumont-sur-Oise, s'enfuit en courant pour échapper à un contrôle d'identité. Interpellé, il est plaqué et maintenu au sol par trois gendarmes qui pèsent de tout leur poids sur son corps. Les militaires notent qu'il se plaint de ne pas pouvoir respirer ; ils l'embarquent cependant dans leur fourgon où il perd connaissance. Mais ils ne le transportent pas à l'hôpital, ils poursuivent leur route vers la gendarmerie. Les pompiers constatent son décès à 19 h 05 : ils le trouvent menotté dans la cour de la caserne, face contre terre. Mais rien n'est dit à la famille. Ayant entendu dire qu'il « a fait une crise », ses proches contactent les hôpitaux pour rechercher sa trace. En vain. C'est par un appel aux pompiers qu'ils apprennent que le jeune homme est retenu à la gendarmerie. Quand la mère d'Adama s'y rend

alors pour demander des nouvelles de son fils, elle se voit répondre qu'« il va très bien ». Elle attend donc sur place avec ses proches. Ce n'est qu'à 23 h 30 que les gendarmes annoncent la mort d'Adama Traoré à sa famille. Soit quatre heures et demie après le constat officiel du décès. Le choc est terrible. Le jeune homme est bien connu à Beaumont pour sa pratique intensive du sport avec des jeunes du coin, et tous ceux qui le connaissent savent bien qu'il était en excellente forme physique au moment de son interpellation. Personne ne peut croire à un prétendu « malaise ». Les forces de l'ordre sont déployées pour protéger la gendarmerie et la mairie, et les alentours du quartier Boyenval sont « bouclés ».

## **RÉVOLTE POPULAIRE ET MENSONGE D'ETAT**

Dès l'annonce du décès du jeune homme qui fêtait ce jour-là ses 24 ans, des affrontements surviennent entre les gendarmes et de jeunes riverains. Selon les autorités, des dizaines de personnes mettent feu à des voitures. Des tirs sont entendus. Les gens scandent le nom d'Adama. 130 policiers, gendarmes et CRS sont déployés dans tous les quartiers populaires de la zone, ainsi qu'une soixantaine de pompiers. Plusieurs hélicoptères balayent la commune avec leurs projecteurs. Les forces de l'ordre



utilisent leurs Flash-Balls tout près des habitations, lancent des lacrymogènes, des grenades de désencerclement. Une personne est interpellée. À l'issue de cette première nuit, cinq gendarmes auraient été légèrement blessés par des tirs à la carabine à plomb.

Le lendemain matin, mercredi 20 juillet, le procureur de Pontoise déclare publiquement qu'Adama Traoré serait mort « à la suite d'un malaise ». La maire refuse de rencontrer la famille, qui n'a toujours pas pu voir le corps.

Le préfet, qui doit tenir une conférence de presse, annule sa venue au dernier moment.

Mais les journalistes se sont déplacés. Des proches en profitent pour prendre la parole et donner leur version des faits, lançant à la presse que sans les émeutes de la veille, ils ne se seraient pas intéressés une seule seconde à la mort d'un jeune homme noir dans une gendarmerie. Le soir même, une vingtaine de personnes se rassemblent pacifiquement devant la caserne et font un sit-in pour réclamer que la famille puisse enfin voir le corps du défunt. Tout le monde se fait gazer à terre sans sommation, puis les coups de matraques pleuvent dans la plus grande confusion.

Le « dispositif de sécurisation » est reconduit pour la nuit de mercredi à jeudi, avec toujours autant de forces de l'ordre. Plusieurs véhicules et du mobilier urbain sont incendiés dans la nuit. Neuf personnes sont interpellées.

Jeudi 21 juillet, une première autopsie prétend qu'Adama Traoré serait mort des suites d'une

« infection très grave touchant plusieurs organes ». Ses proches n'y croient pas car il n'a aucun antécédent médical. La tension ne baisse pas. Le quartier est toujours encerclé de fourgons de gendarmes, de policiers et de CRS particulièrement virulents. C'est une véritable occupation militaire. Malgré la pression de la préfecture qui tente de convaincre les parents de rapatrier au plus vite le corps d'Adama Traoré au Mali, prétextant les rites musulmans à respecter, la famille tient bon et exige une seconde expertise ; elle ne lance pas d'appel au calme. Des centaines de personnes sont encore

dehors pour exprimer leur colère. En trois nuits, elles ont essuyé les tirs de plus de 300 balles de défense et

de 60 grenades de désencerclement.

Vendredi 22 juillet, une marche blanche est organisée à Beaumont par la famille. La tentative de la mairie et de la préfecture de l'en dissuader, prétextant les « tensions », échoue. Plusieurs milliers de personnes défilent sans incident en mémoire d'Adama Traoré. Dix personnes auraient été interpellées, cette nuit-là. Les autorités rapportent des « tirs de mortiers et de chevrotines », qui auraient « blessé très légèrement » quatre gendarmes.

Le lendemain soir, le « dispositif de sécurité » est encore renforcé : 265 membres des forces de l'ordre encerclent le quartier. Au moins une voiture serait incendiée, et des flics prétendent avoir été la cible de tirs d'armes à plomb. Les forces de l'ordre auraient « sécurisé la zone » ; c'est le dernier soir qualifié « d'émeute » par les médias. Plusieurs fourgons auraient été visés, et les plaintes des hommes en armes pleuvent déjà pour « tentative d'homicide » et « menaces de mort ».

## **OCCUPATION MILITAIRE : PUNITION COLLECTIVE**

Tout au long de cette première semaine, la presse se focalise sur les « violences urbaines » de Persan-Beaumont. Les images de voitures calcinées et d'un fourgon criblé d'impacts de plomb tournent en boucle, tandis que seule la version officielle sur les circonstances de la mort d'Adama Traoré est relayée. La parole n'est presque jamais donnée aux habitants et



aux proches du défunt. Aucun média ne rapporte qu'au quartier Boyenval, où vit la famille en deuil, les hélicoptères tournent toute la journée et une bonne partie de la nuit. Les nombreuses brigades qui l'encerclent donnent l'assaut fréquemment, harcèlent les jeunes, font régner une ambiance de guerre : la gestion coloniale des quartiers populaires fonctionne à plein.



Les voies sans issue sont ouvertes pour que les forces de l'ordre puissent faire le tour du quartier avec leurs véhicules. L'éclairage public est coupé chaque fois que des habitants se rassemblent. Tout le monde a peur, on n'ose plus laisser sortir ses enfants, chacun craint pour sa propre vie. Cette occupation policière dure près d'une semaine, elle est vécue par tous comme une punition collective.

Il s'agit de faire payer le mouvement de révolte en cours à tous les habitants – coupables d'habiter au mauvais endroit et d'appartenir à la mauvaise classe sociale. Réprimer un quartier entier, c'est aussi une stratégie cynique pour que les habitants se désolidarisent du combat de la famille pour la vérité, en la désignant implicitement comme responsable des désordres. Le message est clair : quand les flics tuent vos enfants, encaissez en silence.

La seule réponse au deuil et à la colère, c'est l'intimidation et le mépris : la maire ne daigne même pas présenter ses condoléances, et les gendarmes responsables de la mort d'Adama Traoré ne sont pas mis en examen – à l'heure actuelle, ils n'apparaissent encore dans l'enquête que comme simples « témoins assistés » et continuent leur sale besogne. De nombreux interpellés passent en comparution immédiate peu après les révoltes ; certains sont interdits de la zone. D'ailleurs, quatre mois plus tard, les émeutes reprennent à Beaumont lorsque deux frères de la famille Traoré sont mis en examen pour des accusations délirantes : cette fois, l'itinéraire du bus qui dessert le quartier Boyenval est carrément détourné. La justice inflige déjà une peine pour l'exemple en condamnant cinq proches d'Adama Traoré à des peines allant jusqu'à trois ans de prison.

On comprend pourquoi la révolte qui a débuté à Boyenval s'est vite étendue à tout une partie du Val-d'Oise, rappelant l'embrasement de 2007 qui avait suivi la mort de Lakhamy Samoura et Moushin Sehhouli, percutés par un véhicule de police à Villiers-le-Bel. Mais c'est surtout la vengeance d'État qui s'en est suivie qui nous fait redouter l'issue du procès qui va se tenir : après les révoltes de Villiers-le-Bel, la machine judiciaire s'était mise en branle pour désigner des responsables. Loin d'inquiéter les flics tueurs, elle avait renvoyé cinq habitants de Villiers

devant les assises pour des tirs sur la police. Sans preuves, et essentiellement sur la

base de témoignages anonymes rémunérés, deux d'entre eux avaient écopé de peines de douze et quinze ans de prison. Un troisième, accusé d'avoir fourni l'arme, avait été condamné à trois ans. Force est de constater que l'histoire se répète.

### **LA MACHINE IMPITOYABLE DES COURS D'ASSISES**

Un procès de cour d'assises est une pièce de théâtre, la mise en scène d'une justice rendue par le peuple, incarné par six jurés de plus de 23 ans tirés au sort sur les listes électorales. Ils votent en délibéré à l'issue des audiences avec le président et ses deux assesseurs, d'abord sur la culpabilité, puis sur la peine. La mécanique est bien huilée – « vachement bien branlée », disait l'ami Olive –, et rien ne doit venir perturber la bonne marche de cette machine à punir le plus lourdement possible. Les cours d'assises jugent les crimes. Celles et ceux qui y sont jugés sont donc d'emblée perçus, notamment par les



jurés, comme de présumés criminels. Dans le box, face à la salle et aux parties civiles, parfois entravé, souvent entouré de gendarmes, l'accusé est livré en pâture. Chacune de ses réactions est scrutée, chaque attitude disséquée et analysée – à charge. Dans le procès de novembre prochain, les cinq accusés vont comparaître ensemble sous la qualification de « bande organisée ». En plus, certains d'entre eux, depuis quatre ans en détention préventive, comparaitront comme prisonniers extraits en vue du procès. C'est peu dire que leur appréciation risque d'être un poil orientée par la mise en scène quand on leur demandera en substance : « Pensez-vous que les cinq personnes que vous voyez rassemblées dans le même box, entourées de flics, constituent une bande organisée ? »

Mais l'influence ne s'arrête pas là. Dans leur noire tenue de carnaval macabre, le juge et ses deux assesseurs, auréolés de leur maîtrise du code pénal, surplombent l'ensemble, jurés compris. C'est le président qui dirige les audiences. Il distribue la parole, donne le rythme, impose le silence. Pas facile pour le juré de remettre en cause la manière dont le procès se déroule. Tout au plus peut-il, comme à l'école, demander la permission pour poser une question ou aller pisser. Alors, quand vient le moment du délibéré, il écoute généralement bien sagement le juge. Il faut du courage pour aller contre celui qui sait.

Et puis les jurés sont pris par l'air du temps, qui est sacrément défavorable aux accusés : ils viennent d'un quartier populaire, une « cité

sensible », un de ces « territoires perdus de la République », « criminogène », où les caïds sont censés régner en maître et où prospère « l'ensauvagement » – vieille thématique de l'extrême droite aux relents coloniaux reprise sans complexe par le ministre de l'intérieur. Sans oublier la promesse de Macron aux flics à la mi-octobre, quand il a demandé à ses ministres de travailler

à la « fin des réductions de peine automatiques pour les agresseurs de policiers ». Voilà

## Il en va des experts psy comme des experts en balistique : ils inventent des trajectoires

des mois que les politiques et les médias n'interrompent leur logorrhée anxieuse sur le covid que pour tourner en boucle sur une insécurité prétendument galopante et la « haine de la police » – cette police qui fout la pression à l'État à coups de grèves récurrentes pour avoir plus de fric et plus de flingues. La défiance envers l'autorité serait donc une violence qui se répand comme un virus sans qu'on parvienne à l'endiguer ? Accuser des jeunes de cité de s'être réunis pour tuer des flics, c'est avant tout l'occasion de faire un exemple, de faire « passer un message ».

La cour d'assises est le lieu de la vengeance d'État. S'y prononcent, dans la bienséance, des peines d'élimination sociale. En fait, ce qui est jugé en cour d'assises, ce n'est pas tant l'acte comme ils le prétendent que l'individu accusé de l'avoir commis. Pour mieux jouer la comédie de l'impartialité, les jurés voient défiler des experts grassement rétribués par la justice qui servent la soupe de l'accusation, chacun dans son domaine respectif, noyant l'auditoire sous un jargon technique qui veut se faire passer pour de la science. Il en va des experts psy comme des experts en balistique : ils inventent des trajectoires. Les experts psy voient les accusés quelques minutes, les enquêteurs de personnalité interrogent leur « entourage » ; ensemble, ils figent l'accusé dans un processus criminel, une ligne droite qui va de sa naissance à son « crime » supposé. C'est ainsi que des violences subies dans l'enfance ne seront pas présentées comme des circonstances atténuantes ou des clés de compréhension, mais plutôt comme autant de signes d'une personnalité irrémédiablement violente. Le parcours judiciaire, notamment, est toujours scrupuleusement égrené pour mieux démontrer la dangerosité



d'un profil. Car il ne s'agit pas pour une cour d'assises de considérer un être humain dans sa complexité, de comprendre comment et pourquoi il en vient à agir de telle ou telle manière. Il s'agit d'infliger une peine de prison à un individu, pris isolément. Le caractère collectif n'est pris en considération que comme circonstance aggravante : une association de malfaiteurs ou une bande organisée. Les circonstances d'un événement sont au mieux des éléments d'information qui appuient une accusation, mais elles ne rentrent que très peu en ligne de compte quand il s'agit de prononcer la peine. On va jusqu'à prétendre deviner une intention pour la juger – et cela risque d'être particulièrement le cas dans ce procès. Le contexte social, économique et politique, n'a rien à foutre en cour d'assises. Car ici encore plus qu'ailleurs, expliquer, ce serait déjà excuser. On n'est pas là pour ça, il faut du sang et des larmes.

Il y a donc peu de doutes que dans le procès à venir, les portraits des accusés seront à charge, et que tout ce qui pourrait expliquer leur présence dans le box sera retenu contre eux. Ils viennent du même secteur ? Ce sera sans doute un indice probant de « bande organisée ». Certains ont été proches d'Adama Traoré ou de membres de sa famille ? Ça servira inévitablement à corroborer une prétendue haine naturelle de la police, sur le mode : « Ils voulaient tuer un flic pour se venger. » Et le fait que ce quartier ait été immédiatement placé sous occupation policière – en fait, une provocation indécente – deviendra la preuve de la dangerosité de la zone.

Sous les lambris de la justice de classe, ils risquent de devenir les leaders ensauvagés d'une insurrection armée déterminée à faire couler le sang des condés pour venger l'un des leurs... Devant une salle remplie de forces de l'ordre de tout poil, parties civiles de circonstance venues

se faire un peu d'argent de poche et asseoir un peu plus leur pouvoir de chefaillons. La fiction risque hélas de convaincre des jurés abreuvés



*ad nauseam* de discours sécuritaires. Et comme toujours aux assises, les zones d'ombres et les doutes ne profiteront pas aux accusés. Plus les caricatures sont grossières, plus le jury peut condamner lourdement, en toute bonne conscience, persuadé de contribuer à protéger une société en déroute ; alors que le véritable objet de ce procès, c'est la légitimation d'une occupation militaire d'État qui a suivi une exécution, même si elle ne sera jamais évoquée en ces termes.

## **LES ÉMEUTIERS DE BOYENVAL ONT EU RAISON DE SE REVOLTER**

De notre côté, peu nous importe de savoir si tel ou tel accusé a tiré à la carabine à plomb en direction des forces d'occupation. Les rares flics « blessés » ont eu au pire quelques égrati-

gnures, voire paraît-il une perte d'audition. On est quand même loin du massacre... Ce qui est sûr, c'est que la justice veut faire payer aux accusés une révolte populaire de

### **La justice veut faire payer aux accusés une révolte populaire de grande ampleur.**

grande ampleur. Qu'ils y aient participé ou non, qu'ils aient tiré ou non, l'enjeu reste le même : en punir quelques-uns pour terroriser les autres. Inutile de préciser que les gendarmes qui ont tué Adama Traoré, eux, ne sont toujours pas poursuivis. C'est tout un quartier qui s'est soulevé quand on a appris que ce jeune homme noir était mort dans la gendarmerie. Un de plus sur la trop longue liste des victimes de la police, qui présentent presque



invariablement un profil similaire : un jeune non-blanc d'un quartier populaire... La révolte s'est répandue face aux mensonges éhontés de l'État et à une occupation policière brutale et humiliante. C'est ce soulèvement et le combat médiatique et politique des proches d'Adama Traoré qui ont permis que cette mort ne soit pas oubliée comme tant d'autres.

La colère enfle aujourd'hui dans tous les quartiers du pays, déjà salement frappés ces derniers mois par les mesures de confinement qui ont laissé les coudées franches à la police pour y jouer violemment de son arbitraire et de son racisme. Rappelons-nous de la manif monstre qui a encerclé le nouveau TGI de Paris une semaine après la fin du confinement : des dizaines de milliers de personnes venues crier leur ras-le-bol du traitement colonial, de la brutalité policière, du racisme d'État. On le sait : la police est violente par essence, et de la gifle au meurtre, les violences policières ne sont jamais le fait de brebis galeuses. Comme le racisme, ça fait partie de l'exercice normal du maintien de l'ordre. En France, si la guillotine a été officiellement abolie il y a bientôt quarante ans, la peine de mort prospère dans la rue, les fourgons, les casernes, les mitards. Chaque fois que la police tue, chaque fois que la matonnerie tue, c'est toujours pareil : mensonges sur les circonstances, sempiternelle mise en avant de la « légitime défense », portrait à charge de la victime – comme si un profil pouvait justifier qu'un chien de garde décide de la peine de mort... Quand les proches ont la force et le courage de mener un combat pour la vérité arrive



parfois un procès, au bout d'harassantes années de lutte, et c'est la justice qui vient plier l'histoire... en relaxant presque systématiquement les flics tueurs ou en les condamnant à des peines symboliques.

La violence de l'État est systémique et sans commune mesure avec l'autodéfense qui y répond parfois. Les quartiers populaires ont évidemment raison de se révolter. Et nous sommes du côté de ceux que l'État veut sacrifier en boucs émissaires.

## Si la guillotine a été officiellement abolie, la peine de mort prospère dans la rue

C'est pourquoi nous appelons toutes les personnes

solidaires à se rendre à la cour d'assises du Val-d'Oise du 16 novembre au 4 décembre pour soutenir les accusés. Il ne faut pas les laisser seuls dans une salle pleine d'uniformes – histoire que la justice ne puisse pas faire son sale boulot en catimini.

*(Depuis la gare du Nord : Ligne H, arrêt Pontoise / Depuis gare Saint-Lazare : Ligne J, arrêt Pontoise / RER C : arrêt Pontoise)*



J'AI ENTENDU UNE BELLE PHRASE SUR F.P.P. : LE MENSONGE PREND L'ASCENSEUR ALORS QUE LA VÉRITÉ PREND L'ESCALIER. >>



ICI, LES ASCENSEURS SONT RÉSERVÉS AUX GENTILS À GAMELLES POUR ALLER À CHAQUE ÉTAGE ALORS QUE LES PRISONNIERS PRENNENT LES ESCALIERS.



VOILÀ... À MÉDITER. VOUS AVEZ 4 HEURES POUR RENDRE VOS COPIES.

# À LIRE, À VOIR



**BRÈVES DE PRISON**  
LA HASS, PUBLICATION À VENIR !

C'est grâce à ses *Brèves de prison* qu'on a rencontré La Hass. Chaque jour de son incarcération, il a dessiné une BD en trois cases. Depuis qu'il est sorti cet été, il vient discuter avec nous à l'antenne de la radio. Voilà comment il présente l'affaire : « *J'ai commis un délit et je me suis retrouvé derrière les barreaux pour la première fois. La vie carcérale est dure et traumatisante. J'ai trouvé dans la BD un exutoire et un moyen d'échapper à cette réalité. Ce moyen d'expression a été salvateur, il m'a aussi permis de témoigner grâce à ma copine qui a créé le blog "Brèves de prison" pour publier mes strips. L'aventure continue puisqu'une version livre est en préparation avec les éditions de La Pigne.* »

Une souscription sera bientôt lancée sur le site pour permettre la publication : [www.lapigne.org](http://www.lapigne.org)



**POUR ELLES TOUTES, FEMMES CONTRE LA PRISON**  
GWENOLA RICORDEAU, LUX ÉDITEUR, 2019

« *Mon féminisme est allergique à ce qu'on associe généralement au "féminisme", c'est-à-dire des appels, au nom des femmes, à la criminalisation de plus de types d'actes et au prononcé de peines plus sévères.[...] De qui et de quoi le système pénal protège-t-il les femmes ? Qui entend la voix des femmes incarcérées ? De celles qui ont des proches en prison ?* »

Dans *Pour elles toutes*, Gwenola affirme que féminisme et abolitionnisme sont liés. Elle nous fait partager des connaissances et des réflexions, nombreuses et précieuses, mais peu disponibles en français, principalement issues de recherches en criminologie et de mouvements politiques aux États-Unis et au Canada. Elle décrit notamment l'intensité des violences subies par les femmes et les personnes LGBTQ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans et queer) à l'intérieur et à l'extérieur, et la protection qu'elles peuvent attendre (ou non) du système pénal. Pour régler des situations problématiques, il vaut mieux chercher des solutions à ce qui les a rendues possibles (pauvreté, sexisme...), plutôt que de déléguer à des institutions ou à des experts la résolution de nos problèmes. Et nous sommes vraiment d'accord avec elle sur ce point : il sera toujours plus satisfaisant de régler nos problèmes sans flics et sans juges... pour nous toutes !



**FEDAYIN, LE COMBAT DE GEORGES ABDALLAH**  
FILM DU COLLECTIF VACARMES

« *Fedayin, le combat de Georges Abdallah retrace le parcours d'un infatigable communiste arabe et combattant pour la Palestine. Des camps de réfugié·e·s palestinien·ne·s qui ont forgé sa conscience à la mobilisation internationale pour sa libération, nous allons à la découverte de celui qui est devenu l'un des plus anciens prisonniers politiques d'Europe.* »

Le film est sorti en octobre 2020, vous pouvez retrouver la liste des premières projections sur le site [fedayin-lefilm.com](http://fedayin-lefilm.com) et contacter l'équipe pour organiser une projection : [vacarmesfilms@gmail.com](mailto:vacarmesfilms@gmail.com)

*L'ENVOLÉE* PASSE UN GRAND BONJOUR aux proches d'Idir, à Khaled, à Christophe, à Fabrice, à Serge, à Mathilde, à Mehdi, à Emma, à Mounir, à Sam, à L'Infâme, à Erwan, à NoName, à Julien, à Kémi, à Christine, à Ouria, à Martial, à Sabri, à Ahmed, à Sam, à Mickaël, à Seb, à Marie-France, à Nabil, à Cathy et à son fiston, à D-Bag et à sa compagne, à Bilal, à Candy, à Farid, à Jean, à Romain, à Abdelaziz, à Chloë, à Damien, à Abderazzak et à Sihem, à Ramou, à Vincenzo, à Philippe et à Monique, à Mike, à Chris et à Nanie, à Slim, à Michel, à Mickaël lafreepouil, à Heinsenber, à Chelhi, à CLR, à Carla.

Remerciements à Moben, à LaHass et Charlotte, à Hector Vallejo, à Nia, au taulier de @SnapPrisonOfficiel et celui de @LesHebsDeFrance, à la taulière du snap @Femme2Detenue et à celle du FB Info et entraide Saint-Etienne, à la Clac en Belgique, à CQFD et à Mitard du confinement.

À celles et ceux – enfermés.es ou proches - qui nous ont contacté durant le premier confinement.

C'est avec tristesse que nous avons appris la mort de Mohamed Doumbia, correspondant régulier de *L'Envolée*. Force et courage à celles et ceux qui l'appréciaient.



*L'Envolée* remercie toutes les radios locales qui ont rediffusé nos émissions durant le confinement. Ce substitut de parler, devenu quotidien durant trois mois, a été rediffusé par Radio Saint-Affrique (Sud-Aveyron), Radio Campus à Grenoble, Radio Campus à Dijon, Radio Galère à Marseille, Prun'Radio à Nantes, La Locale à Saint-Girons, la Clé des ondes à Bordeaux, Radio Campus à Clermont-Ferrand, Radio MNE à Mulhouse, Fréquence Paris Plurielle à Paris, Radio Canut à Lyon, Radio Panik à Bruxelles, Jet FM à Nantes, Radio Dio à Saint-Étienne, ainsi que sur les webradios Station<sup>2</sup>, Radio Cayenne, Réseau Radio Atrav, Radio Pikez et L'Écho des Cabanes. Le réseau de radios l'Acentrale a facilité les échanges et les prises de contact !  
Merci aussi aux radios qui poursuivent la diffusion actuellement !

## **Ne laissons pas l'AP censurer *L'Envolée***

En 2016, la direction du CP de Nantes avait retenu *L'Envolée* journal envoyé à une prisonnière. Selon l'article 19 de l'annexe de l'article R57-6-18 [sic!], «les détenus peuvent recevoir par la poste des publications écrites». Comme trop souvent, la direction avait dû gribouiller à la va-vite l'ordre de censurer le vilain petit canard. Elle avait trouvé un prétexte dans l'article R57-8-19 du code de procédure pénale sur la « restriction du droit de correspondance ». Retoqué ! Chers censeurs, il aurait mieux valu invoquer un autre article, mais on va pas vous le donner... C'est sur cette confusion que l'avocat Benoît David s'est appuyé, et quatre ans plus tard, il a gagné : le 14 janvier 2020, le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision de retenir le magazine. On sait que la copine avait déjà depuis longtemps dévoré son journal, à l'air libre.

Conclusion : si on les attaque à chaque fois, peut-être se croiront-ils un peu moins tout permis ? Ou peut-être apprendront-ils à soigner leur copie ! En attendant, l'intérêt pour nous, c'est que ce journal vous parvienne derrière les murs, par tous les moyens. Réclamez votre *Envolée* ! Et tenez-nous au courant si vous ne le recevez pas, ou si vous avez changé d'adresse.



## Y A DE LA MUTINERIE

### BORDEAUX -

Prison couverte : MA de Gradignan  
L'AUTRE PARLOIR (GENEPI) - Le mercredi à 19h sur radio La clé des ondes - 90.10 FM / Tel. du direct : 05 56 50 69 99

CAEN - Prison couverte : CP de Caen-Beaulieu  
LA DÉMANGEAISON DES AILES - Le dimanche à 15h sur radio Bazarnaom - 92.3 FM / Messages : contact@radiobazarnaom.com / Tel. 06 41 51 35 21

DIJON - Prison couverte : MA de Dijon  
SUR LES TOITS - Le dimanche à 17h sur radio Campus - 92.2 FM / wakinyan@no-log.org

PARIS - IDF - Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, la Santé, Villepinte, Versailles, Osny et Centrale de Poissy  
CARAPATAGE - Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi à 20h30 / Radio Libertaire - 89.4 FM / Tel. 01 43 71 89 40 / carapatage@riseup.net

LYON - Prisons couvertes : MA Corbas, La Talaudière, Villefranche-sur-Saone, EPM Meyzieu, CP Saint-Quentin-Fallavier  
LA PETITE CUILLÈRE - Tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis à 20h sur radio Canut - 102.2 FM, sur radiocanut.org et sur Radio Dio 89.5 FM à Saint-Etienne.  
Messages : 07 81 35 93 71 / lapetitecuillere@riseup.net / Atelier d'écriture, 91 rue Montesquieu 69007 Lyon.

MARSEILLE - Prisons couvertes : MA des Baumettes, de Tarascon, Centrale d'Arles, EPM La Valentine  
PARLOIR LIBRE - Le jeudi à 20h30 et le samedi à 19h sur Radio Galère - 88.4 FM / Tél. 07 53 13 12 08 ou direct : 04 91 08 28 10 / 41, rue Jobin 13003 Marseille / parloirlibre@gmail.com

NANTES - Prisons couvertes : CD de Nantes, EPM d'Orvault, MA de Nantes  
MIDI AU MITARD - Le premier dimanche à 12h sur Radio Prun' - 92 FM / Tél. 02 99 52 77 66  
CASSE MURAILLE - Le dimanche à 12h (redif le dimanche à 00h) sur Jet FM - 91.2FM / Tél. 07 82 98 43 59

PAU : PASSE MURAILLE - Tous les jeudis à 18h sur radio RPO - 97 FM / Tel 05 59 80 00 09

DANS L'HERTZ

**L'ENVOLÉE**  
**1 RUE DE LA SOLIDARITÉ 75019 PARIS**  
**lenvolee.net**  
contact@lenvolee.net (mail) / @\_envolee (twitter) /  
@lenvoleeidf (snap) / L'envolée Journal (FB)  
**07 52 40 22 48**

### L'ENVOLÉE JOURNAL

**2 EUROS EN LIBRAIRIE / ABBONNEMENT : 15 EUROS**

**GRATUIT POUR LES PRISONNIER.ES**

### L'ENVOLÉE RADIO - PARIS IDF

**TOUS LES VENDREDI EN DIRECT**

**DE 19H À 20H30**  
**SUR RADIO FPP - 106.3 FM**

sur [rfpp.net](http://rfpp.net), sur [lenvolee.net](http://lenvolee.net)  
et sur toutes les plateformes de podcast

**Tél. du direct : 01 40 05 06 10**

Prisons couvertes :  
MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, la Santé, Villepinte, Versailles, Osny, Centrale de Poissy

L'ENVOLÉE est rediffusée sur Fpp, mercredi à 8h30 / à ANNONAY sur Radio d'Ici, 106.6 FM, mardi à 21h30 / à ARRAS (CD de Bapaume, CP de Vendin-le-Vieil) sur Radio PFM, 99.9 FM, mercredi à 21h30, jeudi à 24h, samedi et dimanche dans la nuit / au CD GUINGAMP sur Radio Kreiz Breizh, 102.9 FM, lundi à 22h / à MULHOUSE (MC d'Ensisheim) sur radio MNE 107.5FM, vendredi à 19h / à SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE sur Radio d'Ici, 105.7 FM, 97FM, le dimanche à 20h / RADIO EN LIGNE : Station Station, lundi à 13h / Radio Pikez, samedi à 11h.

ALES: LA RETIVE / ANGERS: LES NUITS BLEUES / ARLES: LA FONTAINE DES LUNATIQUES / AUCH: LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU / AVIGNON: UTOPIA LA MANUTENTION / LE FENOUIL À VAPEUR / BAYONNE: ELKAR / BESANÇON: L'AUTODIDACTE / BORDEAUX: LA LIBRAIRIE DU MUGUET / BREST: LA LECTURE POUR TOUS / LA PETITE LIBRAIRIE / CAEN: LOCAL APACHE / LA PETROLEUSE / DIE: MOSAÏQUE / LA PARALLÈLE / DIJON: BLACK MARKET / DOUARNENEZ: L'IVRAIE / GRENOBLE: LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE / LA BAF / IVRY SUR SEINE: ENVIE DE LIRE / LILLE: CCL / L'ARSENAL / LYON: LA GRYPPE / LA PLUME NOIRE / MARSEILLE: L'ODEUR DU TEMPS / LE MOLOTOV / CQFD / MANIFESTEN / TRANSIT / MILLE BABORDS / LA PASSERELLE / ARTICLE 13 / LOCUS SOLUS / CIRA / HISTOIRE DE L'OEIL / SOEURS ET FRÈRES DE LA COTE / C4 / L'HYDRE / MONTREUIL: MICHÈLE FIRK / NANTERRE: EL GHORBA MON AMOUR / NANTES: B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST / PAMiers: LE BLEU DU CIEL / PARIS V: LA GALERIE DE LA SORBONNE / LETIERS-MYTHE / LE POINT DU JOUR / PARIS XI: LA FRICHE / LIBRALIRE / LIBRE ÈRE / PUBLICO / QUILOMBO / PAGE 189 / VIOLETTE AND CO / LA PETITE LIBRAIRIE DU LIVRE POLITIQUE / PARIS XII: LA BRECHE / PARIS XIX: TEXTURE / PARIS XX: L'ATELIER / LE MONTE-EN-L'AIR / RENNES: PLANÈTE IO / LE BOCAL / ROMANS-SUR-ISÈRE: LIBRAIRIE DES CORDELIERS / ROUEN: L'INSOUMISE / SAINT-DENIS: FOLIES D'ENCRE / SAINT-ÉTIENNE: L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE / L'UNE ET L'AUTRE / LOCAL ÇA ROULE / SAINT-GIRONS: LA MOUSSON / SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT: LIBRAIRIE ANCIENNE / TOULOUSE: LE KIOSK / OMBRES-BLANCHES / TERRA NOVA / ITINÉRAIRE BIS / VALENCE: NOTRE TEMPS / LE LABORATOIRE ANARCHISTE / BRUXELLES: ACRATA / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM / LIBRAIRIE VOLDERS / LIÈGE: LA PAGE NOIRE / GENÈVE: LE SILURE / FAHRENHEIT 451

LIBRAIRIES ET IDF

## *Recherche complices pour former une entreprise de démolition*

*Casser le silence, c'est rompre un peu d'isolement.  
Celui qui est à l'œuvre dedans comme celui qui ronge  
insidieusement nos vies d'hommes soi-disants libres.  
Libres de quoi ? De faire là où l'on nous dit de faire ?*

*De suivre les modèles sociaux et économiques  
plus que jamais en vigueur, Travail, Famille, Patrie,  
ou Consommation, Moi-je, Citoyennisme ? La plus grande  
des violences, c'est celle d'un feu tricolore bien réglé.  
Vert, je passe ; rouge, je m'arrête. Traduisons par : vert,  
passez ; rouge, on vous arrête. Les feux dont je rêve  
sont d'un autre genre, ils ressembleraient à un brasier  
qui en finirait avec un monde dénué de tout, un monde  
où le vivant est anesthésié, où les passions sont éteintes,  
où les humains ont peur des autres, ont peur d'eux-mêmes,  
ont peur d'avoir peur.*

*Beau comme une prison qui brûle !*

*Les prisons sont les poubelles de leurs laboratoires :  
on y jette tout ce qu'on ne peut ranger et tout  
ce qui dérange. Ce n'est ni un miroir ni un condensé, c'est  
l'envers du monstre moral, l'endroit de l'ordre marchand.  
Allumer ne serait-ce que quelques feux follets, de ci, de là,  
fait apparaître des failles dans un système qui tente  
de persuader qu'il est invincible, intemporel, tout-puissant.  
Creuser et brûler : c'est ce que L'Envolée voudrait tenter  
de faire avec d'autres complices. La radio, le journal,  
les liens tissés un peu partout dedans, dehors, des réseaux  
de solidarité active, des amitiés... Autant de possibilités  
de développer des conspirations subversives, de mettre  
autant de bâtons qu'il y a de roues, de coincer la machine.*

*Ils sont l'ordre, nous serons le bordel.*

**Olivier**

*L'Envolée, n°1, juin 2001*